

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

N° 17

DU 1er AU 15 septembre 2017

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 17

Du 1er au 15 septembre 2017

SOMMAIRE 1

SERVICES DE LA PREFECTURE *et DRIEE*

CABINET

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2017/2947	17/08/2017	Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Bry-sur-Marne pour l'acquisition de matériels contribuant à l'équipement des polices municipales (terminaux portatifs de radiocommunication)	7
		<u>Portant désignation des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2017/2018 pour la commune de :</u>	
2017/3127	06/09/2017	- Ablon-sur-Seine	10
2017/3128	06/09/2017	- Alfortville	12
2017/3129	06/09/2017	- Boissy-Saint-Léger	18
2017/3130	06/09/2017	- Bonneuil-sur-Marne	22
2017/3131	06/09/2017	- Charenton-le-Pont	26
2017/3132	06/09/2017	- Choisy-le-Roi	31
2017/3133	06/09/2017	- Créteil	35
2017/3134	06/09/2017	- Ivry-sur-Seine	43
2017/3135	06/09/2017	- Limeil-Brévannes	49
2017/3136	06/09/2017	- Maisons-Alfort	52
2017/3137	06/09/2017	- Mandres-les-Roses	60
2017/3138	06/09/2017	- Marolles-en-Brie	62
2017/3139	06/09/2017	- Orly	65
2017/3140	06/09/2017	- Périgny-sur-Yerres	69

CABINET (suite)

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2017/3141	06/09/2017	- Saint-Maurice	71
2017/3142	06/09/2017	- Saint-Maur-des-Fossés	74
2017/3143	06/09/2017	- Santeny	80
2017/3144	06/09/2017	- Sucy en brie	83
2017/3145	06/09/2017	- Valenton	89
2017/3146	06/09/2017	- Villecresnes	92
2017/3147	06/09/2017	- Villeneuve-le-Roi	95
2017/3148	06/09/2017	- Villeneuve-Saint-Georges	99
2017/3149	06/09/2017	- Vitry-sur-Seine	103
		<u>Autorisant la circulation d'un petit train routier touristique sur la commune de :</u>	
2017/3153	07/09/2017	- Saint-Mandé le samedi 9 septembre 2017	111
2017/3154	07/09/2017	- Mandres-les-Roses le dimanche 10 septembre 2017	113
Modificatif 2017/3174	11/09/2017	Modifiant l'arrêté n°2017/2606 du 13 juillet 2017 accordant la Médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017 à Madame QUIQUAMPOIS Martine – Secrétaire de direction – Caisse des dépôts et consignation - Paris	116
2017/3179	11/09/2017	Portant renouvellement de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (C.D.S.R)	117

**DIRECTION DE LA CIRCULATION ET DE LA
DELIVRANCE DES TITRES**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
	11/09/2017	Convention de délégation de gestion en matière d'échange de permis de conduire entre la préfecture de la Loire-Atlantique et la préfecture du Val-de-Marne	122
2017/3210	14/09/2017	Portant modification de l'agrément 2017/1566 du 2 mai 2017 portant agrément du Docteur Marc GAGNY, médecin généraliste, pour effectuer, dans le département du Val-de-Marne, le contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire	125

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA
LEGALITE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
		<u>Instituant les bureaux de vote à compter du 1^{er} mars 2017 dans la commune :</u>	
2017/2941	10/08/2017	- d'Orly	127
2017/2942	10/08/2017	- de Saint-Maurice	143
2017/2943	10/08/2017	- Vitry-sur-Seine	155
2017/2950	18/08/2017	- Créteil	211
2017/3082	30/08/2017	- Villecresnes	271
2017/2951	18/08/2017	Portant abrogation de l'arrêté n°2017/1857 du 10 mai 2017 à compter du 1 ^{er} mars 2018	281
2017/3088	01/09/2017	Instituant la commission de propagande et fixant les date et heure limites de dépôt des documents de propagande pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017	283
2017/3102	04/09/2017	Fixant les dates, heures et lieux des opérations de dépouillement et de recensement des votes des premier et second tours de scrutin de l'élection des juges du Tribunal de commerce de Créteil des 4 et 17 octobre 2017	285
2017/3103	04/09/2017	Instituant la commission d'organisation de l'élection des juges du Tribunal de Commerce des 4 et 17 octobre 2017	287
2017/3211	14/09/2017	Fixant la liste des candidats pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017	290

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		<u>Commission Départementale d'Aménagement Commercial</u>	
Décision 2017/3	21/07/2017	Projet de restructuration de la coque des Galeries Lafayette, par création et extension de moyennes unités, pour une superficie totale de vente de 7800 m ² au centre commercial de Belle Epine à Thiais	293
Inter-Préfectoral 2017/2645	13/09/2017	Création de la ligne 15 est/orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny centre » déclarée d'utilité publique par arrêté inter-préfectoral n°2017/325 du 13 février 2017. Modifications apportées au projet initial concernant les communes de Bobigny, Bondy, Rosny-sous-Bois et Villemomble (93) concernées par la modification du périmètre d'intervention potentielle Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique regroupant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative et l'enquête pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois	296
2017/3096	01/09/2017	Portant ouverture d'une enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative à l'expropriation de la parcelle cadastrée section S n°183 située 113-115 avenue de Verdun sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine	306
2017/3155	07/09/2017	Portant ouverture d'une enquête publique sur la délimitation du secteur de renouvellement urbain « Pasteur » en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges	312
2017/3187	12/09/2017	Modifiant l'arrêté n°2014/5578 du 26 mai 2014 modifié, portant renouvellement triennal du conseil départemental de l'Education nationale	318
		<u>Déclarant d'utilité publique :</u>	
2017/3205	13/09/2017	- le projet de la Zone d'aménagement Concerté « ARAGON » sur le territoire de la commune de Villejuif	325
2017/3206	13/09/2017	- l'acquisition de la parcelle cadastrée B n°323 située 43 avenue du Château et 83 rue de Fontenay sur le territoire de la commune de Vincennes	328
2017/3213	14/09/2017	Portant réglementation complémentaire d'exploitation d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par la société TAÏS S.A.S sise à Bonneuil-sur-Marne, 59 route de l'Île Saint Julien	329
2017/3224	15/09/2017	Portant ouverture d'une enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à l'expropriation de la parcelle cadastrée section U n°40 sise 8 place Bérault sur le territoire de la commune de Vincennes	332
		<u>Commission Départementale d'Aménagement Commercial</u>	
Ordre du jour	06/09/2017	Examen du dossier inchangé : Projet de création d'un magasin LIDL de 1421 m ² de surface de vente, situé avenue de la Butte Gayen à Santeny	338
Ordre du jour	06/09/2017	Examen du dossier : Extension de 731 m ² d'un supermarché Market dans le cadre de la requalification de l'ensemble commercial « Via Bella », situé 5 allée Pierre Lamouroux à Vitry-sur-Seine	339

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		<u>Portant désignation des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales de la Commune de :</u>	
2017/3188	12/09/2017	- Bry-sur-Marne	340
2017/3189	12/09/2017	- Champigny-sur-Marne	342
2017/3190	12/09/2017	- Chennevières-sur-Marne	345
2017/3192	12/09/2017	- Joinville-le-Pont	347
2017/3193	12/09/2017	- La Queue-en-Brie	349
2017/3194	12/09/2017	- Le Perreux-sur-Marne	351
2017/3195	12/09/2017	- Le Plessis-Trévisé	353
2017/3196	12/09/2017	- Nogent-sur-Marne	355
2017/3198	12/09/2017	- Ormesson-sur-Marne	357
2017/3199	12/09/2017	- Saint-Mandé	359
2017/3200	12/09/2017	- Villiers-sur-Marne	361
2017/3201	12/09/2017	- Vincennes	363

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2017/111	04/09/2017	Portant dérogation à l'interdiction de récolter, transporter, utiliser et céder des spécimens d'espèces végétales protégées accordée à Freie Universität Berlin (Université libre de Berlin)	366
2017/123	07/09/2017	Portant dérogation à l'interdiction de capturer, perturber intentionnellement, relâcher sur place, transporter, détenir, utiliser et détruire des spécimens d'espèces animales protégées accordée à la Société nationale de Protection de la Nature	370



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Direction des Sécurités
Bureau de l'Ordre Public
et de la Prévention de la Délinquance
01.49.56.60.79

ARRETE n° 2017/2947

Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Bry-sur-Marne pour l'acquisition de matériels contribuant à l'équipement des polices municipales (terminaux portatifs de radiocommunication)

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance ;

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la cartographie budgétaire relative aux responsables d'unité opérationnelle du Fonds interministériel de prévention de la délinquance ;

Vu l'arrêté n°2017/788 du 13 mars 2017 et l'arrêté n° 2017/2208 du 9 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne ;

Vu le courrier du Préfet de Police de Paris en date du 7 juin 2016 adressé au Préfet du Val-de-Marne, l'informant des suites favorables données par ses soins à la proposition du Maire de Bry-sur-Marne d'inter-opérer les moyens de radiocommunication de sa police municipale avec ceux de la police nationale ;

Vu la convention communale de coordination de la police municipale de Bry-sur-Marne et des forces de sécurité de l'État conclue le 12 décembre 2013 entre le Préfet du Val-de-Marne et le Maire de Bry-sur-Marne, ainsi que l'avenant en portant reconduction expresse ;

Vu la convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure Nationale Partageable des Transmissions conclue le 18 octobre 2016 entre le Préfet du Val-de-Marne, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne et le Maire de Bry-sur-Marne ;

Vu la décision de la Délégation aux Coopérations de Sécurité transmise par courriel le 22 juillet 2017 ;

Vu la demande de remboursement formulée par courrier électronique du 3 août 2017 de la commune de Bry-sur-Marne, sise Hôtel de Ville – 1 Grand Rue Charles de Gaulle – 94 360 Bry-sur-Marne ;

Vu le justificatif d'achat de deux terminaux portatifs de radiocommunication présenté par cette collectivité (facture en date du 8 février 2017) ;

Considérant que cette subvention s'inscrit dans le cadre du renforcement du plan de lutte contre le terrorisme et participe de l'amélioration des conditions de travail et de la protection des polices municipales ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1 : Une subvention d'un montant de **591 euros** (cinq cent quatre-vingt onze euros) est attribuée, au titre du programme 216 - « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » - et de l'année 2017, à la commune de Bry-sur-Marne en vue de l'acquisition de terminaux portatifs de radiocommunication.

Article 2 : Le versement de la présente subvention à la commune de Bry-sur-Marne fera l'objet d'un versement unique à la notification.

Article 3 : Cette subvention sera imputée sur les crédits du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-04
- Code activité : 0216081004A4

Le compte bancaire sur lequel sera versée la subvention, selon les procédures comptables en vigueur, est le suivant :

- titulaire du compte : trésorerie de Nogent-sur-Marne
- établissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00945
- compte : E9440000000 - clé RIB : 69

Article 4 : L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et/ou sur place, les travaux et dépenses réalisés au titre de l'action visée au 1^{er} article.

Article 5 : le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil, le 17 août 2017

**signé : Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Christian ROCK**



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N° 2017/ 3127
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
pour la période 2017/2018 pour la commune d'Ablon-sur-Seine

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6129 du 7 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune d'**Ablon-sur-Seine** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune d'**Ablon-sur-Seine**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n°1 – Centre culturel « Espace Alain Poher » - 7 avenue Auguste Duru

Titulaire : Monsieur Jean Pierre BANSARD

Suppléant : Monsieur François GAUTIER

Bureaux n° 1 et 3

Centre culturel « Espace Alain Poher » - 7 avenue Auguste Duru

Titulaire : Monsieur François GAUTIER

Suppléant : Monsieur Jean Pierre BANSARD

Bureaux n° 2 et 4

Centre culturel « Espace Alain Poher » - 7 avenue Auguste Duru

Titulaire : Monsieur Jean Pierre BANSARD

Suppléant : Monsieur François GAUTIER

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

<p>Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune d'Ablon-sur-Seine</p>
--

Monsieur Jean Pierre BANSARD

27 avenue de la Reine Astrid 94480 Ablon-sur-Seine

Monsieur François GAUTIER

35 quai Pasteur 94480 Ablon-sur-Seine



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3128
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune d'Alfortville

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté n° 2017/2850 du 31 juillet 2017 instituant les bureaux de vote dans la commune d'**Alfortville** à compter du 1^{er} mars 2018 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune d'**Alfortville**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n°1 – Mairie – Salle « Joseph Franceschi »

Titulaire : Monsieur **Franck BAILLY**

Suppléante : Madame **Christiane LEBOEUF**

Bureau n° 1

Mairie - Salle « Joseph Franceschi »

Titulaire : Monsieur **Franck BAILLY**

Suppléante : Madame **Christiane LEBOEUF**

Bureaux n° 2 et 3

Salle du Dahomey (A et B) - 2 bis rue des Camélias

Titulaire : Madame Evelyne RIGNAULT

Suppléant : Monsieur Jean-Dominique CARON

Bureau n° 4

Salle municipale - 148 rue Paul Vaillant Couturier

Titulaire : Monsieur Frédéric KOSDIKIAN

Suppléante : Madame Jocelyne MYSKIW

Bureau n° 5

Pôle culturel - Salle de convivialité - Parvis des Arts

Titulaire : Monsieur Jean-Jacques PAYSANT

Suppléante : Madame Danielle NICOLAS

Bureaux n° 6 et 7

Ecole élémentaire « Victor Hugo » (A et B) - 28 rue Jules Guesde

Titulaire : Monsieur Gérard LASFARGUES

Suppléante : Madame Marie-Angèle CORDESSE

Bureau n° 8

Ecole maternelle « Victor Hugo » - 39 rue des Ecoles

Titulaire : Madame Lidie CAILLAUD

Suppléant : Monsieur Pierre ORSINI

Bureau n° 9

Ecole maternelle « Denis Forestier » - 22 rue Micolon

Titulaire : Madame Bernadette BOUCHON

Suppléant : Monsieur Louis CORNO

Bureaux n° 10 et 11

Ecole élémentaire « Octobre » (A et B-gymnase) - 76 rue Marcelin Berthelot

Titulaire : Monsieur Olivier RUMEUR

Suppléant : Monsieur André CASANOVA

Bureau n° 12

Ecole maternelle « Octobre » - Accès par la cour - 2 rue de Seine

Titulaire : Monsieur Jean-Marie LEDENTECK

Suppléant : Monsieur William BELLALOUM

Bureau n° 13

Salle « Blairon » - 94 rue Véron

Titulaire : Madame Thérèse MARSEILLE

Suppléant : Monsieur Claude CALS

Bureau n° 14

Ecole maternelle « Barbusse » - 56 rue Paul Vaillant Couturier

Titulaire : Monsieur Michel LAHAIE

Suppléant : Monsieur Sassi BARANES

Bureau n° 15

Ecole maternelle « Barbusse » (réfectoire) - 54 rue Paul Vaillant Couturier

Titulaire : Monsieur Jean-Dominique CARON

Suppléante : Madame Evelyne RIGNAULT

Bureau n° 16

Ecole élémentaire « Pierre Bérégovoy » - 2 mail Jacques Prévert

Titulaire : Madame Jocelyne MYSKIW

Suppléant : Monsieur Frédéric KOSDIKIAN

Bureau n° 17

Ecole élémentaire « Etienne Dolet » - 23 rue Etienne Dolet

Titulaire : Madame Danielle NICOLAS

Suppléant : Monsieur Jean-Jacques PAYSANT

Bureau n° 18

Ecole « Etienne Dolet » (réfectoire) - Rue des violettes

Titulaire : Madame Marie-Angèle CORDESSE

Suppléant : Monsieur Gérard LASFARGUES

Bureau n° 19

Ecole maternelle « Etienne Dolet » - 25 rue Etienne Dolet

Titulaire : Monsieur Pierre ORSINI

Suppléant : Madame Lidie CAILLAUD

Bureau n° 20

Ecole élémentaire Montaigne - Préau - 2 Rue de Bordeaux

Titulaire : Monsieur Louis CORNO

Suppléante : Madame Bernadette BOUCHON

Bureau n° 21

Ecole élémentaire « S. Franceschi » - Rue de Bordeaux

Titulaire : Monsieur André CASANOVA

Suppléant : Monsieur Olivier RUMEUR

Bureau n° 22

Ecole maternelle « Lacore Moreau » - 5 allée des Jardins

Titulaire : Monsieur Claude CALS

Suppléant : Monsieur William BELLALOUM

Bureau n° 23

Ecole maternelle « Louise Michel » - Allée de la Commune

Titulaire : Monsieur Jean-Marie LEDENTECK

Suppléante : Madame Thérèse MARSEILLE

Bureau n° 24

Ecole maternelle « Pauline Kergomard » - Allée du 8 mai 1945

Titulaire : Monsieur Sassi BARANES

Suppléant : Monsieur Michel LAHAIE

Bureau n° 25

Conservatoire de musique - Allée du 8 mai 1945

Titulaire : Madame Evelyne RIGNAULT

Suppléante : Monsieur Jean-Dominique CARON

Bureau n° 26

Ecole élémentaire « Montaigne » (réfectoire) - Place San Benedetto Del Tronto

Titulaire : Madame Christiane LEBOEUF

Suppléant : Monsieur Franck BAILLY

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

**Adresse des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes
électorales pour la période 2016-2017 pour la commune d'Alfortville**

Monsieur Franck BAILLY

32 rue Raspail, 94140 Alfortville

Monsieur Sassi BARANES

14 rue Simone de Beauvoir, 94140 Alfortville

Madame Bernadette BOUCHON

31 rue Marcel Bourdarias, 94140 Alfortville

Monsieur William BELLALOUM

2 rue Victor Hugo 94140 Alfortville

Monsieur Claude CALS

13 rue Volta, 94140 Alfortville

Monsieur Jean-Dominique CARON

23 rue André Soladier, 94140 Alfortville

Monsieur André CASANOVA

3 rue Jules Guesde, 94140 Alfortville

Madame Lidie CAILLAUD

5 place Salvador Allende, 941140 Alfortville

Madame Georgette CLERMONT

5 rue Jean Colly, 94140 Alfortville

Madame Marie-Angèle CORDESSE

19/21 rue Emile Goeury, 94140 Alfortville

Monsieur Louis CORNO

7 rue Raspail, 94140 Alfortville

Monsieur Frédéric KOSDIKIAN

15 rue Jules Cuillerier, 94140 Alfortville

Monsieur Michel LAHAIE

18 rue Marcel Bourdarias, 94140 Alfortville

Monsieur Gérard LASFARGUES

253 ter rue Paul Vaillant Couturier, 94140 Alfortville

Madame Christiane LEBOEUF

23 rue Jules Guesde, 94140 Alfortville

Monsieur Jean-Marie LEDENTEC

7 rue de Dijon, 94140 Alfortville

Madame Thérèse MARSEILLE

9 rue Nelson Mandela, 94140 Alfortville

Madame Jocelyne MYSKIW

20/24 rue Pierre Curie, 94140 Alfortville

Madame Danielle NICOLAS

3 allée de la Résistance - « Grand Ensemble » - Bât. G4, 94140 Alfortville

Monsieur Pierre ORSINI

6 rue Joffrin, 94140 Alfortville

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT

132 rue Paul Vaillant Couturier, 94140 Alfortville

Madame Evelyne RIGNAULT

46 rue Raspail, 94140 Alfortville

Monsieur Olivier RUMEUR

15 rue Jean Colly, 94140 Alfortville



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N° 2017/ 3129
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
pour la période 2017/2018 pour la commune de Boissy-Saint-Léger

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6139 du 7 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Boissy-Saint-Léger** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes dont les noms suivent et dont les adresses figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Boissy-Saint-Léger**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - Salle des fêtes, 6 rue de Sucy

Titulaire : Madame Annie POCARD

Suppléant : Monsieur Serey THAI

Bureau n° 1

Salle des fêtes, 6 rue de Sucy

Titulaire : Madame Annie POCARD

Suppléant : Monsieur Serey THAI

Bureau n° 2

Groupe scolaire « Amédée Dunois », 18 rue de Sucy

Titulaire : Monsieur Jean-Marie HAMEL

Suppléant : Monsieur Michel BARTHES

Bureau n° 3

Ecole du Bois Clary, 38 avenue Louis Walle

Titulaire : Monsieur Jean-Luc THIEBAUD

Suppléant : Monsieur Daniel BRAILLON

Bureau n° 4

Ecole des châtaigniers, 35/37 avenue des châtaigniers

Titulaire : Monsieur Bernard DUTRIEUX

Suppléant : Monsieur Marcel CELSO

Bureau n° 5

Salle « Tohu-Bohu », 4 C boulevard de la Gare

Titulaire : Monsieur Joseph MOUDIAPPANADIN

Suppléante : Madame Annie POCARD

Bureau n° 6

Groupe scolaire « Jacques Prévert », primaire A, rue Jacques Prévert

Titulaire : Monsieur Serey THAI

Suppléant : Monsieur Jean-Marie HAMEL

Bureau n° 7

Groupe scolaire « Jacques Prévert », primaire B, rue Jacques Prévert

Titulaire : Monsieur Michel BARTHES

Suppléant : Monsieur Jean-Luc THIEBAUD

Bureau n° 8

Groupe scolaire « Jean Rostand », primaire A, allée fin guerre Algérie

Titulaire : Monsieur Marcel CELSO

Suppléant : Monsieur Joseph MOUDIAPPANADIN

Bureau n° 9

Groupe scolaire « Jean Rostand », primaire B, allée Jean Rostand

Titulaire : Monsieur Bernard DUTRIEUX

Suppléant : Monsieur Daniel BRAILLON

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

Adresse des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2016-2017 pour la commune de Boissy-Saint-Léger

Monsieur Michel BARTHES

27B rue Henri Legros, 94470 Boissy-Saint-Léger

Monsieur Daniel BRAILLON

1 place de la Boulaie, 94470 Boissy-Saint-Léger

Monsieur Marcel CELSO

4 place de la Chênaie, 94470 Boissy-Saint-Léger

Monsieur Bernard DUTRIEUX

29 rue de la Maison Blanche, 94470 Boissy-Saint-Léger

Monsieur Jean-Marie HAMEL

7 avenue du Closeau, 94470 Boissy-Saint-Léger

Monsieur Joseph MOUDIAPPANADIN

3 place de la Frênaie, 94470 Boissy-Saint-Léger

Madame Annie POCARD

6 rue Stéphanie, 94470 Boissy-Saint-Léger

Monsieur Serey THAI

2 place de la Plataneraie, 94470 Boissy-Saint-Léger

Monsieur Jean-Luc THIEBAUD

22 avenue du Général Leclerc – Résidence « Montaldo », 94470 Boissy-Saint-Léger



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N° 2017/ 3130
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Bonneuil-sur-Marne

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2016/2263 du 13 juillet 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Bonneuil-sur-Marne** à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Bonneuil-sur-Marne**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - CALB Langevin Wallon - 10 rue Auguste Gross

Titulaire : Monsieur Pascal BURNAT

Suppléant : Monsieur Jean-Michel VILLAUME

Bureau n° 1

CALB Langevin Wallon – 10 rue Auguste Gross

Titulaire : Monsieur Pascal BURNAT

Suppléant : Monsieur Jean-Michel VILLAUME

Bureau n° 2

Ecole maternelle « Joliot-Curie » - 5 allée Joliot-Curie

Titulaire : Madame Ksenija SARRE

Suppléant : Monsieur Claude BEAURIN

Bureau n° 3

Ecole maternelle D. Casanova – 11 rue Romain Rolland

Titulaire : Madame Simone TRAMONI-BERTRAND

Suppléante : Madame Camelia VADANOVICI

Bureau n° 4

Gymnase « Langevin Wallon » - 1 rue Victor Hugo

Titulaire : Madame Claudine BESNIER

Suppléant : Monsieur Pascal BURNAT

Bureau n° 5

Ecole maternelle « Romain Rolland » - 1 bis rue Romain Rolland

Titulaire : Monsieur Jean-Michel VILLAUME

Suppléante : Madame Simone TRAMONI-BERTRAND

Bureau n° 6

Ecole primaire « Romain Rolland A » - 3 rue Romain Rolland

Titulaire : Monsieur Claude BEAURIN

Suppléant : Madame Claudine BESNIER

Bureau n° 7

Ecole primaire « Romain Rolland B » - Rue Romain Rolland

Titulaire : Monsieur Pascal BURNAT

Suppléante : Madame Ksenija SARRE

Bureau n° 8

Ecole maternelle A/E. Cotton B1 - 5 avenue de la République

Titulaire : Madame Camelia VADANOVICI

Suppléante : Madame Simone TRAMONI-BERTRAND

Bureau n° 9

Ecole maternelle A/E. Cotton B2 - 9 avenue de la République

Titulaire : Monsieur Claude BEAURIN

Suppléant : Monsieur Jean-Michel VILLAUME

Bureau n° 10

Ecole maternelle « Henri Arles » - 9 rue Auguste Delaune

Titulaire : Monsieur Pascal BURNAT

Suppléante : Madame Ksenija SARRE

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

Adresse des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2017/2018 pour la commune de Bonneuil-sur-Marne

Monsieur Claude BEAURIN

19 rue Alexandre Guillou, 94380 Bonneuil-sur-Marne

Madame Claudine BESNIER

3 rue des Clavizis - Appt 83 - 94380 Bonneuil-sur-Marne

Monsieur Pascal BURNAT

7 rue Georges Ferrand, 94380 Bonneuil-sur-Marne

Madame Ksenija SARRE

1 rue Léa Maury, 94380 Bonneuil-sur-Marne

Madame Simone TRAMONI-BERTRAND

32 rue Anatole France, 94380 Bonneuil-sur-Marne

Madame Camélia VADANOVICI

40 rue de l'Espérance, 94380 Bonneuil-sur-Marne

Monsieur Jean-Michel VILLAUME

3 rue des Clavizis - Appt 34 - 94380 Bonneuil-sur-Marne



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3131
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour l'année
2017/2018 pour la commune de Charenton-le-Pont

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le du Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6283 du 21 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Charenton-le-Pont** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes dont les noms suivent, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Charenton-le-Pont**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n°1 - Espace « Toffoli » - 12 rue du Cadran

Titulaire : Madame Marie Christine PAQUENTIN

Suppléant : Monsieur Gilles KRAEMER

Bureaux n° 1 et 19

Espace « Toffoli » - 12 rue du Cadran

Titulaire : Madame Marie Christine PAQUENTIN

Suppléante : Monsieur Gilles KRAEMER

Bureau n° 2

Hôtel de Ville - 48 rue de Paris

Titulaire : Monsieur Jean Michel CHAPELLE

Suppléante : Madame Marie-Hélène VALERO GARCIA

Bureau n° 3

Ecole maternelle des 4 vents - 24 rue « Gabriel Péri »

Titulaire : Monsieur Olivier TOLLU

Suppléante : Madame Joëlle BOURQUARD

Bureau n° 4

Ecole « Aristide Briand » - 1 avenue « Jean Jaurès »

Titulaire : Madame Marie-Thérèse RAULOIS

Suppléant : Monsieur Gabriel DEGROUTTE

Bureaux n° 5 et 6

Ecole « Aristide Briand » - 2 place « Aristide Briand »

Titulaire : Madame Marie-Claude CHAIGNEAU

Suppléant : Monsieur Jean Paul ALGRET

Bureau n° 7

Ecole « Aristide Briand » - 4 rue « Anatole France »

Titulaire : Monsieur François-Henri BOLNOT

Suppléant : Monsieur Nathan TOPOR

Bureau n° 8

Ecole maternelle « Conflans » - 26 rue de Conflans

Titulaire : Monsieur Jacques LEPORTOIS

Suppléant : Madame Marie CHUBERRE

Bureaux n° 9 et 10

C.E.S. la Cerisaie - 19 rue de la Cerisaie

Titulaire : Monsieur François-Xavier VERON

Suppléante : Madame Odile SACKY

Bureau n° 11

Ecole primaire « Valmy » - 3 rue de Valmy

Titulaire : Madame Catherine LE BAIL épouse GERMAIN

Suppléant : Monsieur Philippe BONNEVIE

Bureaux n° 12 et 17

Ecole maternelle « Valmy » - 2 rue de Valmy

Titulaire : Madame Rolande BERNE LAMONTAGNE

Suppléant : Monsieur Bernard DUPEYRAT

Bureaux n° 13 et 14

Ecole maternelle « Port aux Lions » - 4 rue du Port aux Lions

Titulaire : Madame Marie-Claude BERTEAUX

Suppléante : Madame Marie-Hélène VALERO GARCIA

Bureau n° 15

Ecole maternelle « Cerisaie » - 4 rue des Bordeaux

Titulaire : Monsieur Jean Michel CHAPELLE

Suppléant : Monsieur Olivier TOLLU

Bureau n° 16

Ecole primaire « Robert Desnos » - 1 rue « Robert Grenet »

Titulaire : Monsieur François-Henri BOLNOT

Suppléante : Madame Marie-Thérèse RAULOIS

Bureaux n° 18 et 20

Ecole primaire « Pasteur » - 1 rue « Jean Moulin »

Titulaire : Monsieur Jean-Paul ALGRET

Suppléant : Monsieur Nathan TOPOR

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

**Adresse des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes
électorales pour la période 2017-2018 pour la commune de Charenton-le-Pont**

Monsieur Jean-Paul ALGRET

19 rue Arthur Croquette 94 220 Charenton-le-Pont

Madame Rolande BERNE-LAMONTAGNE

4 avenue Jean Jaurès, 94220 Charenton-le-Pont

Madame BERTEAUX Marie-Claude

26 avenue de Gravelle 94220 Charenton-le-Pont

Monsieur Philippe BONNEVIE

52 rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont

Monsieur François-Henri BOLNOT

60 rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont

Madame Joëlle BOURQUARD

63 rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont

Madame Marie-Claude CHAIGNEAU

68 avenue de Gravelle, 94220 Charenton-le-Pont

Monsieur Jean Michel CHAPELLE

18 rue Victor Hugo, 94220 Charenton-le-Pont

Madame Marie CHUBERRE

8 rue des Ormes, 94220 Charenton-le-Pont

Monsieur Gabriel DEGROUTTE

12 rue de l'Arcade, 94220 Charenton-le-Pont

Monsieur Bernard DUPEYRAT

105 rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont

Monsieur Gilles KRAEMER

26 rue Victor Hugo, 94220 Charenton-le-Pont

Madame Catherine LE BAIL épouse GERMAIN

18 rue Gabriel Péri 94220 Charenton-le-Pont

Monsieur Jacques LEPORTOIS

21 rue du Général Leclerc, 94220 Charenton-le-Pont

Madame Marie-Christine PAQUENTIN

15 rue Gabrielle, 94220 Charenton-le-Pont

Madame Marie-Thérèse RAULOIS

9 rue de la République, 94220 Charenton-le-Pont

Madame Odile SACKY

43 rue de Verdun, 94220 Charenton-le-Pont

Monsieur Olivier TOLLU

13 rue de la République, 94220 Charenton-le-Pont

Monsieur Nathan TOPOR

133 quater rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont

Madame Marie-Hélène VALERO GARCIA

6 quai des Carrières, 94220 Charenton-le-Pont

Monsieur François Xavier VERON

110 bis rue du Petit Château, 94220 Charenton-le-Pont



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017 / 3132
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Choisy-le-Roi

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2016/2081 du 29 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Choisy-le-Roi** à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Choisy-le-Roi**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n°1 - Hôtel de Ville - Place Gabriel Péri

Titulaire : Madame **Madeleine TRAN THANH**

Suppléant : Monsieur **André DUMONT**

Bureau n°1

Hôtel de Ville - Place Gabriel Péri

Titulaire : Madame **Madeleine TRAN THANH**

Suppléante : Monsieur **André DUMONT**

Bureau n° 2

Salle des fêtes « Le Royal » - 13 avenue Anatole France

Titulaire : Monsieur Daniel ROYER

Suppléante : Madame Monique JEAN-FRANÇOIS

Bureau n° 3

Bourse du Travail - 27 boulevard des Alliés

Titulaire : Madame Lucette CARRIERE

Suppléant : Monsieur Louis RETAILLEAU

Bureaux n° 4 et 5

Ecole maternelle « Blanqui » - 25 rue Auguste Blanqui

Titulaire : Madame Blandine HOBLINGRE

Suppléante : Madame Adèle DE ARCANGELIS

Bureau n° 6

Ecole primaire « Blanqui » - 19 rue Auguste Blanqui

Titulaire : Madame Monique ROYER

Suppléante : Madame Nora FRAT BOUSSLIMANI

Bureau n° 7

Ecole maternelle « Marcel Cachin » - 37 rue Sébastopol

Titulaire : Monsieur Jean Paul BORNAT

Suppléant : Monsieur Louis RETAILLEAU

Bureau n° 8

Ecole maternelle « Eugénie Cotton » - 6/8 rue Georges Clémenceau

Titulaire : Madame Madeleine TRAN-THANH

Suppléante : Madame Monique JEAN-FRANCOIS

Bureau n° 9

Ecole primaire « Noblet » - 23 rue Paul Carle

Titulaire : Monsieur André DUMONT

Suppléante : Madame Madeleine TRAN THANH

Bureau n° 10

Ecole maternelle « Noblet » - 16 rue Armand Noblet

Titulaire : Madame Monique JEAN-FRANÇOIS

Suppléant : Monsieur Daniel ROYER

Bureau n° 11

Maison pour Tous - 30 avenue de Newburn

Titulaire : Monsieur Louis RETAILLEAU

Suppléante : Madame Lucette CARRIERE

Bureaux n° 12 et 13

Ecole « Paul Langevin » - Rue Robert Peary

Titulaire : Madame Adèle DE ARCANGELIS

Suppléante : Madame Blandine HOBLINGRE

Bureaux n° 14 et 15

Ecole « Joliot-Curie » - 104 avenue d'Alfortville

Titulaire : Madame Nora FRAT BOUSSLIMANI

Suppléante : Madame Monique ROYER

Bureaux n° 16 et 17

Ecole « Victor Hugo » - 11 rue Victor Jérôme

Titulaire : Monsieur Louis RETAILLEAU

Suppléant : Monsieur Jean Paul BORNAT

Bureaux n° 18 et 21

Ecole maternelle « Casanova » - 49 rue de la Paix

Titulaire : Madame Monique JEAN-FRANCOIS

Suppléant : Monsieur André DUMONT

Bureaux n° 19 et 20

Ecole « Jean Macé » - 80 rue de la Paix

Titulaire : Madame Lucette CARRIERE

Suppléant : Monsieur Daniel ROYER

Bureau n° 22

Médiathèque « Aragon » - 17 rue Pierre Mendès-France

Titulaire : Madeleine TRAN THANH

Suppléante : Madame Nora FRAT BOUSSLIMANI

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

**Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de révision
des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune de Choisy-le-Roi**

Monsieur Jean Paul BORNAT

28 rue Joliot Curie, 94600 Choisy-le-Roi

Madame Lucette CARRIERE

11 avenue du Général Leclerc, 94600 Choisy-le-Roi

Madame Adèle DE ARCANGELIS

36 boulevard de Stalingrad, 94600 Choisy-le-Roi

Monsieur André DUMONT

1A rue Louise Bourgeois, 94600 Choisy-le-Roi

Madame Blandine HOBLINGRE

18 bis rue Rollin Régnier, 94600 Choisy-le-Roi

Madame Monique JEAN-FRANCOIS

14 rue Guy Mocquet, 94600 Choisy-le-Roi

Monsieur Louis RETAILLEAU

3 rue Mirabeau, 94600 Choisy-le-Roi

Monsieur Daniel ROYER

4 rue Jean-Baptiste Clément, 94600 Choisy-le-Roi

Madame Monique ROYER

4 rue Jean-Baptiste Clément, 94600 Choisy-le-Roi

Madame Madeleine TRAN THANH

31 rue Henri Corvol, 94600 Choisy-le-Roi



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017 / 3133
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Créteil

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2016/2751 du 31 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Créteil** à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Créteil**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué en regard de leur nom.

Liste Générale

- **Elections européennes, municipales, présidentielle, régionales et référendum**

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville (entresol salle des mariages) - Place « Salvador Allende »

Titulaire : Monsieur Raymond JOUANNA

Suppléant : Monsieur Jacques GODEFROY

- **Elections départementales**

Canton n° 7 : Bureau n° 1 - Hôtel de Ville (entresol salle des mariages) - Place « Salvador Allende »

Titulaire : Monsieur Raymond JOUANNA

Suppléant : Monsieur Jacques GODEFROY

Canton n° 8 : Bureau n° 29 - Maison du Combattant - Place « Henri Dunant »

Titulaire : Madame Marie Thérèse SENILLE

Suppléante : Madame Françoise SABBAN

- **Elections législatives**

1^{ère} circonscription : Bureau n° 29 - Maison du Combattant - Place « Henri Dunant »

Titulaire : Madame Marie Thérèse SENILLE

Suppléante : Madame Françoise SABBAN

2^{ème} circonscription : Bureau n°1 - Hôtel de Ville (entresol salle des mariages) - Place « Salvador Allende »

Titulaire : Monsieur Raymond JOUANNA

Suppléant : Monsieur Jacques GODEFROY

Canton n° 7 (Créteil-1)

Bureaux n° 1 et 2 (2^{ème} circonscription)

Hôtel de Ville - Place « Salvador Allende » - Salles des commissions n° 1 et 2

Titulaire : Monsieur Raymond JOUANNA

Suppléant : Monsieur Jacques GODEFROY

Bureau n° 3 (2^{ème} circonscription)

Ecole maternelle « Pierre Mendès France » - Place Pierre Mendès France

Titulaire : Monsieur Jean Pierre PROTAT

Suppléante : Madame Bernadette FIEVET

Bureau n° 4 (2^{ème} circonscription)

Ecole maternelle « Gaston Defferre » - 5 rue Georges Ohm

Titulaire : Madame Régine GROUX

Suppléante : Madame Michèle COGNET

Bureau n° 5 (2^{ème} circonscription)

Maison du quartier du Port - 17 Mail Salzgitter

Titulaire : Monsieur Alain QUITTEREL

Suppléant : Monsieur Bernard POUSSIN

Bureau n° 6 (2^{ème} circonscription)

Ecole élémentaire de la Source – Square des Griffons

Titulaire : Monsieur Serge LAGAUCHE

Suppléant : Monsieur Jean Paul MORDACQ

Bureau n° 7 (2^{ème} circonscription)

Ecole « Aimé Césaire » - 1 rue du Galion

Titulaire : Monsieur Youcef AZZOUA

Suppléant : Monsieur Daniel SCIMERA

Bureau n° 8 (2^{ème} circonscription)

Ecole « Alain Gerbault » - 1 rue Charles Gounod

Titulaire : Monsieur Jean François BILLOUDET

Suppléant : Monsieur Jean-Michel HALLEZ

Bureau n° 9 (2^{ème} circonscription)

Ecole maternelle « Châteaubriand » - Avenue Corvisart

Titulaire : Madame Rose-Marie GERCHEL

Suppléant : Monsieur Gérard MOREL

Bureaux n° 10 et 11 (1^{ère} circonscription)

Ecole maternelle « Allezard » - 51 avenue du chemin de Mesly

Titulaire : Monsieur Jean BRUSSON

Suppléante : Madame Suzanne CATHIARD

Bureau n° 12 (2^{ème} circonscription)

Ecole élémentaire « José Maria de Heredia » - 4 allée Tristan Bernard

Titulaire : Monsieur Patrick FENOT

Suppléant : Monsieur André ALAUZE

Bureau n° 13 (2^{ème} circonscription)

Ecole élémentaire « Charles Péguy » - 4 boulevard Pablo Picasso

Titulaire : Madame Brigitte VAUCHER

Suppléant : Monsieur Claude MEUNIER

Bureau n° 14 (2^{ème} circonscription)

Ecole élémentaire « Blaise Pascal » - 1 allée Nicolas Poussin

Titulaire : Madame Marie Claude DJINOYAN

Suppléante : Madame Marie France PATAINE-SEBBAGH

Bureaux n° 15 et 16 (2^{ème} circonscription)

Ecole « Gaspard Monge » (maternelle et élémentaire) - Boulevard du Montaigut

Titulaire : Madame Brigitte AK

Suppléant : Monsieur Pierre NGYUEN TRI TRI

Bureau n° 17 (2^{ème} circonscription)

Ecole élémentaire « Léo Lagrange » - Avenue du Maréchal Lyautey

Titulaire : Madame Martine CORTICCHIATO

Suppléante : Madame Catherine LAPOIX

Bureau n° 18 (1^{ère} circonscription)

Conservatoire de musique « Marcel Dadi » - 2 rue Maurice Déménitroux

Titulaire : Madame Marie France PATAINE-SEBBAGH

Suppléante : Madame Christiane PRIOUX

Bureau n° 19 (2^{ème} circonscription)

Ecole élémentaire « Félix Eboué » - 12 rue Thomas Edison

Titulaire : Monsieur Jacques GODEFROY

Suppléant : Monsieur Raymond JOUANNA

Bureau n° 20 (2^{ème} circonscription)

Ecole maternelle « Félix Eboué » - 4 rue Thomas Edison

Titulaire : Madame Françoise SABBAN

Suppléante : Madame Marie Thérèse SENILLE

Bureau n° 21 (2^{ème} circonscription)

Ecole maternelle « Janine Le Cleac'h » - 20 place des Bouleaux

Titulaire : Madame Bernadette FIEVET

Suppléant : Monsieur Jean Pierre PROTAT

Bureau n° 22 (2^{ème} circonscription)

Ecole maternelle « Charles Beuvin » - Place Charles Beuvin

Titulaire : Madame Régine GROUX

Suppléante : Madame Michèle COGNET

Canton n° 8 (Créteil-2)

Bureau n° 23 (1^{ère} circonscription)

R.P.A. du halage - 55 quai du halage

Titulaire : Monsieur Bernard POUSSIN

Suppléant : Monsieur Alain QUITTEREL

Bureau n° 24 (2^{ème} circonscription)

Ecole élémentaire « Charles Beuvin » - Rue Henri Koch

Titulaire : Monsieur Jean Paul MORDACQ

Suppléant : Monsieur Serge LAGAUCHE

Bureau n° 25 (1^{ère} circonscription)

Locaux communs résidentiels - 17 rue de Bonne

Titulaire : Monsieur Daniel SCIMERA

Suppléant : Monsieur Youcef AZZOUA

Bureau n° 26 (1^{ère} circonscription)

Gymnase des Buttes - 45 avenue Sainte Marie

Titulaire : Monsieur Jean François BILLOUDET

Suppléant : Monsieur Jean-Michel HALLEZ

Bureau n° 27 (1^{ère} circonscription)

Collège « Plaisance » - 97 avenue Laferrière

Titulaire : Monsieur Gérard MOREL

Suppléante : Madame Rose-Marie GERCHEL

Bureau n° 28 (1^{ère} circonscription)

Ecole maternelle « Victor Hugo » - 4 rue Paul François Avet

Titulaire : Monsieur Jean BRUSSON

Suppléante : Madame Suzanne CATHIARD

Bureau n° 29 (1^{ère} circonscription)

Maison du Combattant - Place Henri Dunant

Titulaire : Monsieur André ALAUZE

Suppléant : Monsieur Patrick FENOT

Bureau n° 30 (1^{ère} circonscription)

Gymnase « Victor Hugo » - 16 rue des écoles

Titulaire : Monsieur Claude MEUNIER

Suppléante : Madame Brigitte VAUCHER

Bureau n° 31 (1^{ère} circonscription)

Salle polyvalente « René Renaud » - 9 rue des écoles

Titulaire : Madame Marie France PATAINE-SEBBAGH

Suppléante : Madame Marie Claude DJINOYAN

Bureau n° 32 (1^{ère} circonscription)

Ecole élémentaire « Victor Hugo » - 7 avenue de la République

Titulaire : Monsieur Pierre NGYUEN TRI TRI

Suppléante : Madame Brigitte AK

Bureau n° 33 (1^{ère} circonscription)

Ecole maternelle « Albert Camus » - 137 rue de Brie

Titulaire : Madame Catherine LAPOIX

Suppléante : Madame Martine CORTICCHIATO

Bureaux n° 34 et 36 (2^{ème} circonscription)

Ecole des Guiblets - 80 boulevard John Fitzgerald Kennedy

Titulaire : Madame Christiane PRIOUX

Suppléant : Monsieur Youcef AZZOUG

Bureaux n° 35 et 37 (2^{ème} circonscription)

Ecole « Paul Casalis » (maternelle et élémentaire) - 20 rue Henri Doucet

Titulaire : Madame Françoise SABBAN

Suppléante : Madame Marie Thérèse SENILLE

Bureaux n° 38 et 39 (2^{ème} circonscription)

Ecole du Jeu de Paume - 63 boulevard John Fitzgerald Kennedy

Titulaire : Madame Bernadette FIEVET

Suppléant : Monsieur Jean Pierre PROTAT

Bureaux n° 40 et 41 (2^{ème} circonscription)

Ecole « Savignat » (maternelle et élémentaire) - Allée de la Côte d'or

Titulaire : Madame Régine GROUX

Suppléante : Madame Michèle COGNET

Bureaux n° 42 et 43 (2^{ème} circonscription)

Ecole élémentaire de la Habette - 12 rue du docteur Ramon

Titulaire : Monsieur Bernard POUSSIN

Suppléant : Monsieur Alain QUITTEREL

Bureau n° 44 (2^{ème} circonscription)

Centre socio-culturel « Madeleine Rebérioux » - 27 avenue François Mitterrand

Titulaire : Monsieur Serge LAGAUCHE

Suppléant : Monsieur Jean Paul MORDACQ

Bureau n° 45 (2^{ème} circonscription)

Ecole des Sarrazins - 51-63 rue des Sarrazins

Titulaire : Monsieur Gérard MOREL

Suppléante : Madame Marie Claude DJINOYAN

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la commune de Créteil
--

Madame Brigitte AK

29 square Edison, 94000 Créteil

Monsieur André ALAUZE

28 rue Anatole France, 94000 Créteil

Monsieur Youcef AZZOUA

50 rue de Falkirk, 94000 Créteil

Monsieur Jean-François BILLOUDET

22 bis rue du Général Leclerc, 94000 Créteil

Monsieur Jean BRUSSON

14 allée de la Toison d'Or, 94000 Créteil

Madame Suzanne CATHIARD

17 Ville du Petit Parc, 94000 Créteil

Madame Michel COGNET

1 rue du Puits Georget, 94000 Créteil

Madame Martine CORTICCHIATO

54 rue des Pinson, 94000 Créteil

Madame Marie-Claire DJINOYAN

234 rue de Brie - BP 40017, 94001 Créteil cédex

Monsieur Patrick FENOT

27 allée de la Toison d'or, 94000 Créteil

Madame Bernadette FIEVET

1 bis Rue Poivet, 94000 Créteil

Monsieur Jacques GODEFROY

1 allée des Pinsons, 94000 Créteil

Madame Rose-Marie GERCHEL

39 avenue du chemin de Mesly, 94000 Créteil

Madame Régine GROUX

8 place des boutons d'argent, 94000 Créteil

Monsieur Jean-Michel HALLEZ

5 impasse du Paradis, 94000 Créteil

Monsieur Raymond JOUANNA

23 rue des écoles, 94000 Créteil

Monsieur Serge LAGAUCHE

30 rue Henri, 94000 Créteil

Madame Catherine LAPOIX

6 Avenue de la Marne, 94000 Créteil

Monsieur Claude MEUNIER

43 boulevard Montaigut, 94000 Créteil

Monsieur Jean-Paul MORDACQ

53 boulevard Montaigut, 94000 Créteil

Monsieur Gérard MOREL

9 place Jean Giraudoux, 94000 Créteil

Monsieur Pierre NGUYEN TRI TRI

13 rue du Général Larminat, 94000 Créteil

Madame Marie-France PATAINE-SEBBAGH

106 avenue Laferrière, 94000 Créteil

Monsieur Bernard POUSSIN

33 rue des Bleuets, 94000 Créteil

Monsieur Jean-Pierre PROTAT

1 rue Ferdinand de Lesseps, 94000 Créteil

Madame Christiane PRIOUX

37 quai du Halage, 94000 Créteil

Monsieur Alain QUITTEREL

11 bis avenue de la Reine Blanche, 94000 Créteil

Madame Françoise SABBAN

3rue du Cap, 94000 Créteil

Monsieur Daniel SCIMECA

7 place des Boutons d'argent, 94000 Créteil

Madame Marie-Thérèse SENILLE

37 boulevard Montaigut, 94000 Créteil

Madame Brigitte VAUCHER

27 allée de la Toison d'or, 94000 Créteil



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N° 2017/ 3134
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune d'Ivry-sur-Seine

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2016/1990 du 21 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune d'**Ivry-sur-Seine** à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune d'**Ivry-sur-Seine**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - Mairie - Esplanade « Georges Marrane »

Titulaire : Madame Mireille DERBISE

Suppléant : Monsieur Christian MAZET

Bureau n° 1

Mairie - Esplanade « Georges Marrane »

Titulaire : Madame Mireille DERBISE

Suppléant : Monsieur Christian MAZET

Bureau n° 2

Ecole élémentaire « Albert Einstein » - Allée du Parc

Titulaire : Monsieur André SCHMER

Suppléant : Monsieur Michel TAFFLET

Bureau n° 3

Salle « Edouard Quincey » - 42 bis rue Saint-Just

Titulaire : Monsieur Alain GAZAVE

Suppléante : Madame Isabelle BARY

Bureau n° 4

Ecole maternelle « Maximilien Robespierre » - 7 ter rue Robespierre

Titulaire : Madame Nicole ROBVEILLE

Suppléante : Madame Christiane RASSE

Bureau n° 5

Espace « Robespierre » - 2 rue Robespierre

Titulaire : Monsieur Michel FEUILLEBOIS

Suppléante : Madame Mireille DERBISE

Bureaux n° 6 et 15

Collège « Georges Politzer » - Salles 1 et 2 - 5/7 rue Fouilloux

Titulaire : Monsieur Christian MAZET

Suppléant : Monsieur André SCHMER

Bureau n° 7

Maison de la citoyenneté - 25 rue Jean-Jacques Rousseau

Titulaire : Monsieur Michel TAFFLET

Suppléant : Monsieur Alain GAZAVE

Bureau n° 8

Ecole « Dulcie September » - 5 allée Chanteclair

Titulaire : Madame Isabelle BARY

Suppléante : Madame Nicole ROBVEILLE

Bureau n° 9

Ecole maternelle « Danielle Casanova » - 72 bis avenue Georges Gosnat

Titulaire : Madame Christiane RASSE

Suppléant : Monsieur Michel FEUILLEBOIS

Bureau n° 10

Groupe scolaire « Orme au chat » - 3 place de l'Orme au chat

Titulaire : Madame Mireille DERBISE

Suppléant : Monsieur Michel FEUILLEBOIS

Bureau n° 11

Foyer « Chevaleret » - 4 rue Maurice Couderchet

Titulaire : Monsieur Alain GAZAVE

Suppléant : Madame Christiane RASSE

Bureau n° 12

Ecole élémentaire « Irène et Frédéric Joliot-Curie » (A) – 3 rue Truillot

Titulaire : Madame Isabelle DE BARY

Suppléant : Monsieur Michel TAFFET

Bureau n° 13

Ecole maternelle « Irène et Frédéric Joliot-Curie » - 21 rue Saint-Just

Titulaire : Monsieur Christian MAZET

Suppléant : Monsieur André SCHMER

Bureau n° 14

Ecole élémentaire « Irène et Frédéric Joliot-Curie » (B) - 23 rue Saint-Just

Titulaire : Monsieur André SCHMER

Suppléante : Madame Isabelle DE BARY

Bureau n° 15

Collège « Georges Politzer » - Salle 2 – 5/7 rue Fouilloux

Titulaire : Monsieur Michel TAFFET

Suppléant : Monsieur Christian MAZET

Bureau n° 21

Groupe scolaire « Rosa Parks » - 84/86 avenue de Verdun

Titulaire : Madame Christiane RASSE

Suppléante : Madame Mireille DERBISE

Bureaux n° 22 et 29

Ecole élémentaire « Anton Makarenko » (A et B) - 4 rue Jean Perrin

Titulaire : Monsieur Michel FEUILLEBOIS

Suppléant : Monsieur Alain GAZAVE

Bureau n° 23

Ecole maternelle « Jacques Solomon » - 21 rue Gagnée

Titulaire : Monsieur Michel TAFFET

Suppléante : Madame Isabelle DE BARY

Bureaux n° 24 et 36

Collège « Henri Wallon » - Salles 1 et 2 - 3 place Danton

Titulaire : Monsieur Christian MAZET

Suppléant : Monsieur André SCHMER

Bureau n° 25

Ecole maternelle « Henri Barbusse » - 9 rue Georgette Rostaing

Titulaire : Madame Isabelle DE BARY

Suppléant : Monsieur Alain de GAZAVE

Bureau n° 26

Salle des longs sillons - 21 rue Barbès

Titulaire : Monsieur Michel TAFFET

Suppléant : Monsieur Michel FEUILLEBOIS

Bureau n° 27

Ecole maternelle « Paul Langevin » - 218 rue Marcel Hartmann

Titulaire : Madame Christiane RASSE

Suppléante : Madame Mireille DERBISE

Bureau n° 28

Ecole « Guy Môquet » - 28 rue Mirabeau

Titulaire : Madame Nicole ROBVEILLE

Suppléant : Monsieur Christian MAZET

Bureau n° 30

Ecole maternelle « Jacques Prévert » - 8 allée du Vieux Moulin

Titulaire : Monsieur André SCHMER

Suppléant : Monsieur Christian MAZET

Bureau n° 31

Ecole élémentaire du Petit-Ivry - 29/31 rue Baudin

Titulaire : Monsieur Alain GAZAVE

Suppléante : Madame Isabelle DE BARY

Bureau n° 32

Foyer « Ambroise Croizat » - 21 rue Jean-Marie Poulmarch

Titulaire : Monsieur Michel FEUILLEBOIS

Suppléant : Monsieur Michel TAFFET

Bureau n° 33

Ecole maternelle « Gabriel Péri » - 47 rue Gabriel Péri

Titulaire : Madame Mireille DERBISE

Suppléant : Monsieur Christian RASSE

Bureau n° 34

Ecole élémentaire « Henri Barbusse » (B) - 8 rue Alexis Chaussinand

Titulaire : Monsieur Michel FEUILLEBOIS

Suppléante : Madame Isabelle DE BARY

Bureau n° 35

Maison de quartier « Monmousseau » - 17 rue Gaston Monmousseau

Titulaire : Madame Nicole ROBVEILLE

Suppléant : Monsieur Alain de GAZAVE

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

**Adresse des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes
électorales pour la période 2017-2018 pour la commune d'Ivry-sur-Seine**

Madame Isabelle DE BARY

11 place Voltaire, 94200 Ivry-sur-Seine

Madame Mireille DERBISE

10 chemin des Coutures

Monsieur Michel FEUILLEBOIS

79 rue Mirabeau, 94200 Ivry-sur-Seine

Monsieur Alain GAZAVE

40 rue Marrat, 94200 Ivry-sur-Seine

Monsieur Christian MAZET

9 rue Robespierre, 94200 Ivry-sur-Seine

Madame Christiane RASSE

6 rue Baudin, 94200 Ivry-sur-Seine

Madame Nicole ROBVEILLE

1 rue Claude Guy, 94200 Ivry-sur-Seine

Monsieur André SCHMER

79 avenue Danièle Casanova, 94200 Ivry-sur-Seine

Monsieur Michel TAFFLET

3 rue Jean Dormoy, 94200 Ivry-sur-Seine



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N° 2017 / 3135
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Limeil-Brévannes

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2016/2082 du 29 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Limeil-Brévannes** à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Limeil-Brévannes**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle

Titulaire : Madame **Françoise LANGEVIN**

Suppléante : Madame **Pauline NOEL**

Bureau n° 1

Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle

Titulaire : Madame **Françoise LANGEVIN**

Suppléante : Madame Pauline NOEL

Bureaux n° 2 et 12

Ecole maternelle « Anatole France » - 5 rue Pierre et Angèle Le Hen

Titulaire : Monsieur Antonio CAMPAGNA

Suppléante : Madame Martine LUCIENNE

Bureau n° 3

Ecole « Piard » - 28 rue Piard

Titulaire : Monsieur Klaus WERNER

Suppléant : Madame Marie-Hélène LOAËC

Bureau n° 4

Ecole maternelle « Langevin » - 7 rue Louise du Pierry

Titulaire : Madame Pauline NOEL

Suppléante : Madame Françoise LANGEVIN

Bureau n° 5

Ecole primaire « Picasso » - 57 avenue de Valenton

Titulaire : Madame Martine LUCIENNE

Suppléant : Monsieur Antonio CAMPAGNA

Bureau n° 6

Ecole maternelle « Wallon » - 3 rue Louise du Pierry

Titulaire : Madame Marie-Hélène LOAËC

Suppléante : Monsieur Klaus WERNER

Bureau n° 7

Ecole maternelle « Jacques Prévert » - 59 avenue de Valenton

Titulaire : Madame Marie-Hélène LOAËC

Suppléant : Madame Françoise LANGEVIN

Bureau n° 8

Ecole « Jean-Louis Marquèze – 5 bis / 7 rue Jean-Marie Prugnot

Titulaire : Madame Pauline NOEL

Suppléant : Monsieur Klaus WERNER

Bureau n° 9

Ecole primaire « Anatole France » - 22 avenue Alsace Lorraine

Titulaire : Madame Martine LUCIENNE

Suppléant : Monsieur Antonio CAMPAGNA

Bureau n° 10

Ecole maternelle « Curie » - Rue Pierre Curie

Titulaire : Madame Françoise LANGEVIN

Suppléant : Monsieur Klaus WERNER

Bureau n° 11

Stade « Didier Pironi » - 21 avenue Descartes

Titulaire : Monsieur Antonio CAMPAGNA

Suppléant : Madame Martine LUCIENNE

Bureau n° 13

Centre social « Christian Marin » - Place d'Aquitaine

Titulaire : Madame Pauline NOEL

Suppléante : Madame Marie-Hélène LOAËC

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune de Limeil-Brévannes

Monsieur Antonio CAMPAGNA

49 avenue Alsace Lorraine, 94450 Limeil-Brévannes

Madame Françoise LANGEVIN

20 rue Jules Verne, 94450 Limeil-Brévannes

Madame Martine LUCIENNE

38 rue Albert GARRY 94450, Limeil-Brévannes

Madame Marie-Hélène LOAËC

13 rue du docteur LEBEL, 94300 Vincennes

Madame Pauline NOEL

23 rue Alphonse Daudet, 94450 Limeil-Brévannes

Monsieur Klaus WERNER

11 bis rue Gabriel Péri, 94290 Villeneuve-le-Roi



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3136
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2016/2017 pour la commune de Maisons-Alfort

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2017/746 du 7 mars 2017 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Maisons-Alfort** à compter du 1^{er} mars 2018 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Maisons-Alfort**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n°1 - Hôtel de Ville - 118 avenue du Général de Gaulle

Titulaire : Monsieur Claude DESFRAY

Suppléant : Monsieur Michel FOUCAULT

Bureau n° 1

Hôtel de Ville - Péristyle de la Mairie - 118 avenue du Général de Gaulle

Titulaire : Monsieur Claude DESFRAY

Suppléant : Monsieur Michel FOUCAULT

Bureau n° 2

Foyer du parc de la Mairie - 29 rue « Pierre Sépard »

Titulaire : Madame Françoise ABOU

Suppléant : Monsieur Pierre BENEZECH

Bureaux n° 3 et 4

Ecole élémentaire « Parmentier » A et B - 57 avenue du Général de Gaulle

Titulaire : Madame Odile LERUDE

Suppléant : Monsieur Gilbert GRAS

Bureau n° 5

Ecole maternelle « George Sand » - 1 rue « Parmentier »

Titulaire : Madame Juliette JEAN-BAPTISTE

Suppléante : Monsieur Régis LAVOINE

Bureau n° 6

Ecole maternelle « Edouard Herriot » - 87 rue du 11 novembre 1918

Titulaire : Monsieur Paul DELSART

Suppléante : Monsieur Mickaël DIMEO

Bureau n° 7

Centre de loisirs « Busteau » - 7 avenue « Busteau »

Titulaire : Madame Maire Claude FEORE

Suppléant : Monsieur Christian DELAGE

Bureau n° 8

Maison du Combattant - 27 rue « Jouët »

Titulaire : Monsieur Michel NIVELLE

Suppléant : Monsieur Serge BASTAERT

Bureau n° 9

Ecole maternelle « Alphonse Daudet » - 4 rue du Général Koenig

Titulaire : Monsieur Stéphane FRANCES

Suppléant : Monsieur Benoît GUYON

Bureau n° 10

Foyer des personnes âgées - 5 cours des Bruyères

Titulaire : Monsieur Alain BURLERAUX

Suppléant : Monsieur Jonathan BUSSON

Bureau n° 11

Conservatoire municipal - 83 rue « Victor Hugo »

Titulaire : Monsieur Jean Michel DUBOIS

Suppléant : Madame Frédérique ANNANE

Bureau n° 12

Ecole maternelle « Victor Hugo » - 85 rue Victor Hugo

Titulaire : Monsieur Donatien LEBASTARD

Suppléant : Monsieur Didier ALLAERT

Bureaux n° 13 et 14

Ecole maternelle « Berlioz » I et II - 9 rue de Mesly

Titulaire : Monsieur Hugues CAMBOURNAC

Suppléant : Monsieur Jean DENEGRÉ

Bureaux n° 15 et 16

Ecole « Charles Péguy » (maternelle et élémentaire) - 20 avenue de la Liberté

Titulaire : Monsieur Jean Louis François GENETON

Suppléante : Madame Bernard CHOUQUET

Bureau n° 17

Centre socio-culturel « Liberté » - 59 avenue de la Liberté

Titulaire : Monsieur Jean Louis François GENETON

Suppléant : Monsieur Claude DESFRAY

Bureaux n° 18

Ecole élémentaire « Jules Ferry » - 218 rue « Jean Jaurès »

Titulaire : Madame Françoise ABOU

Suppléant : Monsieur Jean DENEGRÉ

Bureau n° 19

Ecole maternelle « Jules Ferry » - 218 bis rue « Jean Jaurès »

Titulaire : Madame Odile LERUDE

Suppléant : Monsieur Hugues CAMBOURNAC

Bureaux n° 20 et 37

Ecole élémentaire « Louis Pasteur » - 5 rue « Bouley »

Titulaire : Madame Juliette JEAN-BAPTISTE

Suppléant : Monsieur Donatien LEBASTARD

Bureau n° 21

Ecole élémentaire « Paul Bert » - 37 avenue du Général Leclerc

Titulaire : Madame Marie-Claude FEORE

Suppléante : Monsieur Alain BURLERAUX

Bureau n° 22

Réfectoire élémentaire « Paul Bert » - 4 rue « Paul Bert »

Titulaire : Monsieur Michel NIVELLE

Suppléant : Monsieur Stéphane FRANCES

Bureau n° 23

Ecole maternelle « Paul Bert » - 2 rue « Paul Bert »

Titulaire : Monsieur Bernard CHOUQUET

Suppléant : Monsieur Michel FOUCAULT

Bureau n° 24

Maison Pour Tous d'Alfort - 1 rue du Maréchal Juin

Titulaire : Monsieur Didier ALLAERT

Suppléante : Monsieur Pierre BENEZECH

Bureau n° 25

Gymnase « Saint-Exupéry » - 5 rue de Lorraine

Titulaire : Madame Frédérique ANNANE

Suppléant : Monsieur Gilbert GRAS

Bureau n° 26

Ecole élémentaire « Saint-Exupéry » - 13 rue de Lorraine

Titulaire : Monsieur Jonathan BUSSON

Suppléant : Monsieur Régis LAVOINE

Bureau n° 27

Ecole élémentaire « Saint-Exupéry » - 11 rue de Lorraine

Titulaire : Monsieur Benoît GUYON

Suppléant : Monsieur Mickaël DIMEO

Bureau n° 28

Ecole maternelle « Saint-Exupéry » - 9 rue de Lorraine

Titulaire : Monsieur Christian DELAGE

Suppléante : Monsieur Serge BASTAERT

Bureau n° 29

Espace « Loisirs » de Charentonneau – 122 rue « Roger François »

Titulaire : Madame Françoise ABOU

Suppléant : Monsieur Didier ALLAERT

Bureaux n° 30 et 31

Ecole élémentaire « Raspail » - 44 avenue « Georges Clémenceau »

Titulaire : Madame Frédérique ANNANE

Suppléant : Monsieur Serge BASTAERT

Bureau n° 32

Ecole maternelle « Raspail » - 67 rue « Raspail »

Titulaire : Monsieur Pierre BENEZECH

Suppléant : Monsieur Alain BURLERAUX

Bureau n° 33

Ecole maternelle « Condorcet » - 2 rue de Vénus

Titulaire : Monsieur Jonathan BUSSON

Suppléant: Monsieur Hugues CAMBOURNAC

Bureaux n° 34 et 35

Ecole élémentaire « Condorcet » - 4 rue de Vénus

Titulaire : Monsieur Bernard CHOUQUET

Suppléant : Monsieur Christian DELAGE

Bureau n° 36

Centre de loisirs « Planètes » - 9 rue de Marne

Titulaire : Monsieur Paul DELSART

Suppléant : Monsieur Jean DENEGRÉ

Bureau n°37

Ecole élémentaire « Louis Pasteur », 5 rue Bouley

Titulaire : Monsieur Claude DESFRAY

Suppléant : Monsieur Mickaël DIMEO

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

<p>Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune de Maisons-Alfort</p>
--

Madame Françoise ABOU

23 rue Raspail, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Didier ALLAERT

16 bis rue de Tours 94700 Maisons-Alfort

Madame Frédérique ANNANE

34 rue Delaporte, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Serge BASTAERT

31 rue Condorcet, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Pierre BENEZECH

11 rue des Bretons, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Alain BURLERAUX

27 rue Grimoult, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Jonathan BUSSON

28 rue Danielle Casanova, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Hugues CAMBOURNAC

6 résidence « Le Parc », 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Bernard CHOUQUET

4 rue du 18 juin 1940 - Résidence « les Erables », 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Christian DELAGE

26 rue Grimoult, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Paul DELSART

20 rue Arago, Vitry-sur-Seine 94400

Monsieur Jean DENEGRÉ

22 rue Georges Gaumé, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Claude DESFRAY

5 impasse de la briqueterie, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Mickaël DIMEO

25 avenue du Général De Gaulle, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Jean-Michel DUBOIS

99 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort

Madame Marie-Claude FEORE

55 rue Roger François, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Michel FOUCAULT

14 rue Gabriel Péri, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Stéphane FRANCES

1 square Hector Berlioz, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Jean-Louis GENETON

22 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Gilbert GRAS

51 rue de Vincennes, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Benoit GUYON

25 allée des Platanes, 94700 Maisons-Alfort

Madame Juliette JEAN-BAPTISTE

12 quai Fernand Saguet, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Regis LAVOINE

72 rue du 11 novembre D14 « Résidence le Parc » 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Donatien LEBASTARD

89 rue de Gravelle, 94700 Maisons-Alfort

Madame Nadine LEFEBVRE

8 bis rue Robert Ferrer, 94700 Maisons-Alfort

Madame Odile LERUDE

83 rue du 11 novembre, 94700 Maisons-Alfort

Monsieur Michel NIVELLE

88 rue Georges Médéric, 94700 Maisons-Alfort



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3137
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Mandres-les-Roses

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6545 du 12 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Mandres-les-Roses** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Mandres-les-Roses**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - Salle d'Orléans - Ferme de Monsieur - 4 rue du Général Leclerc

Titulaire : Madame Jacqueline SAUNIER

Suppléante : Madame Marie-Noëlle PEROLLE

Bureaux n°1 et 2

Salle d'Orléans - Ferme de Monsieur - 4 rue du Général Leclerc

Titulaire : Madame Jacqueline SAUNIER

Suppléante : Madame Marie-Noëlle PEROLLE

Bureau n°3

Salle de la bergerie - Ferme de Monsieur - 4 rue du Général Leclerc

Titulaire : Madame Muriel GALERA

Suppléante : Madame Jacqueline SAUNIER

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

<p>Adresse des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune de Mandres-les-Roses</p>

Madame Muriel GALERA

21 sentier des Sources, 94520 Mandres-les-Roses

Madame Marie-Noëlle PEROLLE

7 allée du Verger, 94520 Mandres-les-Roses

Madame Jacqueline SAUNIER

19 rue de la Croix Rouge, 94520 Mandres-les-Roses



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3138
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Marolles-en-Brie

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6265 du 18 juillet 2014 instituant *les bureaux de vote* dans la commune de **Marolles-en-Brie** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Marolles-en-Brie**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - Salle du conseil – Place « Charles de Gaulle »

Titulaire : Monsieur Alain JOSSE

Suppléant : Monsieur Jean-Luc OLIVE

Bureau n° 1

Salle du conseil - Place « Charles de Gaulle »

Titulaire : Monsieur Alain JOSSE

Suppléant : Monsieur Jean-Luc OLIVE

Bureau n° 2

Ecole primaire des buissons - Avenue des bruyères

Titulaire : Madame Brigitte GOUTORBE

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre LIVI

Bureau n° 3

Ecole maternelle des buissons - Rue du faubourg « Saint Marceau »

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre LIVI

Suppléant : Monsieur Alain JOSSE

Bureau n° 4

Ecole de la forêt - Rue des 40 arpents

Titulaire : Monsieur Jean-Luc OLIVE

Suppléante : Madame Brigitte GOUTORBE

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

**Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de
révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune
de Marolles-en-Brie**

Madame Brigitte GOUTORBE

13 rue du Grand Chêne, 94440 Marolles-en-Brie

Monsieur Alain JOSSE

10 rue des Charpentiers, 94440 Marolles-en-Brie

Monsieur Jean-Pierre LIVI

28 avenue de la Belle Image, 94440 Marolles-en-Brie

Monsieur Jean-Luc OLIVE

34 rue des forestiers, 94440 Marolles-en-Brie



PREFET DU VAL-DE-MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3139 **portant désignation des délégués de l'Administration dans les** **commissions de révision des listes électorales pour la période** **2017/2018 pour la commune d'Orly**

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2016/1991 du 21 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune d'**Orly** à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune d'**Orly**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale – Bureau centralisateur

Bureau n°1 - Nouvelle Mairie - 1 place « François Mitterrand »

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre LE DANTEC

Suppléante : Madame Jocelyne KADDOUCH

Bureau n° 1

Nouvelle Mairie - 1 place « François Mitterrand »

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre LE DANTEC

Suppléante : Madame Jocelyne KADDOUCH

Bureau n° 2

Restaurant scolaire « Jean Moulin » - 89 avenue de la Victoire

Titulaire : Monsieur Gérard DELESSARD

Suppléante : Madame Gaëtane DOUCY

Bureau n° 3

Maison de l'enfance – 4 allée de la Terrasse

Titulaire : Madame Carole DOXY

Suppléant : Monsieur Jean Pierre LE DANTEC

Bureau n° 4

Ecole maternelle « Noyer Grenot » - 12 rue Pierre Corneille

Titulaire : Monsieur Maurice LENFLE

Suppléante : Madame Denise WATTE

Bureau n° 5

Restaurant scolaire « Romain Rolland » - 17 avenue « Molière »

Titulaire : Madame Charlette OBIS

Suppléant : Monsieur André SEVEZ

Bureau n° 6

Centre culturel, salle de réunion – 1 place « Gaston Viens »

Titulaire : Madame Jocelyne KADDOUCH

Suppléante : Madame Charlette OBIS

Bureau n° 7

Restaurant « Pablo Neruda » - 33 rue des hautes bornes

Titulaire : Monsieur André SEVEZ

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre LE DANTEC

Bureau n° 8

Restaurant scolaire « Marcel Cachin » - 1 square des frères Montgolfier

Titulaire : Madame Denise WATTE

Suppléante : Monsieur Gérard DELESSARD

Bureau n° 9

Ecole maternelle « Frédéric Joliot-Curie » - 16 bis rue du docteur Calmette

Titulaire : Madame Gaëtane DOUCY

Suppléant : Monsieur Maurice LENFLE

Bureau n° 10

Ecole « Paul Eluard » - 1 rue Amundsen

Titulaire : Monsieur Jean Pierre LE DANTEC

Suppléante : Madame Caorle DOXY

Bureau n° 11

Salle de l'Orangerie – Parc « Georges Méliès »

Titulaire : Madame Charlette OBIS

Suppléante : Madame Jocelyne KADDOUCH

Bureau n° 12

Centre administratif – 7 avenue « Adrien Raynal »

Titulaire : Monsieur Maurice LENFLE

Suppléant : Monsieur André SEVEZ

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

**Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de
révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune d'Orly**

Monsieur Gérard DELESSARD

3 rue Emile Zola, 94310 Orly

Madame Gaëtane DOUCY

2 square des frères Montgolfier, 94310 Orly

Madame Carolle DOXY

86 avenue de la Victoire, 94310 Orly

Madame Jocelyne KADDOUCH

7 allée Georges Feydeau, 94310 Orly

Monsieur Jean-Pierre LE DANTEC

18 rue du commerce, 94310 Orly

Monsieur Maurice LENFLE

21 rue des hautes bornes, 94310 Orly

Madame Charlette OBIS

67 clos Marcel Paul, 94310 Orly

Monsieur André SEVEZ

6 avenue de la Paix, 94310 Orly

Madame Denise WATTE

20 rue du commerce, 94310 Orly



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N° 2017/ 3140
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Périgny-sur-Yerres

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6135 du 7 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Périgny-sur-Yerres** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Périgny-sur-Yerres**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - Salle « Antoinette Belly » - Place de Boécourt

Titulaire : Monsieur Michel BOULANGER

Suppléant : Madame Eliane LE COQ BERCARU

Bureaux n° 1 et 2

Salle « Antoinette Belly » - Place de Boécourt

Titulaire : Monsieur Michel HARMANT

Suppléante : Madame Eliane LE COQ BERCARU

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

<p>Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune de Périgny-sur-Yerres</p>
--

Monsieur Michel BOULANGER

23 rue Jacques Prévert, 94480 Noiseau

Madame Michel HARMANT

3 place Gabriel-Fauré, 94510 La Queue-en-Brie

Madame Eliane LE COQ BERCARU

66 avenue des Charmes, 94520 Périgny-sur-Yerres



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3141
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Saint-Maurice

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2016/2592 du 11 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Saint-Maurice** à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Saint-Maurice**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué en regard de leur nom.

Liste Générale

Bureau n° 1 : Espace « Delacroix » - 27 rue du Maréchal Leclerc

Titulaire : Monsieur Henry-Louis LAPEYRE

Suppléante : Madame Nicole LORAUX

Bureau n° 1

Espace « Delacroix » - 27 rue du Maréchal Leclerc

Titulaire : Monsieur Henry-Louis LAPEYRE

Suppléante : Madame Nicole LORAUX

Bureau n° 2

Espace sportif « Le Verseau » - 30 rue du Maréchal Leclerc

Titulaire : Madame Madeleine MEZEIX

Suppléante : Madame Marie-Thérèse VALETTE

Bureaux n° 3 et 4

Ecole maternelle du Plateau – Préau et réfectoire – 4 rue des Sureaux

Titulaire : Monsieur Henri BLEUSEZ

Suppléante : Madame Nelly D'HAENE

Bureau n° 5

Ecole primaire « Roger Revet » - Préau – 5 bis rue Eugène Delacroix

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre BURNIER

Suppléant : Monsieur Bernard CIVEYRAC

Bureau n° 6

Résidence de Presles – 41 avenue du chemin de Presles

Titulaire : Monsieur Jean-Claude DRIANT

Suppléant : Madame Brigitte REAUTE

Bureaux n° 7 et 8

Ecole maternelle de Gravelle – Préau et réfectoire – 2 place Montgolfier

Titulaire : Madame Nicole LORAUX

Suppléant : Monsieur Henry-Louis LAPEYRE

Bureau n° 9

Ecole primaire de Gravelle – Centre de Loisirs – 2 place Montgolfier

Titulaire : Madame Marie-Thérèse VALETTE

Suppléant : Madame Madeleine MEZEIX

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la commune de Saint-Maurice
--

Monsieur Henri BLEUSEZ

2 Promenade du Canal, 94410 Saint-Maurice

Monsieur Jean-Pierre BURNIER

14 rue du Val d'Osne, 94410 Saint-Maurice

Monsieur Bernard CIVEYRAC

60 bis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94410 Saint-Maurice

Monsieur Jean-Claude DRIANT

4 rue Adrien Damalix, 94410 Saint-Maurice

Madame Nelly D'HAENE

36 avenue du Chemin de Presles, 94410 Saint-Maurice

Monsieur Henry-Louis LAPEYRE

1 Avenue du chemin des Presles , 94410 Saint-Maurice

Madame Nicole LORAUX

106 Avenue de Gravelle, 94410 Saint Maurice

Madame Madeleine MEZEIX

4 rue des Epinettes, 94410 Saint Maurice

Madame Brigitte REAUTE

11 allée du Moulin aux Corbeaux, 94410 Saint-Maurice

Madame Marie-Thérèse VALETTE

30 rue Adrien Danalise 94410 Saint-Maurice



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3142
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Saint-Maur-des-Fossés

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n°2016/2192 du 8 juillet 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Saint-Maur-des-Fossés** à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Saint-Maur-des-Fossés**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

- **Elections européennes, municipales, présidentielle, législatives, régionales et référendum**

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville - Place « Charles de Gaulle »

Titulaire : Madame Dominique UNGER

Suppléant : Monsieur Marc DEL FONDO

- **Elections départementales**

Canton n° 17 (Saint-Maur 1) : Bureau n° 1 - Hôtel de Ville - Place « Charles de Gaulle »

Titulaire : Madame Dominique UNGER

Suppléant : Monsieur Marc DEL FONDO

Canton n° 18 : Bureau n° 46 - Maison des Associations (réfectoire) - 2 avenue du Maréchal Lyautey

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre BAREILLE

Suppléant : Monsieur Alain MERIGOT

Canton n° 17 (Saint-Maur-1)

Bureaux n° 1, 2 et 3

Mairie de Saint-Maur (hall droit, hall gauche et 1^{er} étage) - Place Charles de Gaulle

Titulaire : Monsieur André CANDIO

Suppléant : Monsieur Gérard COGET

Bureaux n° 4 et 5

Ecole « Edith Cavell » (maternelle et primaire) - 52/62 avenue Miss Cavell

Titulaire : Monsieur Jean-Marie WAGNON

Suppléant : Monsieur André JOBEZ

Bureaux n° 6 et 7

Ecole maternelle « le Parc Tilleuls » - 19 place des Tilleuls

Titulaire : Monsieur Guy MARTINOT

Suppléante : Madame Dominique FOURNIER

Bureau n° 8

Maison de quartier « Champignol » - 114 boulevard de Champigny

Titulaire : Madame Dominique LECONTE

Suppléante : Madame Anne BRENET-PINES

Bureau n° 9

Ecole primaire « Le Parc Tilleuls » - 18 place des Tilleuls

Titulaire : Monsieur Christophe BONNET

Suppléante : Madame Dominique PRADEILLES

Bureau n° 10

Ecole primaire « Le Parc Tilleuls » - 16 place des Tilleuls

Titulaire : Monsieur Christophe AKNOUCHE

Suppléant : Monsieur Louis MARCHIS

Bureau n° 11

Centre de Loisirs de l'Est – 18 avenue de l'Est

Titulaire : Jean-Marc GRAVIER

Suppléant : Monsieur Daniel BOEUF

Bureau n° 12

Ecole primaire « Le Parc Est » - 16 avenue de l'Est

Titulaire : Madame Jacqueline FONFRIA BERTRAND

Suppléant : Monsieur André MEHEUT

Bureau n° 13

Ecole maternelle « Le Parc Est » - 14 avenue de l'Est

Titulaire : Madame Anne STEFANINI

Suppléant : Monsieur Jacques Nicolas DE WECK

Bureaux n° 14 et 15

Ecole primaire « Champignol » (préau et réfectoire) - 12 rue Gaston

Titulaire : Monsieur Gérard SAINTTAURENS

Suppléant : Monsieur Jean Michel GUIGUE

Bureau n° 16

Ecole maternelle Champignol (préau) - 31 rue Carpeaux

Titulaire : Monsieur René VESCHAMBRE

Suppléante : Madame Estelle GILLET

Bureaux n° 17, 18 et 19

Ecole maternelle « Cazaux » (hall, réfectoire et salle polyvalente) - 65 avenue du Bac

Titulaire : Monsieur Pierre QUATREPOINT

Suppléant : Monsieur Jean Marc DELAFONTAINE

Bureaux n° 20, 21 et 22

Ecole primaire « Michelet » (petit préau et grand préau) - 66 avenue du Bac (portail)

Titulaire : Madame Françoise HORN

Suppléant : Monsieur Max HORN

Bureau n° 23

Ecole maternelle « Jules Ferry » (salle polyvalente) – 60 rue Jules Ferry (portail)

Titulaire : Monsieur Jean GUENARD

Suppléante : Madame Martine DRUENNE

Bureaux n° 24 et 25

Ecole primaire « Bled » (préaux droit et gauche) - 74 avenue Henri Martin (portail)

Titulaire : Monsieur Jean Claude DELAMARE

Suppléant : Monsieur Alain BESSE

Bureau n° 26

Médiathèque « Germaine Tillion » (salle « Schliklin ») - 38 avenue Gambetta

Titulaire : Monsieur Michel TERDJMAN

Suppléant : Monsieur Jean Marc CRESPIN

Bureaux n° 27 et 28

Ecole primaire « Diderot » (premier et second préau) – 27 rue Louis Braille (portail)

Titulaire : Monsieur Alain MERIGOT

Suppléant : Monsieur André CANDIO

Bureau n° 29

Ecole maternelle « Marinville » (préau) - 45 avenue Marinville (porte cochère)

Titulaire : Monsieur Marc DEL FONDO

Suppléante : Madame Dominique UNGER

Bureaux n° 30 et 31

Ecole primaire « Marinville » (préau et réfectoire) - 31 avenue de la Libération

Titulaire : Monsieur Alain MERIGOT

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre BAREILLE

Bureau n° 32

Ecole maternelle « Nicolas Gatin » (préau) - 10 rue de la Varenne

Titulaire : Monsieur André JOBEZ

Suppléant : Monsieur Jean-Marie WAGNON

Bureaux n° 33 et 34

Ecole primaire du Centre (réfectoire et préau) - 10 rue de la Varenne

Titulaire : Monsieur Guy MARTINOT

Suppléante : Madame Dominique FOURNIER

Bureau n° 35

Gymnase « Rabelais » - 6 rue du Pont de Créteil

Titulaire : Madame Anne BRENET-PINES

Suppléante : Madame Dominique LECONTE

Bureau n° 36

Ecole maternelle « Schaken » - 5 bis avenue des Iles (portail)

Titulaire : Madame Dominique PRADEILLES

Suppléant : Monsieur Christophe BONNET

Bureaux n° 37 et 38

Gymnase d'Arsonval - 5 Villa Vernier

Titulaire : Monsieur Louis MARCHIS

Suppléant : Monsieur Christophe AKNOUCHE

Bureaux n° 39 et 40

Ecole « Les Chalets » (primaire et maternelle préau) - 11 Villa Jarlet

Titulaire : Monsieur Daniel BOEUF

Suppléant : Jean-Marc GRAVIER

Bureau n° 41

Ecole primaire « La Pie » - 5 avenue d'Arromanches

Titulaire : Monsieur André MEHEUT

Suppléante : Madame Jacqueline FONFRIA BERTRAND

Bureau n° 42

Ecole primaire « La Pie » - 3 avenue d'Arromanches

Titulaire : Monsieur Jacques Nicolas DE WECK

Suppléante : Madame Anne STEFANINI

Bureau n° 43

Ecole maternelle « La Pie » (annexe) - 6 rue Mirabeau (portail)

Titulaire : Monsieur Jean Michel GUIGUE

Suppléant : Monsieur Gérard SAINTTAURENS

Bureau n° 44

Ecole primaire « Bled » (réfectoire) - 74 avenue Henri Martin (portail)

Titulaire : Madame Estelle GILLET

Suppléant : Monsieur René VESCHAMBRE

Bureau n° 45

Archives Municipales (hall d'accueil) - 19-23 avenue d'Arromanches

Titulaire : Monsieur Jean Marc DELAFONTAINE

Suppléant : Monsieur Pierre QUATREPOINT

Canton n° 18 (Saint-Maur-2)

Bureaux n° 46 et 47

Maison des Associations (réfectoire et salle 4/5) - 2 avenue du Maréchal Lyautey

Titulaire : Monsieur Max HORN

Suppléante : Madame Françoise HORN

Bureau n° 48

Salle associative - 134 rue Garibaldi

Titulaire : Madame Martine DRUENNE

Suppléant : Monsieur Jean GUENARD

Bureau n° 49

Stade des Corneilles (salle de basket) - 47 boulevard des Corneilles

Titulaire : Monsieur Alain BESSE

Suppléant : Monsieur Jean Claude DELAMARE

Bureaux n° 50 et 51

Ecole primaire « Les Mûriers » (préaux gauche et droit) - Place de Molènes

Titulaire : Monsieur Jean Marc CRESPIEN

Suppléant : Monsieur Michel TERDJMAN

Bureau n° 52

Maison de Quartier des Mûriers - Avenue Albert 1^{er}

Titulaire : Monsieur René VESCHAMBRE

Suppléant : Monsieur Jacques Nicolas DE WECK

Bureaux n° 53 et 54

Ecole maternelle « Les Mûriers » (préau et réfectoire) - Avenue Albert 1^{er}

Titulaire : Madame Anne STEFANINI

Suppléant : Jean-Marc GRAVIER

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

ARRETE N°2017/ 3143
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Santeny

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6620 du 27 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Santeny** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Vu l'arrêté n° 2015/1637 du 24 juin 2015 portant modification de l'arrêté n°2014/6620 du 27 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Santeny** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Santeny**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué en regard de leur nom.

Liste Générale – Bureau centralisateur

Bureau n°1 – Salle du conseil municipal – Place du Général de Gaulle

Titulaire : Monsieur Yves BLACAS

Suppléante : Madame Françoise CAREY

Bureau n° 1

Salle du conseil municipal – Place du Général de Gaulle

Titulaire : Monsieur Yves BLACAS

Suppléante : Madame Françoise CAREY

Bureau n° 2

Locaux de l'accueil de loisirs sans hébergement – Voie aux vaches

Titulaire : Monsieur Gérard MADELENAT

Suppléant : Monsieur Philippe CORET

Bureau n° 3

Espace « Montanglos » – 2 route de Marolles

Titulaire : Monsieur Philippe CORET

Suppléant : Monsieur Gérard MADELENAT

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune de Santeny

Monsieur Yves BLACAS

17 rue Camille Saint-Saëns 94440 Santeny

Madame Françoise CAREY

36 rue Albert Roussel, 94440 Santeny

Monsieur Philippe CORET

6 rue du Point du Jour, 94440 Santeny

Monsieur Gérard MADELENAT

8 rue George Sand, 94440 Santeny



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3144
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Sucy-en-Brie

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6130 du 7 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Sucy-en-Brie** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Sucy-en-Brie**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - Salle des fêtes – Parc Montaleau

Titulaire : Monsieur Michel BALARD

Suppléante : Madame Françoise VIDONI

Bureau n° 1

Salle des fêtes – Parc Montaleau

Titulaire : Monsieur Michel BALARD

Suppléant : Madame Françoise VIDONI

Bureaux n° 2 et 12

Ecole du Centre – 6 rue des Ecoles

Titulaire : Monsieur Frédéric BRUGEAS

Suppléant : Monsieur Jean-Claude SPINDLER

Bureau n° 3

Ecole « Jean-Jacques Rousseau » - 7 boulevard Louis Boon

Titulaire : Monsieur Jean-Yves CHEVALLIER

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre SEGUIN

Bureaux n° 4 et 18

Ecole du Plateau – Rue Estienne d’Orves

Titulaire : Monsieur Soussindirane ETTOU

Suppléant : Monsieur Christian RINGLER

Bureau n° 5

Ecole primaire « Cité Verte » - Cité Verte

Titulaire : Madame Corinne FAREL

Suppléant : Monsieur Jean PROT

Bureau n° 6

Ecole primaire de la Fosse Rouge – Rue du Grand Val

Titulaire : Monsieur Régis FELENDER

Suppléant : Monsieur Joseph MARIUS LE PRINCE

Bureau n° 7

Ecole des Noyers – Rue de la République

Titulaire : Madame Annick FEBVRE

Suppléant : Monsieur François GUEGUEN

Bureau n° 8

Ecole maternelle des Bruyères – 30 boulevard de la Liberté

Titulaire : Monsieur Robert GRACIA

Suppléant : Monsieur Claude HERVIEU

Bureau n° 9

Ecole maternelle « Cité Verte » - Parc de la Cité Verte

Titulaire : Madame Françoise VIDONI

Suppléant : Monsieur Michel BALARD

Bureaux n° 10 et 17

Ecole maternelle « Fontaine de Villiers » - 48/50 avenue du Fort

Titulaire : Monsieur Frédéric BRUGEAS

Suppléant : Monsieur Jean-Claude SPINDLER

Bureau n° 11

Ecole maternelle « Procession » - 2 rue de la Procession

Titulaire : Monsieur Jean-Yves CHEVALLIER

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre SEGUIN

Bureau n° 13

Ecole maternelle « Montaleau » - 30 rue Montaleau

Titulaire : Monsieur Soussindirane ETTOU

Suppléant : Monsieur Christian RINGLER

Bureau n° 14

Centre culturel – 27/29 rue du Grand Val

Titulaire : Madame Corinne FAREL

Suppléant : Monsieur Jean PROT

Bureau n° 15

Centre social du Rond d'Or – 2 place de la Fraternité

Titulaire : Monsieur Régis FELENDER

Suppléant : Monsieur Joseph MARIUS LE PRINCE

Bureau n° 16

Ecole primaire des Bruyères – Boulevard de la Liberté

Titulaire : Madame Annick FEBVRE

Suppléant : Monsieur François GUEGUEN

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

**Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de
révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune de Sucy-
en-Brie**

Monsieur Michel BALARD

4 rue des remparts, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Frédéric BRUGEAS

58 rue de la Forêt aux Moines, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Jean-Yves CHEVALLIER

12 rue Arago, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Jean-Claude CORMIER

18 rue Porchefontaine, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Soussindirane ETTOU

12 rue Buffon, 94370 Sucy-en-Brie

Madame Corinne FAREL

26 ter rue des pendants, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Régis FELENDER

1 rue de Boissy, 94370 Sucy-en-Brie

Madame Annick FEBVRE

4 allée des berges, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Robert GRACIA

40 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur François GUEGUEN

9 bis rue des Pendants, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Claude HERVIEU

25 rue Carnot, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Joseph MARIUS LE PRINCE

24 rue du Grand Val, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Jean PROT

26 rue du Vert Galant, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Christian RINGLER

5 allée du Parc, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Jean-Pierre SEGUIN

4 rue Raspail, 94370 Sucy-en-Brie

Monsieur Jean-Claude SPINDLER

64 rue Albert Dru, 94370 Sucy-en-Brie

Madame Françoise VIDONI

7 rue Paul Roger, 94370 Sucy-en-Brie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION

ARRETE N°2017/ 3145
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Valenton

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2017/2905 du 8 août 2017 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Valenton** à compter du 1^{er} mars 2018 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Valenton**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - Mairie - 48 rue du Colonel Fabien

Titulaire : Madame Odile GROSSEGEORGE

Suppléant : Monsieur Joseph-Pierre MOUSTIN

Bureau n° 1

Mairie - 48 rue du Colonel Fabien

Titulaire : Madame Odile GROSSEGEORGE

Suppléant : Monsieur Joseph-Pierre MOUSTIN

Bureau n° 2

Ecole maternelle D. Casanova – Place « Paul Vaillant Couturier »

Titulaire : Monsieur Guy VERSAVEAU

Suppléante : Madame Odile GROSSEGEORGE

Bureaux n° 3 et 4

Groupe scolaire « Henry Wallon » - allée Gabriel Fauré

Titulaire : Monsieur Joseph-Pierre MOUSTIN

Suppléant : Monsieur Guy VERSAVEAU

Bureau n° 5

Groupe scolaire « Paul Langevin » - 85 rue Sacco et Vanzetti

Titulaire : Monsieur Guy VERSAVEAU

Suppléante : Madame Odile GROSSEGEORGE

Bureau n° 6

Groupe scolaire « Cachin » - Rue Francisco Ferrer

Titulaire : Monsieur Joseph-Pierre MOUSTIN

Suppléant : Monsieur Guy VERSAVEAU

Bureau n° 7

Groupe scolaire « Jean Jaurès » - Parvis des droits de l'enfant

Titulaire : Madame Odile GROSSEGEORGE

Suppléant : Monsieur Guy VERSAVEAU

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

**Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de
révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune
de Valenton**

Madame Odile GROSGEORGE

1 place de la bonde, 94460 Valenton

Monsieur Joseph-Pierre MOUSTIN

6 Villa « Les Polognes » - Appt. 291, 94460 Valenton

Monsieur Guy VERSAVEAU

6 allée des Saules, 94460 Valenton



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3146
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Villecresnes

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2017/3082 du 30 juillet 2017 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Villecresnes** à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Villecresnes**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - Ecole de la Mairie - 4 rue d'Yerres

Titulaire : Madame Christiane BONVARLET

Suppléant : Monsieur Jean-Luc PERRET

Bureaux n° 1 et 2

Ecole de la Mairie - 4 rue d'Yerres

Titulaire : Madame Christiane BONVARLET

Suppléant : Monsieur Jean-Luc PERRET

Bureau n° 3

FIEF - 49 rue du Lieutenant Dagorno

Titulaire : Monsieur Guy BRUNET

Suppléant : Monsieur Christophe HONDEMARCK

Bureau n° 4

Ecole maternelle du Réveillon - Rue du Réveillon

Titulaire : Madame Evelyne DA COSTA

Suppléante : Monsieur Christophe HONDEMARCK

Bureaux n° 5 et 6

Château - 40 rue de Cerçay

Titulaire : Madame Evelyne DA COSTA

Suppléant : Monsieur Guy BRUNET

Bureau n° 7

Maison des Associations - 44 bis rue de Brunoy

Titulaire : Monsieur Jean-Luc PERRET

Suppléante : Madame Christiane BONVARLET

Bureau n° 8

Ecole « Mélanie Bonis » - 9 rue du Bois d'Auteuil

Titulaire : Monsieur Christophe HONDEMARCK

Suppléant : Monsieur Guy BRUNET

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

Adresse des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2017/2018 pour la commune de Villecresnes

Madame Christiane BONVARLET

2 rue du Gué, 94440 Villecresnes

Monsieur Allain BERNEDE

52 rue des Grottes, 94440 Villecresnes

Monsieur Guy BRUNET

4 allée du Muguet, 94440 Villecresnes

Madame Evelyne DA COSTA

65 rue de l'Etoile, 94440 Villecresnes

Monsieur Christophe HONDEMARCK

43 allée des Chênes, 94440 Villecresnes

Monsieur Jean-Luc PERRET

5 rue Jean Moulin, 94440 Villecresnes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

ARRETE N°2017/ 3147
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Villeneuve-le-Roi

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6622 du 27 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Villeneuve-le-Roi** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses postales figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Villeneuve-le-Roi**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville - Place de la Vieille Eglise

Titulaire : Monsieur Jean JEANPIERRE

Suppléant : Monsieur Jean TARRALLE

Bureau n° 1

Hôtel de Ville - Place de la Vieille Eglise

Titulaire : Monsieur Jean JEANPIERRE

Suppléant : Monsieur Jean TARRALLE

Bureau n° 2

Maternelle « Cités Unies » - Rue Henri Dunant

Titulaire : Monsieur Patrick HERBIN

Suppléant : Monsieur Michel BIDOUX

Bureaux n° 3 et 4

Groupe scolaire « Haut-Pays » - 154 avenue de la République

Titulaire : Monsieur Pierre DESCROIX

Suppléant : Monsieur Didier JACHYM

Bureaux n° 5 et 6

Groupe scolaire « Paul Painlevé » - 118 rue Paul Painlevé

Titulaire : Monsieur Jean-Claude JASMIN

Suppléant : Monsieur Patrick HERBIN

Bureaux n° 7 et 8

Ecole « Jules Ferry » - 26 rue des Tilleuls

Titulaire : Monsieur Michel BIDOUX

Suppléant : Monsieur Pierre DESCROIX

Bureaux n° 10 et 11

Groupe scolaire « Paul Bert » - 63 rue Paul Bert

Titulaire : Monsieur Jean TARRALLE

Suppléant : Monsieur Jean JEANPIERRE

Bureaux n° 9 et 12

Ecole « Jules Ferry » - 26 rue des Tilleuls

Titulaire : Monsieur Patrick HERBIN

Suppléant : Monsieur Didier JACHYM

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

**Adresses postales des délégués de l'Administration dans les commissions de
révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune
de Villeneuve-le-Roi**

Monsieur Michel BIDOUX

10 rue Paul Bert, 94290 Villeneuve-le-Roi

Monsieur Pierre DESCROIX

55 bis rue Henri Gilbert, 94290 Villeneuve-le-Roi

Monsieur Patrick HERBIN

40 rue du Docteur Ageorges, 94290 Villeneuve-le-Roi

Monsieur Didier JACHYM

36 avenue Parmentier, 94290 Villeneuve-le-Roi

Monsieur Jean-Claude JASMIN

156 avenue de la République, 94290 Villeneuve-le-Roi

Monsieur Jean JEANPIERRE

18 rue du Saintot, 94290 Villeneuve-le-Roi

Monsieur Jean TARRALLE

23 rue Henri Laire, 94290 Villeneuve-le-Roi



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017/ 3148
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6532 du 11 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Villeneuve-Saint-Georges** à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Villeneuve-Saint-Georges**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

- **Elections européennes, municipales, législatives, présidentielle, régionales et référendum**

Bureau n°1 - Foyer « Jean Cocteau » - 8 avenue Carnot

Titulaire : Madame Hélène HOUGER

Suppléante : Madame Marie-Claude CHAROLLAIS

- **Elections départementales**

Canton n° 6 : Bureau n°1 - Foyer « Jean Cocteau » - 8 avenue Carnot

Titulaire : Madame Hélène HOUGER

Suppléante : Madame Marie-Claude CHAROLLAIS

Canton n° 21 : Bureau n° 14 - Ecole « Saint Exupéry » - Rue Saint Exupéry

Titulaire : Monsieur Henry KAMAKY

Suppléant : Monsieur Jean-Luc ESTELLON

Canton n° 6 – Choisy-le-Roi

Bureau n° 1

Foyer « Jean Cocteau » - 8 avenue Carnot

Titulaire : Madame Catherine TAUPIN

Suppléant : Monsieur Alain DORLHENE

Bureau n° 2

Hôtel de Ville - Place « Pierre Sépard »

Titulaire : Monsieur Etienne SAVIN

Suppléante : Madame Hélène HOUGER

Bureau n° 3

Square de la Mare - 50 bis rue de Belleplace

Titulaire : Monsieur Mahmoud MOHAND KACI

Suppléante : Madame Marie-Claude CHAROLLAIS

Bureau n° 4

Ecole « Berthelot » - Rue « Francis Martin »

Titulaire : Monsieur Jean-Luc ESTELLON

Suppléant : Monsieur Henry KAMAKY

Bureau n° 5

Ecole « Victor Dury » - 12 rue « Garibaldi »

Titulaire : Monsieur Alain DORLHENE

Suppléante : Madame Catherine TAUPIN

Bureaux n° 6 et 7

Ecole « Condorcet » (A et B) - Rue « Condorcet »

Titulaire : Monsieur Mahmoud MOHAND KACI

Suppléante : Madame Marie-Claude CHAROLLAIS

Bureau n° 8

Ecole maternelle « Paul Bert » - Place « Moulierat »

Titulaire : Madame Hélène HOUGER

Suppléant : Monsieur Henry KAMAKY

Canton n° 21 – Villeneuve-Saint-Georges
--

Bureaux n° 9 et 10

Ecole « Anatole France » (A et B) - 36 avenue « Anatole France »

Titulaire : Madame Catherine TAUPIN

Suppléant : Monsieur Jean-Luc ESTELLON

Bureaux n° 11 et 12

Ecole « Marc Seguin » (A et B) - 111-113 avenue « Anatole France »

Titulaire : Monsieur Alain DORLHENE

Suppléant : Monsieur Etienne SAVIN

Bureau n° 13

Ecole « La Fontaine » - Rue « Albert Camus »

Titulaire : Madame Hélène HOUGER

Suppléant : Monsieur Mahmoud MOHAND KACI

Bureau n° 14

Ecole « Saint Exupéry » - Rue Saint Exupéry

Titulaire : Monsieur Henry KAMAKY

Suppléant : Madame Hélène HOUGER

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

**Adresse des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des
listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune
de Villeneuve-Saint-Georges**

Madame Marie-Claude CHAROLLAIS

81 rue Villebois Mareuil 94190 Villeneuve Saint Georges

Monsieur Alain DORLHENE

25 rue Hélène Boucher, 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Monsieur Jean-Luc ESTELLON

21 rue Jules Verne, 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Madame Hélène HOUGUER

Ecole la Fontaine, rue Albert Camus 94190 Villeneuve Saint Georges

Monsieur Henry KAMAKY

18 rue Saint-Exupéry, 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Monsieur Mahmoud MOHAND KACI

21 rue du Foyer, 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Monsieur Etienne SAVIN

3 bis allée des Bosquets, 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Madame Catherine TAUPIN

118 avenue Anatole France, 94190 Villeneuve-Saint-Georges



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

ARRETE N° 2017/ 3149
portant désignation des délégués de l'Administration dans les
commissions de révision des listes électorales pour la période
2017/2018 pour la commune de Vitry-sur-Seine

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R 1 à R25 ;

Vu l'arrêté n° 2017/2943 du 10 août 2017 instituant les bureaux de vote dans la commune de **Vitry-sur-Seine** à compter du 1^{er} mars 2018 ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont été destinataires d'une proposition tendant à les charger d'accomplir les fonctions de délégués de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales et qu'elles ont répondu positivement à cette sollicitation ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er

Les personnes, dont les noms suivent et dont les adresses figurent en annexe, sont désignées dans les fonctions de membres des commissions de révision des listes électorales compétentes pour la commune de **Vitry-sur-Seine**.

Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'administration, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, au titre des bureaux de vote indiqués en regard de leur nom.

Liste Générale - Bureau centralisateur

- **Elections européennes, municipales, présidentielle, régionales et référendum**

Bureau n°1 - Hôtel de Ville - Salle civique 1 - 2 avenue Youri Gagarine

Titulaire : Monsieur Nguyen TRAN

Suppléant : Monsieur Didier RONDET

- **Elections départementales**

Canton n° 24 : Bureau n°41 - Ecole élémentaire « Jean Moulin » - Préau A – 30 rue Audigeois

Titulaire : Monsieur Rosan WANOU

Suppléant : Monsieur Van Quoi TRAN

Canton n° 25 : Bureau n°1 - Hôtel de Ville - Salle civique 1 - 2 avenue Youri Gagarine

Titulaire : Madame Fabienne PERON MAJID

Suppléant : Monsieur Alain FILLION

- **Elections législatives**

9^{ème} circonscription : Bureau n°1 - Hôtel de Ville - Salle civique 1 - 2 avenue Youri Gagarine

Titulaire : Madame Joëlle POTTIER

Suppléant : Monsieur Guy TAUPIN

10^{ème} circonscription : Bureau n°41 - Ecole élémentaire « Jean Moulin » - Préau A – 30 rue Audigeois

Titulaire : Madame Gloria GONCALVES

Suppléante: Madame Françoise MONTARLIER

Canton n°24 (Vitry-sur-Seine-1)
--

Bureau n° 30

Collège « Gustave Monod » - 20 rue Carpeaux

Titulaire : Monsieur Didier RONDET

Suppléante : Madame Pierrette ANDRIAMPANANA

Bureaux n° 31 et 32

Ecole maternelle « Charles Perrault » - Préaux 1 et 2 - 20 bis rue Edouard Til

Titulaire : Monsieur Rosan WANOU

Suppléant : Monsieur Nguyen TRAN

Bureau n° 33

Ecole élémentaire « Joliot Curie » - Réfectoire B - Rue Saint Germain

Titulaire : Monsieur Van Quoi TRAN

Suppléante : Madame Fabienne PERON MAJID

Bureau n° 34

Ecole maternelle « Jean Jaurès » - Préau - 12 rue Désiré Granet

Titulaire : Monsieur Alain FILLION

Suppléante : Madame Joëlle POTTIER

Bureaux n° 35 et 44

Palais des sports « Maurice Thorez - 2 avenue Henri Barbusse

Titulaire : Monsieur Guy TAUPIN

Suppléante : Madame Gloria GONCALVES

Bureau n° 36

Ecole élémentaire « Diderot » - Préau - 6 rue Lakanal

Titulaire : Madame Françoise MONTARLIER

Suppléant : Monsieur Didier RONDET

Bureau n° 37

Ecole élémentaire « Marcel Cachin » - Réfectoire A - 91 rue Jules Lagaisse

Titulaire : Monsieur Pierre LE BOUL

Suppléant : Monsieur Nguyen TRAN

Bureaux n° 41 et 43

Ecole élémentaire « Jean Moulin » - Préaux A et 2 – 30 rue Audigeois

Titulaire : Madame Pierrette ANDRIAMPANANA

Suppléant : Monsieur Rosan WANOU

Bureau n° 42

Salle « Robespierre » Haute - 1 allée du Puits Farouche

Titulaire : Monsieur Van Quoi TRAN

Suppléant : Madame Françoise MONTARLIER

Bureau n° 44

Palais des Sports « Maurice Thorez » - 2 avenue Henri Barbusse

Titulaire : Monsieur Pierre LE BOUL

Suppléant : Monsieur Alain FILLION

Bureau n° 45

A.L.E.F. - 16 rue Germain Pinson

Titulaire : Madame Fabienne PERON MAJID

Suppléant : Monsieur Guy TAUPIN

Bureau n° 46

Salle municipale « Auber » - 18 rue Auber

Titulaire : Monsieur Nguyen TRAN

Suppléant : Monsieur Didier RONDET

Bureau n° 47

Ecole maternelle des Malassis - Préau - 22 voie Glück

Titulaire : Monsieur Rosan WANOU

Suppléant : Monsieur Van Quoi TRAN

Bureau n° 48

Stade « Roger Couderc » - Foyer sportif - 40 rue Auber

Titulaire : Madame Fabienne PERON MAJID

Suppléant : Monsieur Alain FILLION

Bureau n° 49

Ecole maternelle « Louise Michel » - Préau - 21 à 29 rue de la Concorde

Titulaire : Monsieur Guy TAUPIN

Suppléante : Madame Joëlle POTTIER

Bureau n° 50

Centre de Quartier « Jean Bécot » - 19 rue de la Fraternité

Titulaire : Madame Gloria GONCALVES

Suppléante : Madame Françoise MONTARLIER

Bureaux n° 51 et 52

Ecole élémentaire « Henri Wallon » - Réfectoires A et B - 99 rue Louise Aglaé Cretté

Titulaire : Monsieur Pierre LE BOUL

Suppléante : Madame Pierrette ANDRIAMPANANA

Bureau n° 53

Foyer « Paul et Noémie Froment » - 64 rue Louise Aglaé Cretté

Titulaire : Monsieur Didier RONDET

Suppléant : Monsieur Nguyen TRAN

Bureaux n° 54 et 55

Ecole élémentaire « Montesquieu » - Réfectoire et préau - 20-22 avenue Anatole France

Titulaire : Monsieur Van Quoi TRAN

Suppléant : Monsieur Rosan WANOU

Bureau n° 56

Ecole élémentaire « Eva Salmon » - Préau – 42/60 rue Charles Fourier

Titulaire : Monsieur Alain FILLION

Suppléante : Madame Fabienne PERON MAJID

Bureau n° 57

Centre de Quartier du Port-à-l'Anglais - 53 bis rue Charles Fourier

Titulaire : Madame Joëlle POTTIER

Suppléant : Monsieur Guy TAUPIN

Canton n°25 (Vitry-sur-Seine-2)
--

Bureau n° 1

Hôtel de Ville - Salle civique 1 - 2 avenue Youri Gagarine

Titulaire : Madame Françoise MONTARLIER

Suppléante : Madame Gloria GONCALVES

Bureaux n° 2 et 3

Ecole élémentaire « Paul Eluard » - Réfectoires A et B - Rue de Burnley

Titulaire : Madame Pierrette ANDRIAMPANANA

Suppléant : Monsieur Pierre LE BOUL

Bureaux n° 4 et 5

Ecole maternelle « Jules Verne » - Réfectoire et préau - 9/11 avenue de la Commune de Paris

Titulaire : Monsieur Nguyen TRAN

Suppléant : Monsieur Didier RONDET

Bureaux n° 6 et 7

Ecole maternelle « Victor Hugo » - Préaux 1 et 2 - 103 avenue Rouget de Lisle

Titulaire : Madame Pierrette ANDRIAMPANANA

Suppléante : Madame Françoise MONTARLIER

Bureau n° 8

Centre de Quartier du Colonel Fabien - 3 rue Verte

Titulaire : Monsieur Pierre LE BOUL

Suppléante : Madame Joëlle POTTIER

Bureaux n° 9 et 10

Ecole élémentaire et primaire « Paul Langevin - Réfectoire et préau – Rue Gérard Philippe

Titulaire : Madame Gloria GONCALVES

Suppléant : Monsieur Alain FILLION

Bureaux n° 11, 12 et 13

Ecole maternelle et élémentaire « Eugénie Cotton » - Préau et réfectoires A et B - 31/35 impasse André Kommer

Titulaire : Monsieur Guy TAUPIN

Suppléant : Monsieur Van Quoi TRAN

Bureaux n° 14 et 15

Ecole élémentaire « Jean Jaurès » - Réfectoire - 8 rue Désiré Granet

Titulaire : Madame Fabienne PERON MAJID

Suppléant : Monsieur Didier RONDET

Bureaux n° 17 et 18

Ecole élémentaire « Anatole France » - Réfectoire (A et B) - 133 rue Balzac

Titulaire : Monsieur Rosan WANOU

Suppléant : Monsieur Nguyen TRAN

Bureau n° 19

Ecole élémentaire « Blaise Pascal » - Réfectoire - 60 rue Victor Ruiz

Titulaire : Madame Françoise MONTARLIER

Suppléante : Madame Pierrette ANDRIAMPANANA

Bureaux n° 20 et 22

Ecole maternelle et élémentaire « Joliot-Curie » - Préau et Réfectoire A - 8 rue du 18 juin 1940

Titulaire : Madame Joëlle POTTIER

Suppléant : Monsieur Pierre LE BOUL

Bureau n° 21

Stade omnisports - 94 rue Gabriel Péri

Titulaire : Monsieur Alain FILLION

Suppléante : Madame Gloria GONCALVES

Bureau n° 23

Ecole maternelle « Pauline Kergomard » - Préau - 33 rue Camille Blanc

Titulaire : Monsieur Guy TAUPIN

Suppléant : Monsieur Van Quoi TRAN

Bureau n° 24

Ecole maternelle « Danielle Casanova » - Préau - 5 rue du 10 juillet 1940

Titulaire : Monsieur Didier RONDET

Suppléante : Madame Fabienne PERON MAJID

Bureaux n° 25 et 26

Ecole élémentaire « Makarenko » - Réfectoires A et B - 31 rue Ampère

Titulaire : Monsieur Nguyen TRAN

Suppléant : Monsieur Rosan WANOU

Article 2

Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 06 septembre 2017

Signé : Laurent PREVOST

Adresse des délégués de l'Administration dans les commissions de révision des listes électorales pour la période 2017-2018 pour la commune de Vitry-sur-Seine

Madame Pierrette ANDRIAMPANANA

12 rue Eugène Derrien, 94400 Vitry-sur-Seine

Monsieur Alain FILLION

16 avenue Maximilien Robespierre, 94400 Vitry-sur-Seine

Madame Gloria GONCALVES

52 voie Fragonard, 94400 Vitry-sur-Seine

Monsieur Pierre LE BOUL

43E rue Jules Lagaisse 94400 Vitry-sur-Seine

Madame Françoise MOUTARLIER

108 rue Mozart, 94400 Vitry-sur-Seine

Madame Fabienne PERON MAJID

29 rue de la Paix, 94400 Vitry-sur-Seine

Madame Joëlle POTTIER

20 rue Georges Martin, 94400 Vitry-sur-Seine

Monsieur Didier RONDET

4 rue Gounod, 94400 Vitry-sur-Seine

Monsieur Guy TAUPIN

113 rue Edouard Tremblay, 94400 Vitry-sur-Seine

Monsieur Nguyen TRAN

9 avenue du Général Leclerc, 94400 Vitry-sur-Seine

Monsieur Van Quoi TRAN

13 avenue Maximilien Robespierre - Appt 134, 94400 Vitry-sur-Seine

Monsieur Rosan WANOU

55 rue Waldeck Rousseau, 94400 Vitry-sur-Seine



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités
Bureau de la Réglementation et de la Sécurité Routières
Pref-brsr@val-de-marne.gouv.fr

Créteil, le 7 septembre 2017

ARRETE N° 2017/3153
autorisant la circulation d'un petit train routier touristique
sur la commune de Saint-Mandé
le samedi 9 septembre 2017

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code de la route et notamment ses articles R.312-3, R.317-24, R.321-15, R.323-23 à R.323-25, R.433-5 et R.433-8 ;

VU la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence modifiée, et notamment son article 8 ;

VU la loi n° 2016-987 du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;

VU l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs ;

VU l'instruction préfectorale du 26 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité lors des rassemblements et des manifestations ;

VU le certificat d'inscription du demandeur au registre des entreprises de transport public routier de personnes ;

VU la demande présentée par Madame Sévane SERANDOUR, gérante de la société «En Voiture Simone» sise 225 rue Paul Vaillant Couturier à Alfortville (94), en vue d'obtenir l'autorisation de mettre en circulation un petit train touristique le samedi 9 septembre 2017 sur la commune de Saint-Mandé ;

VU la licence de transport numéro 2015/11/0002851 délivrée le 22 mai 2015 par le Ministre chargé des Transports pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui et valable jusqu'au 21 mai 2025 ;

VU le procès-verbal de visite technique périodique en date du 18 mai 2017 du petit train routier touristique immatriculé 78 GXG 75 ;

VU l'avis du 27 juillet 2017 du maire de Saint-Mandé et le dispositif de sécurisation du petit train mis en place sur la commune ;

VU l'avis du Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne du 1^{er} août 2017 ;

SUR proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Société « En Voiture Simone » représentée par Madame Sévane SERANDOUR et dont le siège social est situé à 225 rue Paul Vaillant Couturier à Alfortville (94) est autorisée, à l'occasion de la 8^{ème} édition de la Fête de la pomme à mettre en circulation un petit train touristique sur la commune de Saint-Mandé le samedi 9 septembre 2017 de 10 heures à 18 heures.

Article 2 : Le petit train de catégorie I a subi la visite technique prévue et est constitué comme suit :
Véhicule tracteur immatriculé 78 GXG 75

. Immatriculations des remorques :

- remorque n°1 : 83 GXG 75
- remorque n°2 : 81 GXG 75
- remorque n°3 : 70 GXG 75

Article 3 : Le petit train déambulera dans plusieurs rues de la commune de Saint-Mandé selon le parcours prédéfini par la mairie.

Article 4 : La longueur du petit train constitué ne pourra, en aucun cas, dépasser 18 mètres et sa vitesse ne doit pas excéder 40 km/h.

Article 5 : Le nombre de véhicules remorqué ne pourra, en aucun cas, excéder trois et le dispositif de freinage devra être conforme à l'un de ceux définis dans l'arrêté du 2 juillet 1997 modifié.

Article 6 : Un feu tournant orangé agréé sera installé conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 juillet 1972 susvisé, à l'avant et à l'arrière de chaque convoi dans les axes longitudinaux du premier et du dernier véhicule.

Article 7 : Le petit train transportera les habitants de la commune. Tous les passagers devront être transportés assis dans les véhicules remorqués. Toutefois, la place d'un accompagnateur pourra être prévue sur le véhicule tracteur.

Article 8 : L'autorisation préfectorale de circulation et le procès-verbal de la dernière visite technique doivent être à bord du petit train routier afin d'être présentés à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

Article 9 : Au regard des menaces terroristes qui pèsent sur notre pays, le préfet a émis un certain nombre de préconisations s'agissant des événements de voie publique dont vous trouverez copie en annexe du présent arrêté. Il vous est demandé de bien vouloir, dans la mesure du possible, les mettre en pratique.

Article 10 : Le Sous-préfet, directeur de Cabinet de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs, de la préfecture dont une copie certifiée conforme sera adressée à Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne, Monsieur le Maire de Fresnes et Madame Sévane SERANDOUR.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet**

SIGNE : Pierre MARCHAND- LACOUR

Nota : Toute modification du trajet ou de ses caractéristiques routières ainsi que toute modification des véhicules entraînent la perte de validité du présent arrêté.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités
Bureau de la Réglementation et de la Sécurité Routières
Pref-regl-generale@val-de-marne.gouv.fr

Créteil, le 7 septembre 2017

ARRETE N° 2017/3154
autorisant la circulation d'un petit train routier touristique
sur la commune de Mandres-les-Roses
le dimanche 10 septembre 2017

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code de la route et notamment ses articles R.312-3, R.317-24, R.321-15, R.323-23 à R.323-25, R.433-5 et R.433-8 ;

VU la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence modifiée, et notamment son article 8 ;

VU la loi n° 2016-987 du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;

VU l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs ;

VU l'instruction préfectorale du 26 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité lors des rassemblements et des manifestations ;

VU le certificat d'inscription du demandeur au registre des entreprises de transport public routier de personnes ;

VU la demande présentée le 21 juillet 2017 et complétée le 31 juillet 2017 par Monsieur Jacques DEMANET, gérant de la SARL «Société Française d'Attelage de Publicité et d'Animation » sise 30 rue Gabriel Réby à Bezons (95), en vue d'obtenir l'autorisation de mettre en circulation un petit train touristique le dimanche 10 septembre 2017 sur la commune de Mandres-les-Roses ;

VU la licence de transport numéro 2016/11/0004445 délivrée le 2 août 2016 par le Ministre chargé des Transports pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui et valable jusqu'au 1^{er} août 2021 ;

VU le procès-verbal de visite technique périodique en date du 10 avril 2017 du petit train routier touristique immatriculé EK 826 XW ;

VU le procès-verbal de visite technique périodique en date du 10 avril 2017 de la locomotive de secours immatriculée 445 CYE 95;

VU l'autorisation de circulation du 18 juillet du maire de Mandres-les-Roses et le dispositif de sécurisation du petit train mis en place sur la commune ;

VU l'avis du Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne du 31 août 2017 ;

SUR proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Société Française d'Attelage de Publicité et d'Animation (SFAPA) représentée par Monsieur Jacques DEMANET et dont le siège social est situé à 30 rue Gabriel Réby à Bezons (95) est autorisée, à l'occasion de la Fête des associations à mettre en circulation un petit train touristique sur la commune de Mandres-les-Roses le dimanche 10 septembre 2017 de 9 heures à 19 heures.

Article 2 : Le petit train de catégorie II a subi la visite technique prévue et est constitué comme suit :

Véhicule tracteur immatriculé EK 826 XW

. Immatriculations des remorques :

- remorque n°1 : EK 817 XW
- remorque n°2 : EK 808 XW
- remorque n°3 : EK 800 XW

Une locomotive de secours est prévue : 445 CYE 95

Article 3 : Le petit train déambulera dans plusieurs rues de la commune de Mandres-les-Roses selon l'itinéraire fixé par la mairie.

Article 4 : La longueur du petit train constitué ne pourra, en aucun cas, dépasser 18 mètres et sa vitesse ne doit pas excéder 40 km/h.

Article 5 : Le nombre de véhicules remorqué ne pourra, en aucun cas, excéder trois et le dispositif de freinage devra être conforme à l'un de ceux définis dans l'arrêté du 2 juillet 1997 modifié.

Article 6 : Un feu tournant orangé agréé sera installé conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 juillet 1972 susvisé, à l'avant et à l'arrière de chaque convoi dans les axes longitudinaux du premier et du dernier véhicule.

Article 7 : Le petit train transportera les habitants de la commune. Tous les passagers devront être transportés assis dans les véhicules remorqués. Toutefois, la place d'un accompagnateur pourra être prévue sur le véhicule tracteur.

Article 8 : L'autorisation préfectorale de circulation et le procès-verbal de la dernière visite technique doivent être à bord du petit train routier afin d'être présentés à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

Article 9 : Au regard des menaces terroristes qui pèsent sur notre pays, le préfet a émis un certain nombre de préconisations s'agissant des événements de voie publique dont vous trouverez copie en annexe du présent arrêté. Il vous est demandé de bien vouloir, dans la mesure du possible, les mettre en pratique.

Article 10 : Le Sous-préfet, directeur de Cabinet de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs, de la préfecture dont une copie certifiée conforme sera adressée à Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne, Monsieur le Maire de Mandres-les-Roses et Monsieur Jacques DEMANET.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet**

SIGNE : Pierre MARCHAND- LACOUR

Nota : Toute modification du trajet ou de ses caractéristiques routières ainsi que toute modification des véhicules entraînent la perte de validité du présent arrêté.



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DU CABINET

ARRETE MODIFICATIF N° 2017-3174

modifiant l'arrêté N° 2017 – 2606 du 13 juillet 2017

Accordant la Médaille d'honneur du Travail

à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Considérant la demande formulée par Madame Martine QUIQUAMPOIS le 5 avril 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

A R R E T E

Article 1 : Est ajoutée à la liste des récipiendaires de la médaille d'honneur du travail OR, figurant à l'article 3 de l'arrêté du 13 juillet 2017 susvisé :

- Madame QUIQUAMPOIS Martine – Secrétaire de Direction – Caisse des dépôts et consignations - PARIS

Article 2 : La liste des autres récipiendaires demeure inchangée.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 11 septembre 2017

**Pour le Préfet, par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,**

signé : Pierre MARCHAND-LACOUR



PREFET DU VAL DE MARNE

ARRETE N° 2017/3179

**Portant renouvellement
de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (C.D.S.R.)**

**LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la route, notamment ses articles R.411-10 à R.411-12 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R133-1 à R 133-15 relatifs aux commissions à caractère consultatif ;

VU le décret n°2015-1537 du 25 novembre 2015

VU le décret n°2006- 665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral n°2006/2534 du 30 juin 2006 modifié portant création de la commission départementale de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010/4108 du 1^{er} mars 2010 modifié fixant la composition des sept sections spécialisées de la commission départementale de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013/1444 du 29 avril 2013 modifié portant renouvellement des sept sections spécialisées de la commission départementale de la sécurité routière (CDSR) ;

VU les désignations effectuées par les divers organismes consultés ;

Sur proposition du Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTÉ

Article 1 : La commission départementale de la sécurité routière du Val-de-Marne, chargée de connaître des différents problèmes de la sécurité routière est présidée par Monsieur le Préfet ou son représentant.

Article 2 : elle est constituée de trois formations spécialisées qui exercent chacune des attributions dévolues par l'article R411-10 du code de la route. Dans les cas où la consultation préalable de la

commission est prévue, l'avis des formations spécialisées tient lieu d'avis de la commission. Les membres de ces formations ont voix délibérative. Des personnalités qualifiées peuvent être associées à leurs travaux avec voix consultative.

I - Section "Epreuves ou Compétitions Sportives

Elle est composée comme suit:

Les Représentants des Administrations de l'Etat :

- - Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, ou son représentant ;
- - Le Directeur Territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ou son représentant ;
- - L'inspecteur d'Académie, ou son représentant

Les Elus Départementaux :

- M. Daniel GUERIN : titulaire depuis le 29/4/13 01 43 99 70 86 daniel.guerin@valdemarne.fr
- M. Bruno HELIN : suppléant depuis le 20/5/15

Les Elus Départementaux et Communaux

- M. Jean-Pierre CHAVINIER : titulaire depuis le 19/11/14
- Mme Déva VADIEVELOU : suppléante depuis le 19/11/14

Les Représentants des Organisations Professionnelles et des Fédérations Sportives :

Ligue Motocycliste d'île de France

- M. Fernand DIEUDONNE : titulaire
- M. Fabrice TILLIER : suppléant

Ligue du sport automobile Ile de France - Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A)

- M. Paul LECLERC : titulaire

Union Nationale des Indépendants de la conduite (U.N.I.C)

- M. Gilles DRIKES

Les Représentants des Associations d'Usagers :

Union Fédérale des Consommateurs

- M. Alain-Georges MOREAU : titulaire
- M. Rémy STRUK : suppléant

L'Union Départementale des Associations Familiales

Mme Colette THOMAS-MEDAILLE : titulaire depuis le 29/4/13- 8 résidence Plein sud- 85 av de Versailles 94320 THIAIS

II - Section « agrément des dépanneurs autoroutiers " chargée de formuler des avis relatifs à l'agrément des dépanneurs sur le réseau autoroutier et voies assimilées

Elle est composée comme suit:

Les Représentants des Administrations de l'Etat :

- Le Chef du groupement CRS SUD ou son représentant
- Le Chef du Groupement C R S EST ou son représentant ;
- Le Directeur Interdépartemental Des Routes Iles-de-France (D.I.R.I.F) ou son représentant ;
- Le Directeur de l'unité territoriale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) ou son représentant ;
- Le Directeur de l'unité territoriale de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement ou son représentant ;

Les Elus Départementaux :

- Mme Josette SOL : titulaire 20/5/15
- M. Bruno HELIN : suppléant 20/5/15

Les Elus Communaux :

- M. Jean-Claude GENDRONNEAU : titulaire 19/11/14
- M. Philippe NAHON : suppléant 19/11/14

Les Représentants des Organisations Professionnelles et des Fédérations Sportives :

La Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile

- M. Bruno CHASTANG : titulaire
- M Christian HOTTOIS : suppléant

Le Conseil National des Professions de l'Automobile

- M. Claude SCHNEIDER : titulaire
- M. Roger NARDONE : suppléant

La Coordination Nationale des Négociants en Véhicules Accidentés et en Pièces de Réemploi

- M. Abdel JHILIL : titulaire
- Mme Florence ROHRER : suppléante 20/5/15

Le Syndicat Général de l'Automobile, avec Voix Consultative

- M. Christian BRAUN : Titulaire
- M. David ROBINET : suppléant

Les Représentants des Associations d'Usagers :

Le Comité Départemental du Val-de-Marne de la Prévention Routière

- M. Jean Pierre DESSERT : titulaire
- M. Bernard CERVINI : suppléant

L'Union Départementale des Associations Familiales

- Mme Colette THOMAS-MEDAILLE : titulaire 29/4/13

III - Section "Fourrières routières" chargée de formuler des avis relatifs

à l'agrément des gardiens de fourrières routières

Elle est composée comme suit:

Les Représentants des Administrations de l'Etat :

- le Directeur Territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ou son représentant ;
- Le Directeur de l'unité territoriale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) ou son représentant ;
- Le Directeur de l'unité territoriale de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de la Protection de la population ou son représentant.

Les Elus Départementaux :

- M. Pierre GARZON : titulaire
- Mme Corinne BARRE : suppléante

Les Elus Communaux :

- M. Jean-Pierre CHAVINIER : titulaire 19/11/14
- Mme Déva VADIEVELOU : suppléante 19/11/14

Les Représentants des Organisations Professionnelles et des Fédérations Sportives :

La Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile

- M. Bruno CHASTANG : titulaire
- M Christian HOTTOIS : suppléant

Le Conseil National des Professions de l'Automobile avec Voix Consultative

- M. Claude SCHNEIDER : titulaire
- M. Roger NARDONE : suppléant

La Coordination Nationale des Négociants en Véhicules Accidentés et en Pièces de Réemploi

- M. Abdel JHILIL : titulaire
- Mme Florence ROHRER : suppléante

Le Syndicat Général de l'Automobile

- M. Christian BRAUN : Titulaire
- M. David ROBINET : suppléant

Les Représentants des Associations d'Usagers :

Le Comité Départemental du Val-de-Marne de la Prévention Routière

- Titulaire : Jean Pierre DESSERT
- Suppléant : M. Bernard CERVINI

L'Union Départementale des Associations Familiales

- Titulaire : Mme. Colette THOMAS-MEDAILLE 29/4/13

Article 4 : La durée du mandat des membres de la commission est de trois ans à compter de la date du présent arrêté. Le mandat est renouvelable.

Article 5 : Sauf urgence, les membres des commissions reçoivent, cinq jours au moins avant la date de la réunion, une convocation comportant l'ordre du jour et, le cas échéant, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites.

Article 6 : Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre d'une commission peut donner un mandat à un autre membre.

Sauf dispositions contraires, nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Article 7 : Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant la commission sont présents, y compris les membres prenant part aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle, ou sont donné mandat.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

Article 8 : La commission se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Lorsqu'il a droit de vote, le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Article 9 : Les membres d'une commission ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet. La violation de cette règle entraîne la nullité de la décision prise à la suite de cette délibération lorsqu'il n'est pas établi que la participation du ou des membres intéressés est restée sans influence.

Article 10 : Le procès-verbal de la réunion de la commission indique le nom et la qualité des membres présents, les questions traitées au cours de la séance et le sens de chacune des délibérations. Il précise, le cas échéant, le nom des mandataires et des mandants.

Tout membre de la commission peut demander qu'il soit fait mention de son désaccord avec l'avis rendu. L'avis rendu est transmis à l'autorité compétente pour prendre la décision.

Article 11 : l'arrêté préfectoral n°2013/1444 du 29 avril 2013 modifié portant renouvellement de la commission départementale de la sécurité routière est abrogé.

Article 12 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission, ci-dessus désignés et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet**

SIGNE : Pierre MARCHAND LACOUR

PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Convention de délégation de gestion en matière d'échange de permis de conduire

La présente délégation est conclue en application du décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et dans le cadre du code de la route et notamment des arrêtés du 8 février 1999 fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les États appartenant à l'Union européenne et à l'Espace économique européen et du 12 janvier 2012 fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen et de l'arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire.

Entre les préfets de département désigné sous le terme "**délégants**", d'une part,

et

La préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique, désignée sous le terme de "**déléataire**", d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret du 14 octobre 2004 susvisé, les délégants confient au déléataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation des prestations définies à l'article 2.

Le délégants sont responsables des actes dont ils ont confié la réalisation au déléataire.

La délégation de gestion porte sur l'instruction des demandes d'échange de permis de conduire (demande de titres) dans les départements signataires de la convention et sur les actes juridiques liés à cet échange ou le refus de celui-ci sauf lorsque ce refus est prononcé par le service chargé du recueil du dossier au motif de l'absence d'échange avec le pays dont le titre est issu ou au motif d'incomplétude du dossier. Elle porte également sur la délivrance des permis internationaux.

Article 2 : Prestations accomplies par le déléataire

Le déléataire assure pour le compte de chaque délégant les actes suivants :

- il instruit les demandes d'échange de permis de conduire des personnes ayant déposé leurs dossiers dans les départements signataires de la convention, qui lui parviennent par voie de courrier ou par la voie du téléservice de demande d'échange de permis de conduire. Il est habilité dans ce cadre à saisir toute autorité étrangère, via la valise diplomatique le cas échéant, d'une vérification des droits à conduire de l'intéressé.

- Il peut saisir tout service spécialisé en matière de fraude pour examiner l'authenticité du titre et saisit, en cas de fraude, le procureur placé près du tribunal dans le ressort duquel se situe la préfecture ayant recueilli la demande.
- il instruit les demandes de permis de conduire international des personnes résidant dans l'ensemble des départements, à l'exception de Paris.
- le cas échéant, il valide et donne l'ordre de production de ces titres ;
- en cas de nécessité de recueillir des éléments complémentaires, il sollicite le demandeur;
- lorsque la demande ne répond pas aux conditions prévues par le code de la route et notamment aux arrêtés du 8 février 1999, du 12 janvier 2012 et du 20 avril 2012, il prend la décision de refus et la notifie au demandeur ;
- il statue sur les recours gracieux exercés contre les décisions de rejet prises par les services préfectoraux chargés du recueil des dossiers dans les départements.
- Il statue sur les recours gracieux formés à l'encontre des décisions de refus prises par ses soins sur les demandes d'échange,
- Il assure la défense de l'État devant les juridictions administratives. Cependant, en cas de référé, il appartient au délégant d'assurer la représentation de l'Etat à l'audience.
- Il assure la délivrance des permis internationaux

Article 3 : Désignation des agents habilités à prendre les actes juridiques dans le cadre de la délégation de gestion

Outre la préfète du département de La Loire-Atlantique, sont habilités, au titre de leurs fonctions, à prendre les actes juridiques prévus au 1. de l'article 2, les agents relevant de la préfecture du département de La Loire-Atlantique :

- le secrétaire général de la préfecture La Loire-Atlantique,
- le chef du centre d'expertise et de ressources titres,
- l'adjoint, responsable du pôle d'instruction du CERT,
- l'adjoint, responsable de la cellule lutte contre la fraude du CERT - le ou les chefs de section du centre d'expertise et de ressource titres,
- les agents dûment habilités pour instruire et valider les demandes dans le portail guichet agent,
- le chef de bureau chargé des affaires contentieuses (selon l'organisation locale) pour l'instruction des recours et les mémoires en contentieux.

Article 4 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations et à rendre compte régulièrement aux délégants de son activité.

Il s'engage à fournir aux délégants les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas de difficultés.

Article 5 : Obligations des délégants

Les délégants s'engagent à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, soumis à visa de l'administration centrale, dont un exemplaire sera transmis aux destinataires du présent document.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

Cette convention prend effet dès sa signature par les parties concernées. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures des départements.

Elle est établie pour l'année 2017 et reconduite tacitement, d'année en année.

Fait le 11 septembre 2017

La préfète de la région Pays de la Loire,
préfète de département de la Loire- Atlantique,
Délégataire

Signé

Le préfet du département
Délégant

Signé



Liberté • Égalité • Fraternité

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Créteil, le 14 septembre 2017

BUREAU DE L'ACCUEIL DU PUBLIC
ET DE LA DELIVRANCE DES TITRES

PREFET DU VAL DE MARNE

ARRÊTÉ N°2017/3210

PORTANT MODIFICATION DE L'AGRÉMENT 2017/1566 DU 2 MAI 2017 PORTANT AGRÉMENT DU DOCTEUR MARC GAGNY, MEDECIN GENERALISTE, POUR EFFECTUER, DANS LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE, LE CONTROLE MEDICAL DE L'APTITUDE A LA CONDUITE DES CONDUCTEURS ET DES CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la route, notamment ses articles R.226-1 à R.226-4 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 21 décembre 2005 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;
- VU** l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
- VU** l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;
- VU** la circulaire ministérielle du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;
- VU** la circulaire ministérielle du 25 juillet 2013 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2014/5219 du 18 avril 2014 portant reconstitution de la commission médicale départementale primaire chargée d'apprécier l'aptitude des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017/1566 du 2 mai 2017 portant agrément du Docteur Marc GAGNY en qualité de médecin pour effectuer, dans le département du Val-de-Marne, le contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;
- VU** l'avis du Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Val-de-Marne, rendu le 22 mars 2017 ;

Considérant que le Docteur Marc GAGNY, médecin généraliste inscrit sous le numéro ADELI 10001455491, a déposé un dossier de candidature en vue d'être agréé pour effectuer le contrôle médical de l'aptitude à la conduite dans le département du Val-de-Marne ;

Considérant que le demandeur remplit les conditions réglementaires requises pour être agréé ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val de Marne,

.../...

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2017/1566 du 2 mai 2017 est modifié comme suit :

« Le Docteur Marc GAGNY, médecin généraliste, est agréé pour effectuer, dans le département du Val-de-Marne, le contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire tel que défini à l'article R.226-1 du code de la route.

L'agrément est accordé pour :

- siéger au sein de la commission médicale départementale primaire chargée d'apprécier l'aptitude des conducteurs et des candidats au permis de conduire, dans les cas prévus à l'article R.226-3 du code de la route ;
- réaliser les contrôles médicaux hors commission médicale départementale primaire chargée d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire, dans les autres cas que ceux prévus à l'article R.226-3 du code de la route. »

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2017/1566 susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont un exemplaire sera adressé au Président du Conseil départemental de l'ordre des médecins du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Christian ROCK



A R R Ê T É N° 2017 / 2941

instituant les bureaux de vote dans la commune d'ORLY

à compter du 1^{er} mars 2018

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2014-171 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté DRCT/4 n°2016/1991 du 21 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune d'Orly à compter du 1^{er} mars 2017 et son arrêté modificatif n° 2017/250 du 30 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Maire en date du 29 juin 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté DRCT/4 n°2016/1991 du 21 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune d'Orly à compter du 1^{er} mars 2017 et son arrêté modificatif n° 2017/250 du 30 janvier 2017 sont abrogés à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2018, les électeurs de la commune d'ORLY sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

Canton n° 15 (Orly)

- Bureau n°1 - Nouvelle Mairie - place François Mitterrand
- Bureau n°2 - Restaurant scolaire Jean Moulin - 89, avenue de la Victoire
- Bureau n°3 - Maison de l'enfance - 4, allée de la Terrasse
- Bureau n°4 - Ecole maternelle Noyer Grenot - 12, rue Pierre Corneille
- Bureau n°5 - Restaurant scolaire Romain Rolland - 17, avenue Molière
- Bureau n°6 - Centre culturel, salle de réunion -1, place Gaston Viens
- Bureau n°7 - Restaurant Pablo Neruda - 33, rue des hautes bornes
- Bureau n°8 - Restaurant scolaire Marcel Cachin -1, square des frères Montgolfier
- Bureau n°9 - Ecole maternelle Frédéric Joliot-Curie - 16 bis, rue du Docteur Calmette
- Bureau n°10 - Ecole Paul Eluard - 1, rue Amundsen
- Bureau n°11 - Salle de l'Orangerie - parc Georges Méliès
- Bureau n°12 - Centre administratif - 7, avenue Adrien Raynal

Article 3 - A compter du 1^{er} mars 2018, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Nouvelle Mairie - place François Mitterrand

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, la Sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 10 août 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
signé Christian ROCK.

ORLY

**BUREAU DE VOTE N°1
NOUVELLE MAIRIE
Val-de-Marne 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND**

Code rvoif	Nom de la rue	N° déb	Bis/Ter	N° fin	Bis/Ter	Côte	Nb. H	Nb. F
9405400004	AVENUE DE L' AERODROME	0		56		Pair	35	41
9405400004	AVENUE DE L' AERODROME	1		55		Impair	23	34
9405400031	ALLEE DES CHARMILLES	0		999		Pair/Impair	33	36
9405400038	RUE DU COMMERCE	0		999		Pair/Impair	101	121
9405400041	RUE DE LA CROIX	0		999		Pair/Impair	1	2
9405400058	RUE DU FOUR	0		999		Pair/Impair	2	4
9405400063	CHEMIN DE LA GARE AU MARCHÉ	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400084	ALLEE DU LAC	0		999		Pair/Impair	20	12
9405400097	PLACE DU 8 MAI 1945	0		999		Pair/Impair	1	2
9405400101	ALLEE DES MARGUERITES	0		999		Pair/Impair	17	17
9405400107	ALLEE DES MIIMOSAS	0		999		Pair/Impair	15	13
9405400119	RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	0		999		Pair/Impair	61	70
9405400131	RUE DU PLAT D'ETAIN	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400140	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	0		999		Pair/Impair	23	24
9405400164	RUELLE DU VERGER	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400166	ALLEE DES VIOLETTES	0		999		Pair/Impair	9	12
9405400208	PLACE FRANCOIS MITTERRAND	0		9999		Pair/Impair	4	5



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
M. SARROUZ
LE 03 JUILLET 2017

ORLY
Val-de-Marne

BUREAU DE VOTE N°2
RESTAURANT SCOLAIRE JEAN MOULIN
89 AVENUE DE LA VICTOIRE

Code rivot	Nom de la rue	N° déb	Bis/Ter	N° fin	Bis/Ter	Cote	Nb. H	Nb. F
9405400007	RUE LOUIS ASSCHER	0		999		Pair/Impair	21	23
9405400011	RUE DU BAS MARIN	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400012	RUE BASSET	0		999		Pair/Impair	4	6
9405400015	RUE GEORGES BAUDELAIRE	0		999		Pair/Impair	12	15
9405400022	RUE LOUIS BONIN	0		999		Pair/Impair	40	41
9405400030	CHEMIN DES CARRIERES	0		999		Pair/Impair	2	5
9405400033	CHEMIN DE CHEVILLY	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400034	RUELLE AUX CHIENS	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400035	SENTIER DU CIMETIERE	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400044	AVENUE DE DORVAL	0		999		Pair/Impair	2	4
9405400047	SENTIER DES ECOLES	0		999		Pair/Impair	13	14
9405400048	PASSAGE DES ECOLES	0		999		Pair/Impair	17	15
9405400049	RUE DES ECOLES	0		999		Pair/Impair	4	5
9405400050	RUE JOSEPH ERHARD	0		999		Pair/Impair	16	21
9405400056	RUE DU MARECHAL FOCH	0		999		Pair/Impair	30	32
9405400060	RUE DE LA FRATERNELLE	0		999		Pair/Impair	3	5
9405400062	RUE ISABELLE GAMBLE	0		999		Pair/Impair	6	9
9405400069	RUE PIERRE GOUJON	0		999		Pair/Impair	13	9
9405400070	SENTIER DU GRATTE COQ	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400080	RUE DU MARECHAL JOFFRE	10		998		Pair	23	27
9405400080	RUE DU MARECHAL JOFFRE	13		999		Impair	0	0
9405400082	ALLEE DU KEFIR	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400087	RUE DES LANCES	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400091	RUE DU DOCTEUR LECENE	0		999		Pair/Impair	10	16
9405400092	PLACE DU MARECHAL LECLERC	0		999		Pair/Impair	11	11



Pour le Maire
l'Adjoint Délégué
Paul FAROUZ

1-1-1

LE 03 JUILLET 2017

**BUREAU DE VOTE N°2
RESTAURANT SCOLAIRE JEAN MOULIN
89 AVENUE DE LA VICTOIRE**

**ORLY
Val-de-Marne**

9405400093	RUE ANNE GEORGES-LEYGUES	0	999			Pair/Impair	16	17
9405400112	RUE DU MOULIN A CAILLOUX	0	999			Pair/Impair	0	0
9405400118	VOIE NOUVELLE	0	999			Pair/Impair	14	18
9405400121	RUE DES NOYERS	0	999			Pair/Impair	0	0
9405400123	RUE DES OLIVIERS	0	999			Pair/Impair	0	0
9405400128	RUE DES PEUPLIERS	0	999			Pair/Impair	4	5
9405400132	RUE IVAN PREVOST	0	999			Pair/Impair	13	20
9405400133	RUE DU PUIITS DIXME	0	999			Pair/Impair	0	0
9405400134	RUE DES QUINZE ARPENTS	0	999			Pair/Impair	0	0
9405400146	SENTIER DES ROSIERS	0	999			Pair/Impair	9	10
9405400148	RUE J-JACQUES ROUSSEAU	0	999			Pair/Impair	0	0
9405400165	SENTIER DES VIGNES	0	999			Pair/Impair	44	46
9405400169	RUE DU MAILLARD	0	999			Pair/Impair	1	0
9405400171	RUE DES PLATANES	0	999			Pair/Impair	3	3
9405400172	SENTIER RURAL	0	999			Pair/Impair	0	0
9405400173	AVENUE DE LA VICTOIRE	20	36			Pair	4	8
9405400173	AVENUE DE LA VICTOIRE	81	97			Impair	4	6
9405400173	AVENUE DE LA VICTOIRE	108	998			Pair	0	0
9405400173	AVENUE DE LA VICTOIRE	147	999			Impair	0	0
9405400199	ORLY FRET 723	0	9999			Pair/Impair	0	0
9405400207	RUE ELISE DEROCHE	0	9999			Pair/Impair	0	0
9405400209	AVENUE DE L'UNION	0	9999			Pair/Impair	0	0
9405400210	RUE ADRIENNE BOLLAND	0	9999			Pair/Impair	0	0
9405400211	AVENUE HENRI FARMAN	0	9999			Pair/Impair	0	0
94054R0189	ROUTE CHARLES TILLON	0	9999			Pair/Impair	2	2



Adjoint Délégué
Paul FAROUZ

ORLY
Val-de-Marne

BUREAU DE VOTE N°3
MAISON DE L'ENFANCE
4 ALLEE DE LA TERRASSE

Code Rivoli	Nom de la rue	N° déb.	Bis/Ter.	N° fin	Bis/Ter.	Côte	Nb. H	Nb. F
9405400001	ALLEE DES ACACIAS	0		999		Pair/Impair	44	49
9405400017	ALLEE DE BELLEVUE	0		999		Pair/Impair	63	82
9405400020	ALLEE DES BLEUETS	0		999		Pair/Impair	11	11
9405400021	ALLEE DES BOIS	0		999		Pair/Impair	9	7
9405400032	CHEMIN DES CHAUDRONNIERS	0		999		Pair/Impair	1	3
9405400042	RUE PIERRE CURIE	0		999		Pair/Impair	23	30
9405400066	SENTIER DES GILLETAINS	0		999		Pair/Impair	0	3
9405400068	ALLEE DES GLYCINES	0		999		Pair/Impair	26	21
9405400081	ALLEE DE LA JONCHERE	0		999		Pair/Impair	18	18
9405400106	RUE ROGER MILON	0		999		Pair/Impair	28	26
9405400116	VOIE NORMANDE	0		999		Pair/Impair	3	5
9405400125	ALLEE DU PARC	0		999		Pair/Impair	25	30
9405400142	ALLEE DU ROND POINT	0		999		Pair/Impair	19	27
9405400143	ALLEE DES ROSES	0		999		Pair/Impair	11	17
9405400150	PLACE ROGER SALENGRO	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400156	ALLEE DES SOURCES	0		999		Pair/Impair	20	29
9405400157	ALLEE DE LA TERRASSE	0		999		Pair/Impair	9	16
9405400158	ALLEE DES TILLEULS	0		999		Pair/Impair	19	18
9405400175	CLOS MARCEL PAUL	0		999		Pair/Impair	62	93



Pour le Maire
l'Adjoint Délégué
Paul FAROUZ

- 1 - 2 - 3

**BUREAU DE VOTE N°4
ECOLE MATERNELLE NOYER GRENOT
12 RUE PIERRE CORNEILLE**

**ORLY
Val-de-Marne**

Code riviell	Nom de la rue	N° déb	Bis/Ter	N° fin	Bis/Ter	Côte	Nb. H	Nb. F
9405400006	VILLA ROSE ANDRE	0		999		Pair/Impair	7	11
9405400036	RUE GEORGES CLEMENCEAU	0		999		Pair/Impair	11	9
9405400039	RUE PIERRE CORNEILLE	0		998		Pair	3	7
9405400051	RUE LOUIS PAUL EVRAT	0		999		Pair/Impair	14	18
9405400071	CHATEAU DE GRIGNON	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400077	RUE JEAN JAURES	0		999		Pair/Impair	49	63
9405400078	RUE JENNER	0		999		Pair/Impair	21	14
9405400090	RUE LAVOISIER	0		999		Pair/Impair	2	3
9405400102	AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT	16		98		Pair	10	9
9405400102	AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT	83		99		Impair	9	9
9405400114	RUE DES MURIERS	0		999		Pair/Impair	5	9
9405400120	RUE NOYER GRENOT	0		999		Pair/Impair	114	135
9405400124	AVENUE DE LA PAIX	0		999		Pair/Impair	35	41
9405400144	PASSAGE DES ROSES	0		999		Pair/Impair	7	5
9405400149	RUE WALDECK ROUSSEAU	0		999		Pair/Impair	15	15
9405400154	RUE RAYMOND SIMON	0		999		Pair/Impair	36	40
9405400159	RUE ERNEST DE LA TOUR	0		999		Pair/Impair	39	37
9405400161	RUE LEON TRUYENS	0		999		Pair/Impair	6	6
9405400163	RUE P V COUTURIER	0		999		Pair/Impair	66	75

Paul FAROUZ
Adjoint Délégué
Pour le Maire



LE 03 JUILLET 2017

ORLY
Val-de-Marne

BUREAU DE VOTE N°5
RESTAURANT SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND
17 AVENUE MOLIÈRE

Code rivot	Nom de la rue	N° déb.	Bis/Ter	N° fin	Bis/Ter	Côte	Nb. H.	Nb. F.
9405400016	ALLEE BEAUMARCHAIS	0		999		Pair/Impair	24	45
9405400039	RUE PIERRE CORNEILLE	1		999		Impair	27	50
9405400040	ALLEE GEORGES COURTELINE	0		999		Pair/Impair	44	69
9405400045	ALLEE ALEXANDRE DUMAS	0		999		Pair/Impair	24	42
9405400055	ALLEE GEORGES FEYDEAU	0		999		Pair/Impair	12	25
9405400067	ALLEE JEAN GIRAUDOUX	0		999		Pair/Impair	17	26
9405400083	ALLEE EUGENE LABICHE	0		999		Pair/Impair	22	26
9405400100	RUE MARIVAUX	0		999		Pair/Impair	47	60
9405400102	AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT	35		81		Impair	0	0
9405400109	AVENUE MOLIÈRE	0		999		Pair/Impair	30	42
9405400115	RUE ALFRED DE MUSSET	0		999		Pair/Impair	31	28
9405400135	RUE JEAN RACINE	0		999		Pair/Impair	80	78
9405400137	ALLEE J. FRANCOIS REGNARD	0		999		Pair/Impair	31	37
9405400138	RUE JULES RENARD	0		999		Pair/Impair	19	45
9405400151	ALLEE VICTORIEN SARDOU	0		999		Pair/Impair	28	30
9405400202	RUE JEAN PROUVE	0		9999		Pair/Impair	13	24



Pour le Maire
l'Adjoint Délégué
Paul FAROUZ
LE 03 JUILLET 2017

ORLY
Val-de-Marne

BUREAU DE VOTE N°6
CENTRE CULTUREL
SALLE DE REUNION
1 PLACE GASTON VIENS

Code Rivoli	Nom de la rue	N°deb	Bis/Ter	N°fin	Bis/Ter	Côte	Nb. H	Nb. F
9405400029	RUE DU DOCTEUR CALMETTE	0		14		Pair	22	26
9405400046	ALLEE SANTOS DUMONT	0		999		Pair/Impair	55	61
9405400102	AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT	0		4		Pair	0	0
9405400136	AVENUE ADRIEN RAYNAL	44		70		Pair	78	82
9405400136	AVENUE ADRIEN RAYNAL	75		9999		Impair	1	8
9405400152	VOIE DES SAULES	0		999		Pair/Impair	105	135
9405400168	AVENUE MARCEL CACHIN	0		6		Pair	0	0
9405400168	AVENUE MARCEL CACHIN	1		3	Bis	Impair	0	0
9405400180	ALLEE BORIS VIAN	0		999		Pair/Impair	63	52
9405400181	PLACE GASTON VIENS	0		999		Pair/Impair	32	36
9405400184	ALLEE DE LA TOURETTE	0		999		Pair/Impair	8	6
9405400185	RUE CHANDIGARH	0		999		Pair/Impair	84	98
9405400186	PLACE LE CORBUSIER	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400187	ALLEE RONCHAMP	0		999		Pair/Impair	15	18
9405400188	PLACE LA GARE DES SAULES	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400189	RUE DU 19 MARS 1962	0		999		Pair/Impair	4	1
9405400200	RUE ELSA TRIOLET	0		9999		Pair/Impair	21	32
9405400201	RUE LOUIS ARAGON	0		9999		Pair/Impair	40	42



Paul FAROUZ
Adjoint Délégué
Pour le Maire

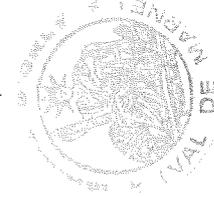
-13- →

LE 03 JUILLET 2017

ORLY
Val-de-Marne

BUREAU DE VOTE N°7
RESTAURANT PABLO NERUDA
33 RUE DES HAUTES BORNES

Code Rivoli	Nom de la rue	N° déb.	Bis/Ter	N° fin	Bis/Ter	Côte	Nb. H	Nb. F
9405400027	RUE BUFFON	0		999		Pair/Impair	34	44
9405400043	ALLEE CUVIER	0		999		Pair/Impair	35	31
9405400053	ALLEE DE LA FAISANDERIE	0		999		Pair/Impair	35	39
9405400074	RUE DES HAUTES BORNES	0		999		Pair/Impair	64	81
9405400079	ALLEE DES JEUX	0		999		Pair/Impair	19	25
9405400086	ALLEE LAMARCK	0		999		Pair/Impair	25	34
9405400104	ALLEE DU MIDI	0		999		Pair/Impair	26	29
9405400105	PLACE DU MIDI	0		999		Pair/Impair	37	46
9405400113	ALLEE DU MURIER	0		999		Pair/Impair	5	6
9405400129	ALLEE DES PEUPLIERS	0		999		Pair/Impair	63	63
9405400139	CHEMIN LA REMISE AU FAISAN	0		999		Pair/Impair	2	2
9405400141	PLACE DE LA RESIDENCE	0		999		Pair/Impair	27	30
9405400155	ALLEE DES SPORTS	0		999		Pair/Impair	21	23
9405400168	AVENUE MARCEL CACHIN	21		99		Impair	0	0
9405400190	RUE DU DR CALMETTE PROLONGEE	0		999		Pair/Impair	0	0

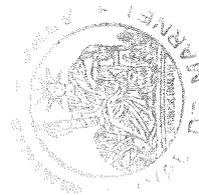


Adjoint Délégué
Paul FAROUZ
LE 03 JUILLET 2017

ORLY
Val-de-Marne

BUREAU DE VOTE N°8
RESTAURANT SCOLAIRE MARCEL CACHIN
1 SQUARE DES FRERES MONTGOLFIER

Code rvoif	Nom de la rue	N° déb	Bis/Ter	N° fin	Bis/Ter	Côte	Nb. H	Nb.F
9405400003	ALLEE CLEMENT ADER	0		999		Pair/Impair	13	26
9405400013	SQUARE MARYSE BASTIE	0		999		Pair/Impair	27	24
9405400023	SQUARE HELENE BOUCHER	0		999		Pair/Impair	54	62
9405400026	ALLEE LOUIS BREGUET	0		999		Pair/Impair	113	129
9405400052	PLACE A DE ST EXUPERY	0		999		Pair/Impair	109	128
9405400064	ALLEE ROLAND GARROS	0		999		Pair/Impair	26	28
9405400103	RUE JEAN MERMOZ	1		99		Impair	76	101
9405400110	SQUARE DES FR MONTGOLFIER	0		999		Pair/Impair	44	39
9405400168	AVENUE MARCEL CACHIN	8		10		Pair	5	6
9405400203	RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	0		16		Pair	56	68
9405400203	RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	1		9999		Impair	3	7
9405400204	ALLEE CAROLINE AIGLE	0		9999		Pair/Impair	0	0
9405400205	RUE JACQUELINE AURIOL	0		9999		Pair/Impair	0	0



Adjoint Délégué
PAUL FAROUZ
LE 03 JUILLET 2017

ORLY

**BUREAU DE VOTE N°9
ECOLE MATERNELLE FREDERIC JOLIOT CURIE
16 BIS RUE DU DOCTEUR CALMETTE**

Val-de-Marne

Code r/vcl/f	Nom de la rue	N° déb	Bis/Ter	N° fin	Bis/Ter	Côté	Nb. H.	Nb. F.
9405400018	RUE CLAUDE BERNARD	0		999		Pair/Impair	49	57
9405400029	RUE DU DOCTEUR CALMETTE	1		99		Impair	69	86
9405400029	RUE DU DOCTEUR CALMETTE	16		98		Pair	87	102
9405400102	AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT	6		14	Bis	Pair	70	72
9405400168	AVENUE MARCEL CACHIN	5		19		Impair	7	6
9405400182	RUE NORMANDIE NIEMEN	0		999		Pair/Impair	81	91
9405400183	PLACE CHARLES DE GAULLE	0		999		Pair/Impair	20	21
9405400195	RUE CAMILLE GUERIN	0		999		Pair/Impair	24	48
9405400196	RUE MARIE CURIE	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400197	RUE DU DOCTEUR LAMAZE	0		999		Pair/Impair	14	17
9405400198	ALLEE DU DOCTEUR TENINE	0		999		Pair/Impair	0	0



Adjoint Délégué

Paul FAROUZ

LE 03 JUILLET 2017

ORLY
Val-de-Marne

BUREAU DE VOTE N°10
ECOLE PAUL ELUARD
1 RUE AMUNDSEN

Code Rivoli	Nom de la rue	N° déb.	Bis/Ter	N° fin	Bis/Ter	Côte	Nb. H	Nb. F
9405400005	RUE AMUNDSEN	0		999		Pair/Impair	3	3
9405400025	SQUARE SAVORGAN DE BRAZZA	0		999		Pair/Impair	113	135
9405400028	SQUARE RENE CAILLE	0		999		Pair/Impair	26	27
9405400037	RUE CHRISTOPHE COLOMB	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400057	SQUARE CHARLES DE FOUCAULD	0		999		Pair/Impair	72	80
9405400061	RUE VASCO DE GAMA	0		999		Pair/Impair	13	13
9405400089	SQUARE LA PEROUSE	0		999		Pair/Impair	44	61
9405400098	RUE MARCO POLO	0		999		Pair/Impair	0	0
9405400103	RUE JEAN MERMOZ	0		98		Pair	68	74
9405400153	RUE PIERRE SEMARD	0		999		Pair/Impair	121	139
9405400168	AVENUE MARCEL CACHIN	12		98		Pair	0	0
9405400170	VOIE DU BOUVRAY	0		999		Pair/Impair	0	0



Adjoint Délégué
PAUL FAROUZ

ORLY
Val-de-Marne

BUREAU DE VOTE N°11
SALLE DE L'ORANGERIE
PARC GEORGES MELIES

Code involf	Nom de la rue	N°deb	Bis/Ter	N°fin	Bis/Ter	Côté	Nb. H	Nb. F
9405400004	AVENUE DE L' AERODROME	57		999		Impair	2	5
9405400004	AVENUE DE L' AERODROME	58		998		Pair	62	83
9405400008	RUE DES AUBEPINES	0		999		Pair/Impair	24	28
9405400009	RUE DE L' AVIATION	0		999		Pair/Impair	42	34
9405400010	AVENUE HENRI BARBUSSE	0		999		Pair/Impair	48	56
9405400024	RUE EDOUARD BRANLY	0		999		Pair/Impair	11	10
9405400054	RUE DE LA FERME	0		999		Pair/Impair	15	18
9405400065	RUE DES GENETS	0		999		Pair/Impair	21	12
9405400072	RUE LOUIS GUERIN	0		999		Pair/Impair	12	12
9405400073	RUE GUYNEMER	0		999		Pair/Impair	24	41
9405400080	RUE DU MARECHAL JOFFRE	0		8		Pair	1	0
9405400080	RUE DU MARECHAL JOFFRE	1		11		Impair	0	0
9405400094	RUE DE LA LIBERATION	0		999		Pair/Impair	2	0
9405400096	RUE LUCIE	0		999		Pair/Impair	13	16
9405400108	AVENUE GUY MOQUET	0		999		Pair/Impair	47	60
9405400122	RUE NUNGESSER	0		999		Pair/Impair	6	8
9405400126	RUE PARMENTIER	0		999		Pair/Impair	48	47
9405400127	RUE PASTEUR	0		999		Pair/Impair	8	6
9405400162	RUE DU DOCTEUR VAILLANT	0		999		Pair/Impair	8	11
9405400173	AVENUE DE LA VICTOIRE	38		106		Pair	16	17
9405400173	AVENUE DE LA VICTOIRE	99		145		Impair	14	13

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué
Paul FAROUZ
LE 03 JUILLET 2017



ORLY

**BUREAU DE VOTE N°12
CENTRE ADMINISTRATIF
7 AVENUE ADRIEN RAYNAL**

Val-de-Marne

Code Rivoli	Nom de la rue	N° dep	Bis/Ter	N° fin	Bis/Ter	Côté	Nb. H	Nb. F
9405400059	RUE ANATOLE FRANCE	0		999		Pair/Impair	13	23
9405400075	RUE VICTOR HUGO	0		999		Pair/Impair	12	25
9405400076	SQUARE MAX JACOB	0		999		Pair/Impair	30	31
9405400095	RUE PIERRE LOTI	0		999		Pair/Impair	13	18
9405400102	AVENUE M. DE CHATEAUBRIANT	1		33		Impair	14	16
9405400117	RUE DU NOUVELET	0		999		Pair/Impair	76	80
9405400136	AVENUE ADRIEN RAYNAL	0		42		Pair	94	116
9405400136	AVENUE ADRIEN RAYNAL	1		73		Impair	21	24
9405400147	RUE EDMOND ROSTAND	0		999		Pair/Impair	20	28
9405400167	RUE EMILE ZOLA	0		999		Pair/Impair	34	35
9405400173	AVENUE DE LA VICTOIRE	0		18		Pair	10	8
9405400173	AVENUE DE LA VICTOIRE	1		79		Impair	37	32
9405400193	RUE DU VERGER	0		999		Pair/Impair	67	75
9405400194	RUE DES MACONS	0		999		Pair/Impair	39	51
9405400206	RUE ANDREE CHEDID	0		9999		Pair/Impair	0	0



Pour le Maire
l'Adjoint Délégué
PAUL FAROUZ

- 10-9-1

LE 03 JUILLET 2017

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS

SECTION DES ÉLECTIONS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

A R R Ê T É N° 2017 / 2942

instituant les bureaux de vote dans la commune de SAINT-MAURICE

à compter du 1^{er} mars 2018

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté DRCT/4 n° 2016/2592 du 11 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de SAINT-MAURICE à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu l'avis du Maire en date du 2 août 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté DRCT/4 n° 2016/2592 du 11 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de SAINT-MAURICE est abrogé à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2018, les électeurs de la commune de SAINT-MAURICE sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

Canton n° 5 (Charenton-le-Pont)

- Bureau n° 1 - Espace Delacroix – 27 rue du Maréchal Leclerc
- Bureau n° 2 - Espace sportif « Le Verseau » - 30 rue du Maréchal Leclerc
- Bureau n° 3 - Ecole maternelle du Plateau – Préau – 4 rue des Sureaux
- Bureau n° 4 - Ecole maternelle du Plateau – Réfectoire – 4 rue des Sureaux
- Bureau n° 5 - Ecole primaire Roger Revet – Préau – 5 bis rue Eugène Delacroix
- Bureau n° 6 - Résidence de Presles – 41 avenue du Chemin de Presles
- Bureau n° 7 - Ecole maternelle de Gravelle – Préau – 2 place Montgolfier
- Bureau n° 8 - Ecole primaire de Gravelle – Réfectoire – 2 place Montgolfier
- Bureau n° 9 - Ecole maternelle de Gravelle – Centre de Loisirs – 2 place Montgolfier

Article 3 - A compter du 1^{er} mars 2018, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Espace Delacroix – 27 rue du Maréchal Leclerc

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de SAINT-MAURICE et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 10 août 2017

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé Christian ROCK.**



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU N°1

ESPACE DELACROIX
27, rue du Maréchal Leclerc

Ile de La Chaussée – Ecluse de Saint-Maurice

Allée des Erables

Rue du Maréchal Leclerc...du 2 au 28
du 1 au 31

Rue du Pont

Quai de La République

Rue du Val d'Osne..... du 1 au 7

Fait à Saint-Maurice, le 2 août 2017

Pour le Maire
Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué



Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97

www.ville-saint-maurice.com



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU N°2

ESPACE SPORTIF « LE VERSEAU »
30, rue du Maréchal Leclerc

Ruelle du Bois

Impasse Junot

Rue du Mal Leclerc...du 30 au 142
du 41 au 89

Rue Maurice Gredat

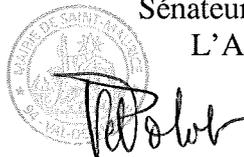
Rue du Val d'Osne...du 2 au 14

Villa Vacassy

Place Jean Jaurès

Fait à Saint-Maurice, le 2 août 2017

Pour le Maire
Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué





Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU N° 3

ECOLE MATERNELLE DU PLATEAU

PREAU

4, rue des Sureaux

Rue Adrien Damalixdu 1 au 23
du 2 au 26

Rue Edmond Nocard

Rue des Epinettes (impairs)

Villa des Epinettes

Rue Jules Béclard

Avenue du Mal de Lattre de Tassigny.....du 30 B au 54

Rue du Val d'Osne.....du 29 au 39

Avenue de Verdun

Fait à Saint-Maurice, le 2 août 2017

Pour le Maire
Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97

www.ville-saint-maurice.com



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU N°4

**ECOLE MATERNELLE DU PLATEAU
REFECTOIRE
4, rue des Sureaux**

Rue des Amandiers

Rue Cuif

Rue des Epinettes (pairs)

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassignydu 6 au 30 A

Rue de La Pompe

Rue des Saules

Rue des Sureaux

Impasse du Val d'Osne

Rue du Val d'Osnedu 9 au 27

Fait à Saint-Maurice, le 2 août 2017

Pour le Maire
Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97

www.ville-saint-maurice.com



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU N°5

ECOLE PRIMAIRE ROGER REVET
PREAU
5bis, rue Eugène Delacroix

Rue Adrien Damalix.....du 25 au 43
du 28 au 44

Rue du Docteur Decorse

Rue Eugène Delacroix

Avenue de Gravelle

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny...du 56 au 70

Rue Marthe Chenal

Rue du Val d'Osnedu 41 au 59bis

Fait à Saint-Maurice, le 2 août 2017

Pour le Maire
Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU N°6

RESIDENCE DE PRESLES

41, avenue du Chemin de Presles

Allée des Acacias

Rue Aristide Briand

Avenue des Canadiensdu 18 au 24

Allée des Frères Lumière

Avenue de Presles

Rue des Réservoirs

Avenue Saint Maurice du Valais.....du 5 au 19

Fait à Saint-Maurice, le 2 août 2017

Pour le Maire
Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97

www.ville-saint-maurice.com



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU N°7

ECOLE MATERNELLE DE GRAVELLE

PREAU

2, Place Montgolfier

Rue J.F.Belbéoch.....n° 3

Allée Jean Biguet

Place de l'Ecluse

Allée de l'Ile des Corbeaux

Allée du Moulin des Corbeaux

Rue du Maréchal Leclerc.....du 103 au 107
du 144 au 184
du 212 au 228bis
du 234 au 240

Allée du Petit Bras

Allée de la Villa Antony

Villa des Vignes (impair)

Quai de Bir Hakeim

Avenue des Canadiens.....du 4 au 4

Avenue des Canadiens.....du 10 au 10 bis

Avenue de la Villa Antony

Fait à Saint-Maurice, le 2 août 2017

Pour le Maire
Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97

www.ville-saint-maurice.com



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

BUREAU N°8

**ECOLE PRIMAIRE DE GRAVELLE
REFECTOIRE
2, Place Montgolfier**

Belvédère des Martinets

Allée des Bateaux Lavoirs

Promenade du Canal

Allée des Canotiers

Rue Fragonard

Allée des Guinguettes

Rue Jean Gabin

Villa Jean Gabin

Place Montgolfier

Villa Montgolfier

Rue Paul Verlaine (Pair)

Fait à Saint-Maurice, le 2 août 2017

Pour le Maire
Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU N°9

**ECOLE MATERNELLE DE GRAVELLE
CENTRE DE LOISIRS
2, Place Montgolfier**

Rue J.F.Belbéoch.....n° 1

Avenue J.F. Kennedy

Rue du Maréchal Leclerc.....du 109 au 155B
du 258 au 272

Avenue Saint-Maurice du Valais (pair)

Rue Paul Verlaine (impair)

Villa des Vignes (pair)

Chemin du Halage

Fait à Saint-Maurice, le 2 août 2017

Pour le Maire
Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué

A R R Ê T É N° 2017 / 2943

instituant les bureaux de vote dans la commune de VITRY SUR SEINE

à compter du 1^{er} mars 2018

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté DRCT/4 n° 2016/1992 du 21 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de VITRY-SUR-SEINE à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu l'avis du Maire en date du 20 juin 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté DRCT/4 n° 2016/1992 du 21 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de VITRY-SUR-SEINE est abrogé à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2018, les électeurs de la commune de VITRY-SUR-SEINE sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

Canton n° 24 (Vitry-sur-Seine-1)

- Bureau n° 30 - Collège Gustave Monod – Réfectoire - 20 rue Carpeaux
- Bureau n° 31 - Ecole maternelle Charles Perrault - Préau 1 – 20 bis rue Edouard Til
- Bureau n° 32 - Ecole maternelle Charles Perrault – Préau 2 – 20 bis rue Edouard Til
- Bureau n° 33 - Ecole élémentaire Joliot-Curie – Réfectoire B – rue Saint Germain
- Bureau n° 34 - Ecole maternelle Jean Jaurès – Préau – 12 rue Désiré Granet
- Bureau n° 35 - Palais des Sports Maurice Thorez – 2 avenue Henri Barbusse
- Bureau n° 36 - Ecole élémentaire Diderot – Préau – 6 rue Lakanal
- Bureau n° 37 – Ecole élémentaire Marcel Cachin – Réfectoire A – 91 rue Jules Lagaisse
- Bureau n° 41 – Ecole élémentaire Jean Moulin – Préau A – 30 rue Audigeois
- Bureau n° 42 – Salle Robespierre Haute – 1 allée du Puits Farouche
- Bureau n° 43 – Ecole élémentaire Jean Moulin – Préau 2 – 30 rue Audigeois
- Bureau n° 44 – Palais des Sports Maurice Thorez – 2 avenue Henri Barbusse
- Bureau n° 45 – A.L.E.F – 16 rue Germain Pinson
- Bureau n° 46 – Salle Municipale Auber – 18 rue Auber
- Bureau n° 47 – Ecole maternelle des Malassis – Préau – 22 voie Glück
- Bureau n° 48 – Stade Roger Couderc – Foyer sportif – 40 rue Auber
- Bureau n° 49 – Ecole maternelle Louise Michel – Préau – 21 à 29 rue de la Concorde
- Bureau n° 50 – Centre de Quartier Jean Bécot – 19 rue de la Fraternité
- Bureau n° 51 – Ecole élémentaire Henri Wallon – Réfectoire A – 99 rue Louise Aglaé Cretté
- Bureau n° 52 - Ecole élémentaire Henri Wallon – Réfectoire B – 99 rue Louise Aglaé Cretté
- Bureau n° 53 – Foyer Paul et Noémie Froment – 64 rue Louise Aglaé Cretté
- Bureau n° 54 – Ecole élémentaire Montesquieu – Réfectoire – 20/22 avenue Anatole France
- Bureau n° 55 – Ecole élémentaire Montesquieu – Préau – 20/22 avenue Anatole France
- Bureau n° 56 – Ecole maternelle Eva Salmon – Préau – 42/60 rue Charles Fourier
- Bureau n° 57 – Centre de Quartier du Port-à-l'Anglais – 53 bis rue Charles Fourier

Canton n° 25 (Vitry-sur-Seine-2)

- Bureau n° 1 – Hôtel de ville – Salle civique 1 – 2 avenue Youri Gagarine
- Bureau n° 2 – Ecole élémentaire Paul Eluard – Réfectoire A – rue de Burmley
- Bureau n° 3 - Ecole élémentaire Paul Eluard – Réfectoire B – rue de Burmley
- Bureau n° 4 – Ecole maternelle Jules Verne – Réfectoire – 9/11 avenue de la Commune de Paris
- Bureau n° 5 - Ecole maternelle Jules Verne – Préau – 9/11 avenue de la Commune de Paris
- Bureau n° 6 – Ecole maternelle Victor Hugo – Préau 1 – 103 avenue Rouget de Lisle
- Bureau n° 7 – Ecole maternelle Victor Hugo – Préau 2 – 103 avenue Rouget de Lisle
- Bureau n° 8 – Centre de Quartier du Colonel Fabien – 3 rue Verte
- Bureau n° 9 – Ecole élémentaire Paul Langevin – Réfectoire - Rue Gérard Philippe
- Bureau n° 10 – Ecole maternelle Paul Langevin – Préau - Rue Gérard Philippe
- Bureau n° 11 – Ecole maternelle Eugénie Cotton – Préau – 31/35 impasse André Kommer
- Bureau n° 12 – Ecole élémentaire Eugénie Cotton – Réfectoire B – 31/35 impasse André Kommer
- Bureau n° 13 - Ecole élémentaire Eugénie Cotton – Réfectoire A – 31/35 impasse André Kommer
- Bureau n° 14 – Ecole élémentaire Jean Jaurès – Réfectoire – 8 rue Désiré Granet
- Bureau n° 15 - Ecole élémentaire Jean Jaurès – Réfectoire – 8 rue Désiré Granet
- Bureau n° 17 – Ecole élémentaire Anatole France – Réfectoire A – 133 rue Balzac
- Bureau n° 18 – Ecole élémentaire Anatole France – Réfectoire B – 133 rue Balzac
- Bureau n° 19 – Ecole élémentaire Blaise Pascal – Réfectoire – 60 rue Victor Ruiz
- Bureau n° 20 – Ecole maternelle Joliot-Curie – Préau – 8 rue du 18 juin 1940
- Bureau n° 21 – Stade Omnisports – 94 rue Gabriel Péri
- Bureau n° 22 – Ecole élémentaire Joliot-Curie – Réfectoire A – 8 rue du 18 juin 1940
- Bureau n° 23 – Ecole maternelle Pauline Kergomard – Préau – 33 rue Camille Blanc
- Bureau n° 24 – Ecole maternelle Danielle Casanova – Préau – 5 rue du 10 juillet 1940
- Bureau n° 25 – Ecole élémentaire Makarenko – Réfectoire A – 31 rue Ampère
- Bureau n° 26 - Ecole élémentaire Makarenko – Réfectoire B – 31 rue Ampère

Article 3 - A compter du 1^{er} mars 2018, les bureaux centralisateurs sont désignés, ainsi qu'il suit, en fonction du ou des scrutin(s) considéré(s) :

Election(s) européennes, municipales, présidentielle, régionales et référendum :

Bureau n° 1 – Hôtel de ville – Salle civique 1 – 2 avenue Youri Gagarine

Elections départementales :

Canton n° 24 : Bureau n° 41 – Ecole élémentaire Jean Moulin – Préau A – 30 rue Audigeois

Canton n° 25 : Bureau n° 1 – Hôtel de ville – Salle civique 1 – 2 avenue Youri Gagarine

Elections législatives :

9^{ème} circonscription : Bureau n° 1 – Hôtel de ville – Salle civique 1 – 2 avenue Youri Gagarine

10^{ème} circonscription : Bureau n° 41 – Ecole élémentaire Jean Moulin – Préau A – 30 rue Audigeois

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de VITRY-SUR-SEINE et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, la Sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 10 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général,

Signé Christian ROCK.

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24**

**BUREAU N°030
COLLEGE GUSTAVE MONOD**

RUE BERLIOZ	Du 1 au 51	Impaire
	Du 4 au 60	Paire
RUE CAMELINAT	Du 3 au 67	
RUE CARPEAUX	Du 1 au 61	
VOIE CHOPIN	Du 1 au 22	
RUE COROT	Du 1 au 39	
VOIE COYPEL	Du 3 au 4	
VOIE COYSEVOX	Du 1 au 27	
RUE DALOU	Du 1 au 11	Impaire
	Du 2 au 12	Paire
VOIE DELACROIX	Du 3 au 50	
VOIE DELIBES	Du 1 au 21	
AVE DU COLONEL FABIEN	Du 90 au 176	Paire
PAS DU COLONEL FABIEN	Du 1 au 114	
RUE DU GENIE	Du 117 au 161 Quinter	Impaire
	Du 124 au 158	Paire
VOIE ARTHUR HONEGGER	Du 1 au 13	
RUE LECOCQ	Du 1 au 33	
VOIE MEHUL	Du 3 au 30	
VOIE CLAUDE MONET	Du 1 au 80	
RUE MONSIGNY	Du 1 au 19	Impaire
	Du 2 au 18	Paire
AVE DU MOULIN DE SAQUET	Du 58 au 150	Paire
	Du 75 au 139	Impaire
RUE SAINT JUST	Du 30 au 34	
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 104 au 124	Paire
SENTIER DES TUILERIES	Du 1 au 15	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°031

ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT

AVE LUCIEN FRANCAIS	Du 42 au 42	Pair
	Du 43 au 55	Impaire
AVE YOURI GAGARINE	Du 2 au 2	Pair
RUE DE KLADNO	Du 2 au 10	Pair
RUE LANGLOIS	Du 2 au 10	Pair
CAR DE LA LIBERATION	Du 1 au 10	
AVE DU MOULIN DE SAQUET	Du 1 au 13	Impaire
RUE DES PAPELOTS	Du 4 au 16	
AVE MAXIMILIEN ROBESPIERRE	Du 2 au 26	Pair
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 3 au 13 Quinter	Impaire
	Du 6 au 34	Pair

12 0 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°032

ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT

VOIE BELLINI	Du 6 au 26	
VOIE BOUCHARDON	Du 11 au 13	
RUE PAUL CEZANNE	Du 2 au 14	
RUE DES FLANDRES	Du 2 au 29	
VOIE GREUZE	Du 1 au 45	Impaire
	Du 2 au 60	Paire
VOIE HOUDON	Du 1 au 107	Impaire
	Du 30 au 78	Paire
VOIE INGRES	Du 2 au 43	
VOIE ISABEY	Du 2 au 46	
VOIE LANCRET	Du 3 au 30	
RUE LEBRUN	Du 5 au 11	Impaire
	Du 42 au 54	Paire
RUE LESUEUR	Du 1 au 90	
RUE MEISSONIER	Du 6 au 112	Paire
VOIE DES MONIS	Du 92 au 92	Paire
AVE DU MOULIN DE SAQUET	Du 15 au 73	Impaire
RUE DE LA PETITE SAUSSAIE	Du 62 au 72	Paire
RUE DE LA PREVOYANCE	Du 1 au 28	
CHEMIN SAINT MARTIN	Du 4 au 48 Bis	Paire
RUE EDOUARD TIL	Du 3 au 35	Impaire
	Du 4 au 28	Paire
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 27 au 79	Impaire
	Du 38 au 102	Paire
IMPASSE UTRILLO	Du 4 au 8	
RUE UTRILLO	Du 3 au 32	
VOIE VAN LOO	Du 7 au 13	Impaire
RUE VELASQUEZ	Du 3 au 5	

20 JUIN 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24

BUREAU N°033
ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE

RUE ANTOINE MARIE COLIN	Du 1 au 83	
AVE ABBE ROGER DERRY	Du 7 au 29	Impaire
RUE DU DIX HUIT JUIN 1940	Du 12 au 24	Paire
RUE DE LA GLACIERE	Du 1 au 9	Impaire
	Du 2 au 4	Paire
RUE CAMILLE GROULT	Du 60 au 122	Paire
RUE CLEMENT PERROT	Du 2 au 46	Paire
	Du 5 au 19	Impaire
RUE SAINT GERMAIN	Du 3 au 7	

20 JUIN 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°034

ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES

RUE DE L'ARGONNE	Du 2 au 50	Paire
AVE CHANZY	Du 13 au 31	Impaire
	Du 16 au 36	Paire
IMPASSE FAIDHERBE	Du 2 au 14	
RUE DU MARECHAL FOCH	Du 1 au 18	
AVE GAMBETTA	Du 2 au 32	Paire
RUE CHARLES INFROIT	Du 3 au 33	Impaire
AVE DE L'INSURRECTION	Du 1 au 31	
RUE MARCEL LAURENT	Du 1 au 18	
RUE DE LA MARNE	Du 24 au 58	Paire
	Du 25 au 53	Impaire
RUE DU COLONEL MOLL	Du 23 au 61	Impaire
RUE NEUVE	Du 2 au 18	Paire
RUE GABRIEL PERI	Du 187 au 213 Bis	Impaire
	Du 196 au 226	Paire
RUE DES PRES	Le 4	Paire
RUE DE SALONIQUE	Du 3 au 16	
RUE DE LA SOMME	Du 1 au 41	
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 29 au 89	Impaire
	Du 44 au 58 Bis	Paire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°035

PALAIS DES SPORTS MAURICE THOREZ

AVE DANIELLE CASANOVA	Du 56 au 74	Paire
	Du 57 au 77	Impaire
RUE CORNEILLE	Du 1 au 28	
RUE LOUISE AGLAE CRETTE	Du 2 au 38	Paire
AVE ABBE ROGER DERRY	Du 1 au 5	Impaire
RUE DU DIX HUIT JUIN 1940	Du 1 au 15	Impaire
	Du 4 au 10	Paire
RUE DUPETITVAL	Du 2 au 14	Paire
SQUARE DE LA GALERIE	Du 1 au 3	
RUE CHARLES INFROIT	Du 45 au 45	Impaire
PLACE JEAN MARTIN	Du 1 au 26	
RUE MASSIAS	Du 1 au 45	
AVE GUY MOQUET	Du 45 au 71	Impaire
AVE DU PARC	Du 2 au 12	
RUE HENRI POINCARE	Du 1 au 37	
RUE RACINE	Du 2 au 20	
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 60 au 120	Paire
	Du 139 au 159	Impaire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24

BUREAU N°036
ECOLE ELEMENTAIRE DIDEROT

IMPASSE AUDRAN	Du 1 au 6	
RUE AUDRAN	Du 2 au 26	Paire
	Du 5 au 37	Impaire
RUE DES BASSES BLANCHES	Du 1 au 31	
RUE BERLIOZ	Du 55 au 91	Impaire
	Du 64 au 98	Paire
RUE DES BLANCHES	Du 1 au 91	
ALLEE DE LA BOHEME	Du 2 au 10	
VOIE LILI BOULANGER	Du 1 au 10	
ALLEE CHABRIER	Du 1 au 10	
SENTE DE LA CRETAINE	Du 1 au 10	
RUE DU GENIE	Du 69 au 115	Impaire
	Du 76 au 122	Paire
VOIE GRETRY	Du 1 au 26	
SENTE DU HERON	Du 1 au 5	
SENTE DES JOLIVETTES	Du 1 au 8	
RUE LAKANAL	Du 2 au 34	
RUE DU LION D'OR	Du 63 au 119 Quinter	Impaire
VOIE MASSENET	Du 1 au 18	
RUE MONSIGNY	Du 20 au 26	Paire
	Du 23 au 29	Impaire
AVE DU MOULIN DE SAQUET	Du 2 au 52	Paire
RUE MOZART	Du 1 au 21	Impaire
RUE DES NORIETS	Du 1 au 37	Impaire
	Du 12 au 34	Paire
RUE DES PAVILLONS	Du 1 au 9	Impaire
AVE EUGENE PELLETAN	Du 1 au 23	Impaire
RUE PLANQUETTE	Du 19 au 29	Impaire
RUE PUCCINI	Du 1 au 49	
VOIE SCHUMANN	Du 1 au 55	
ALLEE DES SOURCES	Du 1 au 7	

20 JUN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



IMPASSE DE LA TULEUSE

Du 8 au 12

SENTE DU VERGER

Du 2 au 14

VOIE WAGNER

Du 1 au 62

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



[Handwritten signature]

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

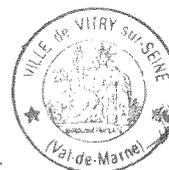
BUREAU N°037

ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL CACHIN

RUE AUDRAN	Du 41 au 61	Impaire
RUE BERLIOZ	Du 93 au 111	Impaire
	Du 100 au 122	Paire
IMPASSE DES CHALETS	Du 1 au 10	
VOIE CHARCOT	Du 2 au 31	
RUE DES CLEVEAUX	Du 1 au 38	
RUE DU GENIE	Du 1 au 67	Impaire
	Du 4 au 74 Quinter	Paire
VOIE ELIE GRAS	Du 1 au 16	
RUE JULES LAGASSE	Du 53 au 143	Impaire
RUE DU LION D'OR	Du 1 au 61	Impaire
RUE DES MALASSIS	Du 27 au 117	Impaire
VOIE VICTOR MASSE	Du 1 au 16	
IMPASSE GUY DE MAUPASSANT	Du 1 au 22	
VOIE ANDRE MESSENGER	Du 1 au 15	
ALLEE DU CLOS MOZART	Du 1 au 23	
RUE MOZART	Du 2 au 114	Paire
	Du 23 au 125	Impaire
RUE DES NORIETS	Du 36 au 64	Paire
	Du 39 au 57	Impaire
RUE OFFENBACH	Du 1 au 37	
RUE PERGOLESE	Du 1 au 100	
RUE PLANQUETTE	Du 34 au 38	Paire
VOIE RAMEAU	Du 1 au 14	
ALLEE MAURICE RAVEL	Du 1 au 5	
RUE ROSSINI	Du 1 au 32	
IMPASSE DES SABLONS	Du 1 au 10	
VOIE JACQUES THIBAUD	Du 1 au 17	
IMPASSE VERDI	Du 2 au 4	
RUE VERDI	Du 1 au 49	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24

BUREAU N°041
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN

AVE ABBE ROGER DERRY	Du 2 au 24	Paire
	Du 31 au 49	Impaire
PLACE DE L'EGLISE	Du 6 au 14	
RUE DE L'EGLISE	Du 4 au 4	
AVE YOURI GAGARINE	Du 3 au 23 Bis	Impaire
RUE DE LA GLACIERE	Du 8 au 20	Paire
AVE DU GENERAL LECLERC	Du 1 au 38	
PAS DU GENERAL LECLERC	Du 3 au 7	Impaire
RUE MONTEBELLO	Du 2 au 6	Paire
	Du 5 au 5 Quinter	Impaire
RUE CLEMENT PERROT	Du 23 au 35	Impaire
AVE MAXIMILIEN ROBESPIERRE	Du 27 au 33	Impaire
PLACE SAINT-JUST	Du 2 au 22	
ALLEE ARTHUR TEISSEIRE	Du 2 au 6	
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 126 au 130	Paire

20 JUIN 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°042

SALLE ROBESPIERRE HAUTE

ALLEE DU COTEAU	Du 11 au 17	
PAS DU GENERAL LECLERC	Du 2 au 30	Paire
ALLEE DE LA PETITE FAUCILLE	Du 1 au 16	
ALLEE DU PETIT TONNEAU	Du 2 au 32	
ALLEE DU PUIFS FAROUCHE	Du 1 au 10	
AVE MAXIMILIEN ROBESPIERRE	Du 1 au 25	Impaire

20 JUIN 2017

**Pour le Maire,
L'Adjoint**



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°043

ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN

RUE AUDIGEOIS	Du 1 au 46	
AVE HENRI BARBUSSE	Du 15 au 39	Impaire
	Du 36 au 50	Paire
RUE DU CHATEAU	Du 5 au 13	
AVE AMBROISE CROIZAT	Du 1 au 3	
RUE GERMAIN DEFRESNE	Du 1 au 11	Impaire
	Du 14 au 14	Paire
PLACE DE LA HEUNIERE	Du 2 au 2 Quinter	
SQUARE DE L'HORLOGE	Du 1 au 4	
AVE EUGENE PELLETAN	Du 10 au 18	Paire
RUE HENRI DE VILMORIN	Du 1 au 23	Impaire
	Du 4 au 6	Paire
VILLA DE VITRY	Du 1 au 10	

20 JUIN 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°044

PALAIS DES SPORTS MAURICE THOREZ

AVE HENRI BARBUSSE	Du 1 au 7	Impaire
	Du 4 au 34	Paire
RUE LOUISE AGLAE CRETTE	Du 1 au 27	Impaire
RUE GERMAIN DEFRESNE	Du 23 au 33	Impaire
	Du 30 au 64	Paire
RUE DU GENERAL DE GAULLE	Du 12 au 38	Paire
	Du 13 au 43 Quinter	Impaire
RUE MONTEBELLO	Du 7 au 7 Quinter	Impaire
	Du 8 au 12	Paire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°045

ALEF

RUE AUDRAN	Du 28 au 68	Paire
RUE BEETHOVEN	Du 3 au 30	
SENTIER DU CHAMP CANNE	Du 0 au 10	
RUE DU FOSSE VERT	Du 1 au 10	
RUE LACOME	Du 1 au 40	
RUE JULES LAGASSE	Du 1 au 47	Impaire
	Du 2 au 96	Paire
RUE LALO	Du 1 au 13	
RUE DES NORIETS	Du 2 au 8	Paire
RUE DES PAVILLONS	Du 2 au 6	Paire
RUE GERMAIN PINSON	Du 10 au 16	Paire
	Du 15 au 19	Impaire
RUE PLANQUETTE	Du 1 au 17	Impaire
	Du 2 au 18	Paire
BLD DE STALINGRAD	Du 1 au 101	Impaire
	Du 40 au 78	Paire

20 JUIN 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint



**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24**

**BUREAU N°046
SALLE MUNICIPALE AUBER**

ALLEE DES CHAMPS FLEURIS	Du 2 au 8	
RUE JULES LAGASSE	Du 98 au 120	Paire
RUE DES MALASSIS	Du 1 au 25	Impaire
	Du 2 au 22 Quinter	Paire
RUE MOLIERE	Du 1 au 21	Impaire
	Du 2 au 30	Paire
ALLEE DES SOPHORAS	Du 1 au 8	
BLD DE STALINGRAD	Du 103 au 157	Impaire
	Du 110 au 120	Paire
ALLEE DES SYCOMORES	Du 2 au 4	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°047

ECOLE MATERNELLE DES MALASSIS

PAS BELA BARTOK	Du 1 au 10	
RUE BELLEVUE	Du 1 au 10	
RUE BIZET	Du 2 au 52	
IMPASSE BOIELDIEU	Du 2 au 28	
RUE BOIELDIEU	Du 3 au 35	Impaire
VOIE ALPHONSE DAUDET	Du 1 au 15	
ALLEE CLAUDE DEBUSSY	Du 1 au 14	
RUE CLAUDE DEBUSSY	Du 1 au 43	Impaire
	Du 2 au 42	Paire
RUE DONIZETTI	Du 10 au 64	Paire
	Du 15 au 79	Impaire
VILLA DONIZETTI	Du 1 au 15	
VOIE GLUCK	Du 1 au 67	
RUE DES MALASSIS	Du 28 au 96	Paire
SENTIER MONCOUTEAU	Du 1 au 10	
RUE FRANCIS POULENC	Du 9 au 66	
PLACE DES ROSES	Du 1 au 3	
SENTIER ROUXEL	Du 1 au 15	
SENTIER EMILE ZOLA	Du 4 au 40	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°048

STADE ROGER COUDERC

RUE AUBER	Du 1 au 104	
RUE EMILE BASTARD	Du 10 au 10	
RUE BOIELDIEU	Du 2 au 74	Paire
	Du 37 au 69	Impaire
RUE CLAUDE DEBUSSY	Du 44 au 50	Paire
	Du 45 au 63	Impaire
RUE ROBERT DEGERT	Du 3 au 61	
RUE DONIZETTI	Du 4 au 8	Paire
	Du 13 au 13	Impaire
RUE DE GOURNAY	Du 1 au 10	
RUE LAMARTINE	Du 1 au 30	
RUE DES MALASSIS	Du 24 au 26	Paire
RUE MOLIERE	Du 25 au 25	Impaire
	Du 34 au 36	Paire
RUE ERIK SATIE	Du 1 au 40	
BLD DE STALINGRAD	Du 159 au 207	Impaire
RUE GERMAINE TAILLEFERRE	Du 1 au 14	

20 JUIN 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°049

ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL

RUE CHAMPOLLION	Du 43 au 67	Impaire
	Du 68 au 82	Paire
RUE DE LA CONCORDE	Du 1 au 80	
RUE DE LA FRATERNITE	Du 1 au 17	Impaire
	Du 2 au 20 Bis	Paire
RUE GAGNEE	Du 2 au 16	Paire
RUE FEDERICO GARCIA LORCA	Du 3 au 31	
ALLEE PIERRE LAMOUREUX	Du 1 au 7	
PLACE DE LA LIBERTE	Du 1 au 8	
PASSAGE LOUISE MICHEL	Du 1 au 5	
RUE NAPEE	Du 1 au 16	
RUE DES NYMPHES	Du 1 au 19	
ALLEE JEAN BECOT	Du 1 au 8	
RUE DE LA SOLIDARITE	Du 1 au 27	Impaire
	Du 2 au 30	Paire
IMPASSE MARIE SORIN DEFRESNE	Du 1 au 14	
RUE MARIE SORIN DEFRESNE	Du 43 au 57	Impaire
	Du 48 au 62	Paire
BLD DE STALINGRAD	Du 82 au 108 Bis	Paire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



[Handwritten signature]

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°050

CENTRE DE QUARTIER JEAN BECOT

RUE DU PROFESSEUR CALMETTE	Du 1 au 53	
RUE CHAMPOLLION	Du 75 au 85	Impaire
	Du 90 au 120	Paire
RUE DE LA FRATERNITE	Du 23 au 31	Impaire
	Du 34 au 48	Paire
RUE GAGNEE	Du 26 au 76	Paire
RUE ARTHUR RIMBAUD	Du 1 au 10	
RUE DE LA SOLIDARITE	Du 31 au 81	Impaire
	Du 32 au 50	Paire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



[Handwritten signature]

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°051

ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON

VILLA BELLEVUE	Du 1 au 20	
RUE DES BLANCS MURS	Du 1 au 106	
VOIE BROCA	Du 1 au 15	
RUE DES CARRIERES	Du 1 au 82	
RUE CHAMPOLLION	Du 2 au 66	Paire
	Du 3 au 41	Impaire
RUE CHAPTAL	Du 1 au 24	
RUE CUJAS	Du 1 au 31	
RUE CUVIER	Du 1 au 32	
RUE DU FORT	Du 1 au 61	
RUE CHARLES INFROIT	Du 68 au 94	Paire
	Du 71 au 79	Impaire
IMPASSE JEAN JACOB	Du 1 au 22	
RUE LARREY	Du 2 au 13	
RUE LAVOISIER	Du 1 au 23	
RUE ANDRE MALRAUX	Du 1 au 33	
VOIE PINEL	Du 6 au 12	
IMPASSE REAUMUR	Du 2 au 13 Bis	
RUE REAUMUR	Du 26 au 77	
RUE MARIE SORIN DEFRESNE	Du 2 au 46 Bis	Paire
RUE EUGENE VARLIN	Du 1 au 22	
IMPASSE DES VAULOYERS	Du 1 au 10	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24**

**BUREAU N°052
ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON**

RUE CHARLES INFROIT	Du 81 au 99	Impaire
	Du 94 Bis au 118	Paire
AVE EUGENE PELLETAN	Du 20 au 30	Paire
RUE GERMAIN PINSON	Du 1 au 9	Impaire
	Du 2 au 8	Paire
RUE MARIE SORIN DEFRESNE	Du 1 au 41	Impaire
BLD DE STALINGRAD	Du 2 au 38	Paire
SENTIER TISSEBARBE	Du 3 au 46	
RUE HENRI DE VILMORIN	Du 10 au 46	Paire
	Du 27 au 47	Impaire

20 JUN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



A handwritten signature in black ink, written over the official seal. The signature is cursive and appears to be the name of the Adjunct Mayor.

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24**

**BUREAU N°053
FOYER PAUL ET NOEMIE FROMENT**

ALLEE DES ACACIAS	Du 1 au 7	
VOIE BUFFON	Du 1 au 26	
RUE LOUISE AGLAE CRETTE	Du 29 au 121	Impaire
	Du 50 au 176	Paire
RUE GERMAIN DEFRESNE	Du 49 au 51	Impaire
RUE DU GENERAL DE GAULLE	Du 40 au 46	Paire
	Du 45 au 53	Impaire
RUE CHARLES FLOQUET	Du 1 au 73	
RUE CHARLES INFROIT	Du 32 au 66	Paire
	Du 49 au 69 Ter	Impaire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24

BUREAU N°054
ECOLE ELEMENTAIRE MONTESQUIEU

RUE FELIX FAURE	Du 1 au 25 Quinter	
RUE FRANKLIN	Du 1 au 24	
RUE CHARLES INFROIT	Du 4 au 30 Ter	Paire
RUE DES MARAIS	Du 1 au 35	
PLACE GABRIEL PERI	Du 2 au 4	
RUE GABRIEL PERI	Du 215 au 261	Impaire
	Du 232 au 272	Paire
RUE DES PRES	Du 5 au 69	Impaire
	Du 4 Ter au 46	Paire
AVE DE LA REPUBLIQUE	Du 1 au 50	
RUE SAINTE GENEVIEVE	Du 1 au 38	
RUE CHARLES TELLIER	Du 1 au 41	
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 18 au 42	Paire
RUE DE L'YSER	Du 2 au 35	

20 JUIN 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint



[Handwritten signature]

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°055

ECOLE ELEMENTAIRE MONTESQUIEU

AVE PIERRE BROSSOLETTE	Du 1 au 25	Impaire
	Du 4 au 28	Paire
AVE CHANZY	Du 1 au 9	Impaire
	Du 2 au 12	Paire
RUE DU CHEVALERET	Du 2 au 22	
RUE CHEVREUL	Du 3 au 14	
RUE ALBERT EINSTEIN	Du 2 au 44	
RUE JULES FERRY	Du 1 au 57	
RUE CHARLES FOURIER	Du 55 au 61	Impaire
	Du 62 au 80	Paire
AVE ANATOLE FRANCE	Du 1 au 33	Impaire
	Du 2 au 18	Paire
AVE GAMBETTA	Du 1 au 27	Impaire
COURS DE LA GARE	Du 1 au 3	
AVE VICTOR HUGO	Du 1 au 30	
RUE D'IVRY	Du 2 au 46	
AVE D'ORLEANS	Du 1 au 16	
RUE PARMENTIER	Du 1 au 38	
AVE DES PLATANES	Du 1 au 4	
AVE EVA SALMON	Du 1 au 34	
PLACE PIERRE SEMARD	Du 1 au 10	
RUE PIERRE SEMARD	Du 15 au 19	Impaire
	Du 20 au 42	Paire
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 1 au 27	Impaire
	Du 2 au 16	Paire
AVE VIAL	Du 2 au 15	
RUE EMILE ZOLA	Du 1 au 19	

20 JUN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24

BUREAU N°056
ECOLE MATERNELLE EVA SALMON

RUE DE LA BAIGNADE	Du 3 au 27	
RUE AUGUSTE BLANQUI	Du 1 au 41	
AVE PIERRE BROSSOLETTE	Du 29 au 47	Impaire
	Du 32 au 50	Paire
RUE EDITH CAVELL	Du 92 au 98	Paire
	Du 97 au 113	Impaire
RUE FRANCK CHAUVEAU	Du 1 au 26	
IMPASSE CONSTANTIN	Du 2 au 15	
RUE CONSTANTIN	Du 1 au 29	
VILLA CONSTANTIN	Du 1 au 7	
RUE MARGUERITE DURAS	Du 1 au 26	
VILLA DES FLEURS	Du 1 au 2 Quinter	
RUE CHARLES FOURIER	Du 22 au 52	Paire
AVE ANATOLE FRANCE	Du 24 au 112	Paire
	Du 35 au 55	Impaire
PASSAGE GERARD	Du 2 au 4	
QUAI JULES GUESDE	Du 56 au 58	Paire
	Du 107 au 163	Impaire
RUE ROSA PARKS	Du 1 au 29	
RUE PASTEUR	Du 69 au 93	Impaire
	Du 82 au 86	Paire
RUE DU PORT A L'ANGLAIS	Du 1 au 11	
RUE SAINT SIMON	Du 1 au 14	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24

BUREAU N°057

CENTRE DE QUARTIER DU PORT A L'ANGLAIS

RUE BERTHIE ALBRECHT	Du 1 au 150	
RUE D'ALGESIRAS	Du 1 au 28	
AVE PRESIDENT S. ALLENDE	Du 2 au 44	Paire
PAS DES ANOUES	Du 1 au 10	
RUE EDITH CAVELL	Du 30 au 86	Paire
	Du 31 au 95	Impaire
RUE AIME CESAIRE	Du 1 au 10	
CHEMIN DE HALAGE	Du 25 au 31	
CHEMIN LATERAL	Du 5 au 7	
RUE DUGUESCLIN	Du 1 au 48	
RUE CHARLES FOURIER	Du 11 au 53	Impaire
QUAI JULES GUESDE	Du 32 au 52	Paire
	Du 47 au 105 Quinter	Impaire
RUE MARAT	Du 1 au 26	
RUE ALFRED DE MUSSET	Du 1 au 38	
RUE NOBEL	Du 1 au 14	
RUE PASTEUR	Du 1 au 61	Impaire
	Du 2 au 74	Paire
RUE PASTEUR PROLONGEE	Du 1 au 10	
RUE GEORGES SAND	Du 2 au 56	
RUE DE SEINE	Du 2 au 101	
RUE PIERRE SEMARD	Du 2 au 12	Paire
	Du 5 au 13	Impaire
IMPASSE EDOUARD VAILLANT	Du 3 au 25 Bis	
RUE EDOUARD VAILLANT	Du 2 au 41	
RUE VERCINGETORIX	Du 1 au 37	
RUE WALDECK ROUSSEAU	Du 2 au 60	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25

BUREAU N°001
HOTEL DE VILLE

RUE DE BURNLEY	Du 4 au 4	Paire
VOIE FALGUIERE	Du 10 au 12	
AVE LUCIEN FRANCAIS	Du 1 au 41	Impaire
	Du 22 au 40	Paire
VOIE HOUDON	Du 2 au 2	Paire
RUE LANGLOIS	Du 1 au 7	Impaire
RUE DE MEISSEN	Du 1 au 1	Impaire
VOIE DES MONIS	Du 34 au 44	Paire
RUE DE LA PETITE SAUSSAIE	Du 30 au 36	Paire
	Du 45 au 69	Impaire
CHEMIN SAINT MARTIN	Du 1 au 25	Impaire
	Du 50 au 72	Paire
RUE EDOUARD TIL	Du 1 au 1	Impaire
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 15 au 23 Quinter	Impaire
VOIE VAN LOO	Du 2 au 12	Paire

20 JUN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



[Handwritten signature]

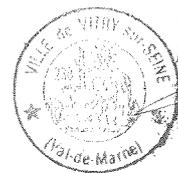
COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25

BUREAU N°002
ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ELUARD

RUE DE BURNLEY	Du 1 au 5	Impaire
ALLEE DES ERABLES	Du 2 au 10	
AVE LUCIEN FRANCAIS	Du 2 au 14	Paire
AVE YOURI GAGARINE	Du 8 au 34	Paire
RUE DE KLDNO	Du 1 au 9	Impaire
ALLEE DU MARRONNIER	Du 1 au 7	
RUE DE MEISSEN	Du 2 au 2	Paire
RUE DE LA PETITE SAUSSAIE	Du 1 au 19	Impaire
	Du 2 au 22 Bis	Paire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



Reym

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°003

ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ELUARD

RUE MARIO CAPRA	Du 26 au 32	Paire
ALLEE DU CEDRE	Du 1 au 9	
AVE DE LA COMMUNE DE PARIS	Du 12 au 20	Paire
	Du 33 au 55	Impaire
VOIE MICHEL ANGE	Du 1 au 24	
VOIE MURILLO	Du 1 au 25	
RUE DE LA PETITE SAUSSAIE	Du 21 au 41	Impaire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



[Handwritten signature]

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°004
ECOLE MATERNELLE JULES VERNE**

RUE MARIO CAPRA

Du 1 au 7

Impaire

Du 2 au 20

Paire

AVE DE LA COMMUNE DE PARIS

Du 2 au 6 Quinter

Paire

AVE ROUGET DE LISLE

Du 181 au 181

Impaire

20 JUN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



[Handwritten signature]

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°005
ECOLE MATERNELLE JULES VERNE**

RUE MARIO CAPRA	Du 23 au 29	Impaire
AVE DE LA COMMUNE DE PARIS	Du 7 au 31	Impaire
ALLEE ARSENE GRAVIER	Du 2 au 6	
AVE ROUGET DE LISLE	Du 165 au 179	Impaire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25

BUREAU N°006
ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO

RUE CHARLES BESSE	Du 1 au 5	
PRC DES BLONDEAUX	Du 29 au 29	
VOIE DES BLONDEAUX	Du 80 au 142	
VOIE DAUMIER	Du 1 au 75	
RUE HENRI MATISSE	Du 1 au 61	
VOIE NATTIER	Du 1 au 10	
ALLEE DES NOYERS	Du 1 au 11	
AVE RABELAIS	Du 2 au 18	Paire
RUE RAPHAEL	Du 1 au 80	
VOIE REMBRANDT	Du 1 au 61	
VOIE RODIN	Du 1 au 84	
AVE ROUGET DE LISLE	Du 1 au 75	Impaire
VOIE RUBENS	Du 5 au 48	
VOIE WATTEAU	Du 1 au 63	Impaire
	Du 2 au 60	Paire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°007
ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO**

ALLEE DE L ANNAPURNA	Du 1 au 3	
RUE DU CERVIN	Du 1 au 10	
RUE PIERRE ET MARIE CURIE	Du 6 au 6	
RUE DU MONT BLANC	Du 1 au 10	
SQUARE DU PELVOUX	Du 1 au 17	
AVE RABELAIS	Du 1 au 3	Impaire
	Du 24 au 38	Paire
AVE ROUGET DE LISLE	Du 77 au 161	Impaire
ALLEE DE LA VANOISE	Du 2 au 16	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



[Handwritten signature]

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°008

CENTRE DE QUARTIER COLONEL FABIEN

RUE PAUL ARMANGOT	Du 1 au 55	Impaire
	Du 2 au 60	Paire
VOIE BARYE	Du 6 au 31	
VOIE GEORGES CARRE	Du 7 au 25	Impaire
	Du 22 au 84	Paire
VOIE LOUIS CHAVIGNIER	Du 1 au 11	
AVE DU COLONEL FABIEN	Du 1 au 27	Impaire
	Du 2 au 14	Paire
VOIE FRAGONARD	Du 1 au 101	
RUE JULIAN GRIMAU	Du 111 au 151	Impaire
	Du 126 au 172	Paire
RUE PHILIPPE LANDRIEUX	Du 1 au 26	
AVE LEMERLE VETTER	Du 1 au 196	
VOIE DES MONIS	Du 29 au 63	Impaire
VOIE DU MOULIN VERT	Du 7 au 43	
VOIE POUSSIN	Du 5 au 12	
VOIE RAFFET	Du 1 au 10	
RUE VERTE	Du 1 au 43	Impaire
	Du 10 au 38	Paire
VOIE WATTEAU	Du 62 au 82	Paire
	Du 65 au 81	Impaire
SENTE DES LILAS	Du 1 au 10	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°009

ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LANGEVIN

IMPASSE PAUL ARMANGOT	Du 1 au 20	
RUE PAUL ARMANGOT	Du 57 au 107	Impaire
	Du 62 au 150	Paire
RUE DU BOCAGE	Du 2 au 34	
VOIE GEORGES CARRE	Du 96 au 154	Paire
RUE EUGENE DERRIEN	Du 41 au 63	Impaire
RUE ROBERT DOISNEAU	Du 1 au 69	
ALLEE PIERRE FRESNAY	Du 1 au 13	
RUE JULIAN GRIMAU	Du 2 au 124	Paire
	Du 13 au 109	Impaire
RUE GERARD PHILIPPE	Du 1 au 36	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°010

ECOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN

RUE PAUL ARMANGOT	Du 111 au 117	Impaire
RUE BRUNO BRAUN	Du 1 au 26	
RUE CENDRILLON	Du 1 au 19	
RUE DU CHAPERON ROUGE	Du 1 au 16	
RUE DU CHAT BOTTE	Du 1 au 24	
RUE DES CONTES DE FEES	Du 1 au 8	
RUE MAURICE COQUELIN	Du 1 au 10	
RUE EUGENE DERRIEN	Du 1 au 35	Impaire
	Du 4 au 44	Paire
RUE BLANCHE FESTEAU	Du 1 au 10	
ROUTE DE FONTAINEBLEAU	Du 4 au 15	
RUE DE FRANCE	Du 1 au 54	
PLACE ANNE CLAUDE GODEAU	Du 1 au 10	
RUE GEORGES GUYNEMER	Du 1 au 10	
RUE DES JARDINS	Du 1 au 32	
RUE CAMILLE JUGLAR	Du 2 au 4	
IMPASSE PAULINE LACROIX	Du 1 au 23	
RUE PAULINE LACROIX	Du 1 au 16	
PLACE JEAN DE LA FONTAINE	Du 1 au 999	
SQUARE JEAN DE LA FONTAINE	Du 1 au 10	
ALLEE DES MESANGES	Du 1 au 39	
RUE ANTOINE MIMEREL	Du 1 au 33	
RUE DES TROIS FRERES MIMEREL	Du 1 au 13	
RUE FREDERIC MISTRAL	Du 2 au 6	
RUE DU MOULIN VERT	Du 1 au 20	
RUE PEAU D'ANE	Du 1 au 8	
RUE DU PETIT POUCKET	Du 1 au 33	
RUE CAMILLE RISCH	Du 1 au 12	
RUE GEORGES URBAIN	Du 1 au 37	
RUE HENRI VIOLLET	Du 2 au 7	
ALLEE DU MOULIN VERT	Du 1 au 10	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°011

ECOLE MATERNELLE EUGENIE COTTON

ALLEE GUSTAVE COURBET	Du 1 au 3	
SENTIER DES EGLANTIERS	Du 3 au 21	
AVE DU COLONEL FABIEN	Du 22 au 60	Paire
	Du 31 au 57	Impaire
VOIE PAUL GAUGUIN	Du 1 au 56	
VOIE GREUZE	Du 53 au 81	Impaire
	Du 62 au 86	Paire
RUE LEBRUN	Du 15 au 15	Impaire
	Du 60 au 66 Bis	Paire
ALLEE FERNAND LEGER	Du 2 au 16	
RUE MEISSONIER	Du 31 au 95	Impaire
ALLEE AUGUSTE RENOIR	Du 1 au 25	
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 81 au 105	Impaire

20 JUIN 2017

**Pour le Maire,
L'Adjoint**



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°012

ECOLE ELEMENTAIRE EUGENIE COTTON

ALLEE DU VERT COTTAGE	Du 3 au 34	
ALLEE DE LA CROIX DU MONT	Du 1 au 10	
RUE DALOU	Du 63 au 69	Impaire
RUE JULIAN GRIMAU	Du 153 au 243	Impaire
	Du 174 au 252	Paire
ALLEE DU POTEAU	Du 6 au 12	
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 163 au 249	Impaire
	Du 178 au 214	Paire
ALLEE DES VERGERS	Du 2 au 26	
RUE VERTE	Du 48 au 68	Paire
	Du 53 au 65	Impaire
IMPASSE DE LA VOIE DE THIAIS	Du 4 au 10	

20 JUIN 2017

**Pour le Maire,
L'Adjoint**



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°013

ECOLE ELEMENTAIRE EUGENIE COTTON

RUE ANTOINE BOURDELLE	Du 1 au 27	
RUE DALOU	Du 13 au 61	Impaire
AVE DU COLONEL FABIEN	Du 59 au 111	Impaire
	Du 62 au 88	Paire
IMPASSE GIOTTO	Du 1 au 16	
IMPASSE ANDRE KOMMER	Du 1 au 35	
IMPASSE MARIE ROSE	Du 2 au 6	
IMPASSE DU MONT	Du 1 au 16	
ALLEE DU CLOS SAINT-REMY	Du 1 au 8	
RUE HIPPOLYTE SARTY	Du 1 au 28	
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 109 au 161	Impaire
	Du 126 au 174	Paire
RUE VERTE	Du 40 au 46	Paire
	Du 45 au 51	Impaire

20 JUIN 2017

**Pour le Maire,
L'Adjoint**



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25

BUREAU N°014
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES

RUE DESIRE GRANET	Du 1 au 15	
AVE JEAN JAURES	Du 57 au 71	Impaire
	Du 62 au 74	Paire
RUE NEUVE	Du 1 au 23	Impaire
RUE GABRIEL PERI	Du 167 au 183	Impaire
	Du 170 au 194	Paire
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 91 au 107	Impaire

20 JUN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°015

ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES

RUE DE L'ARGONNE	Du 1 au 45	Impaire
IMPASSE DES ARTISANS	Du 1 au 4	
RUE DE L'ENTENTE	Du 12 au 46	Paire
	Du 13 au 47	Impaire
AVE DU GROUPE MANOUCHIAN	Du 73 au 115	Impaire
AVE JEAN JAURES	Du 28 au 60	Paire
	Du 31 au 53	Impaire
	Du 73 au 103	Impaire
	Du 80 au 96	Paire
IMPASSE JEAN JAURES	Du 1 au 29	
AVE ANDRE MAGINOT	Du 150 au 168	Paire
	Du 151 au 177	Impaire
RUE DES MARGUERITES	Du 1 au 30	
RUE DE LA MARNE	Du 1 au 23	Impaire
	Du 2 au 20	Paire
RUE DU COLONEL MOLL	Du 3 au 21	Impaire
AVE GUY MOQUET	Du 70 au 86	Paire
RUE D'ODESSA	Du 4 au 28	Paire
RUE GABRIEL PERI	Du 154 au 168	Paire
	Du 157 au 163 Quinter	Impaire
RUE DES FRERES POIRIER	Du 1 au 22	
ALLEE DE SEINE	Du 3 au 24	
RUE TALMA	Du 157 au 171	Impaire
	Du 166 au 182	Paire
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 111 au 131	Impaire

20 JUN 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°017

ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE

RUE BALZAC	Du 1 au 107	Impaire
	Du 58 au 116	Paire
RUE CONSTANT COQUELIN	Du 28 au 144 Quinter	Paire
	Du 31 au 205	Impaire
RUE GRETILLAT	Du 53 au 69	Impaire
RUE JEAN PERRIN	Du 1 au 10	
AVE DU PROGRES	Du 1 au 53	
RUE JEAN ROCHE	Du 1 au 45	
RUE ANSELME RONDENAY	Du 91 au 117	Impaire
	Du 92 au 114	Paire
AVE ROUGET DE LISLE	Du 2 au 124	Paire
RUE VOLTAIRE	Du 1 au 19	Impaire

20 JUIN 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°018

ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE

RUE BALZAC	Du 109 au 145	Impaire
	Du 118 au 144	Paire
RUE SIMONE DE BEAUVOIR	Du 1 au 17	
RUE DU BEL AIR	Du 2 au 32	Paire
RUE COLETTE	Du 1 au 16	
RUE RENE DESCARTES	Du 1 au 27	
RUE LEON GEFFROY	Du 7 au 109	Impaire
RUE OLYMPE DE GOUGES	Du 1 au 32	
RUE GENERAL MALLERET JOINVILLE	Du 1 au 151	
RUE ANSELME RONDENAY	Du 1 au 89	Impaire
	Du 2 au 88	Paire
RUE ELSA TRIOLET	Du 1 au 50	
RUE VOLTAIRE	Du 2 au 26	Paire
RUE CHRISTINE DE PISAN	Du 1 au 10	
ALLEE MARGUERITE YOURCENAR	Du 2 au 12	

20 JUN 2017

**Pour le Maire,
L'Adjoint**



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°019

ECOLE ELEMENTAIRE BLAISE PASCAL

RUE AMPERE	Du 1 au 23	Impaire
	Du 2 au 26	Paire
RUE DES ARDOINES	Du 1 au 61	Impaire
	Du 22 au 64	Paire
RUE DU BEL AIR	Du 1 au 27	Impaire
RUE PAUL BERT	Du 17 au 51	Impaire
	Du 18 au 54	Paire
RUE BROUSSAIS	Du 9 au 53	Impaire
	Du 10 au 60	Paire
RUE DE CHOISY	Du 3 au 79	Impaire
	Du 8 au 86	Paire
RUE DE LA FERME	Du 23 au 29	Impaire
PLACE PAUL FROMENT	Du 1 au 17	
RUE LEON GEFFROY	Du 115 au 139	Impaire
RUE GRETILLAT	Du 1 au 25	Impaire
	Du 2 au 20	Paire
AVE ERNEST HAVET	Du 7 au 77	Impaire
	Du 12 au 80	Paire
RUE FREDERIC JOLIOT CURIE	Du 1 au 38	
AVE LA BRUYERE	Du 1 au 73	Impaire
	Du 2 au 72	Paire
AVE ANDRE MAGINOT	Du 1 au 35	Impaire
	Du 4 au 32	Paire
RUE GEORGES MARTIN	Du 1 au 29	
RUE BLAISE PASCAL	Du 1 au 52	
RUE VICTOR RUIZ	Du 19 au 77	
RUE TALMA	Du 1 au 63	Impaire
ALLEE VOLTA	Du 1 au 13	

12 0 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°020

ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE

RUE D'ALEGRE	Du 1 au 43	
RUE ARAGO	Du 1 au 3	Impaire
	Du 2 au 8	Paire
AVE DANIELLE CASANOVA	Du 3 au 55	Impaire
	Du 10 au 54	Paire
RUE ROGER CONTESENNE	Du 1 au 28 Bis	
PLACE DU DIX NEUF MARS 1962	Du 1 au 10	
RUE CAMILLE GROULT	Du 4 au 20	Paire
AVE LA BRUYERE	Du 106 au 136	Paire
	Du 111 au 143	Impaire
AVE ANDRE MAGINOT	Du 85 au 149	Impaire
	Du 86 au 146	Paire
AVE GUY MOQUET	Du 56 au 68	Paire
RUE GABRIEL PERI	Du 115 au 151 Quinter	Impaire
	Du 136 au 152 Bis	Paire
RUE DU PERREUX	Du 1 au 17	Impaire
	Du 2 au 20	Paire
RUE RACHEL	Du 1 au 20	
RUE TALMA	Du 99 au 155	Impaire
	Du 106 au 162	Paire
RUE ANDRE VISAGE	Du 1 au 43	

20 JUIN 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°021

STADE OMNISPORT

AVE PRESIDENT S. ALLENDE	Du 5 au 23	Impaire
RUE DES ARDOINES	Du 4 au 20	Paire
RUE PAUL BERT	Du 1 au 15	Impaire
	Du 2 au 16	Paire
RUE MARCELIN BERTHELOT	Du 4 au 25	
AVE LOUIS BLERIOT	Du 1 au 33	
RUE BROUSSAIS	Du 3 au 7	Impaire
	Du 4 au 4	Paire
VILLA BROUSSAIS	Du 1 au 22	
RUE EDITH CAVELL	Du 1 au 29	Impaire
	Du 2 au 20	Paire
RUE CONDORCET	Du 1 au 15	
RUE DE L'ENTENTE	Du 2 au 10	Paire
	Du 3 au 11	Impaire
COURS FARMAN	Du 1 au 10	
RUE DE LA FERME	Du 2 au 14	Paire
	Du 5 au 15	Impaire
PNT DES FUSILLES	Du 1 au 10	
RUE DES FUSILLES	Du 1 au 34	
PAS DE LA GAITE	Du 1 au 10	
RUE DE LA GAITE	Du 1 au 33	
RUE LEON GEFFROY	Du 6 au 182	Paire
RUE CAMILLE GROULT	Du 1 au 19	Impaire
AVE DU GROUPE MANOUCHIAN	Du 2 au 130	Paire
	Du 13 au 51	Impaire
QUAI JULES GUESDE	Du 1 au 45	Impaire
	Du 4 au 30	Paire
AVE ERNEST HAVET	Du 85 au 115	Impaire
	Du 86 au 120	Paire
RUE CHARLES HELLER	Du 1 au 78	
RUE EUGENE HENAFF	Du 1 au 27	



COURS LATHAM	Du 4 au 6	
RUE LEON MAUVAIS	Du 2 au 14	
RUE DE LA PAIX	Du 1 au 29	
RUE GABRIEL PERI	Du 1 au 111	Impaire
	Du 2 au 134	Paire
RUE DU PERREUX	Du 22 au 30	Paire
AVE DES PEUPLIERS	Du 1 au 15	
RUE PAUL RANNOU	Du 1 au 22	
RUE TALMA	Du 2 au 100	Paire
RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	Du 1 au 10	
RUE TORTUE	Du 5 au 18	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°022

ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE

RUE ARAGO	Du 5 au 21	Impaire
	Du 10 au 28	Paire
RUE DE CHOISY	Du 96 au 156	Paire
	Du 115 au 119	Impaire
RUE DU DIX HUIT JUIN 1940	Du 17 au 39	Impaire
RUE DUPETITVAL	Du 1 au 15	Impaire
RUE DE LA FERME	Du 22 au 60	Paire
	Du 35 au 61	Impaire
RUE GOUNOD	Du 1 au 26	
RUE CAMILLE GROULT	Du 21 au 133	Impaire
	Du 26 au 56	Paire
RUE RAYMOND JEANNOT	Du 2 au 26	
RUE DE JOIGNY	Du 2 au 13	
AVE LA BRUYERE	Du 76 au 102	Paire
	Du 77 au 109	Impaire
AVE ANDRE MAGINOT	Du 34 au 78	Paire
	Du 37 au 83	Impaire
PLACE MARTYRS DE LA DEPORTATION	Du 10 au 18	
AVE GUY MOQUET	Du 1 au 41	Impaire
	Du 2 au 54	Paire
IMPASSE D'ONCY	Du 1 au 12	
RUE TALMA	Du 67 au 95	Impaire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25

BUREAU N°023
ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD

RUE CAMILLE BLANC	Du 15 au 43	Impaire
	Du 36 au 46	Paire
ALLEE DU MAIL	Du 1 au 11	
RUE LOUIS MARCHANDISE	Du 2 au 18	
AVE ROUGET DE LISLE	Du 174 au 182	Paire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



[Handwritten signature]

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°024

ECOLE MATERNELLE DANIELLE CASANOVA

RUE CAMILLE BLANC	Du 24 au 34	Paire
RUE DE CHOISY	Du 88 au 94	Paire
	Du 101 au 101	Impaire
RUE DU DIX JUILLET 1940	Du 1 au 23	
PRC DANIEL FERY	Du 1 au 5	
ALLEE PIERRE GASPARD	Du 2 au 12	
RUE DES GRANGES	Du 1 au 6	
RUE LOUIS LACHENAL	Du 3 au 9	
ALLEE JACQUES DE LEPINEY	Du 1 au 10	
JAR PABLO NERUDA	Du 1 au 5	
RUE JOSEPH RAVANEL	Du 1 au 12	

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint



**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°025
ECOLE ELEMENTAIRE MAKARENKO**

RUE DE BOURGOGNE	Du 1 au 23	Impaire
RUE CONSTANT COQUELIN	Du 1 au 29	Impaire
	Du 2 au 26	Paire
RUE GRETILLAT	Du 58 au 64	Paire
AVENUE DU ONZE NOVEMBRE 1918	Du 1 au 21	
AVE ROUGET DE LISLE	Du 126 au 164	Paire
AVE ALBERT THOMAS	Du 2 au 20	Paire

20 JUIN 2017

**Pour le Maire,
L'Adjoint**



[Handwritten signature]

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25

BUREAU N°026
ECOLE ELEMENTAIRE MAKARENKO

RUE AMPERE	Du 25 au 49	Impaire
	Du 28 au 54	Paire
RUE CAMILLE BLANC	Du 1 au 13	Impaire
	Du 2 au 22	Paire
RUE DE BOURGOGNE	Du 4 au 16	Paire
ALLEE JEAN COUSY	Du 1 au 16	
ALLEE MICHEL CROZ	Du 1 au 10	
RUE GRETILLAT	Du 22 au 54	Paire
	Du 27 au 51	Impaire
AVE DU HUIT MAI 1945	Du 1 au 31	
PLACE DU HUIT MAI 1945	Du 1 au 10	
RUE PAUL LANGEVIN	Du 1 au 25	
SQUARE LIONEL TERRAY	Du 1 au 10	
AVE ALBERT THOMAS	Du 1 au 19	Impaire

20 JUIN 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS

PRÉFET DU VAL DE MARNE

SECTION DES ÉLECTIONS

A R R Ê T É N° 2017 / 2950

instituant les bureaux de vote dans la commune de CRÉTEIL

à compter du 1^{er} mars 2018

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté DRCT/4 n° 2016/2751 du 31 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de CRETEIL à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu l'avis du maire en date du 28 juin 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté DRCT/4 n° 2016/2751 du 31 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de CRÉTEIL est abrogé à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2018, les électeurs de la commune de CRÉTEIL sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

CANTON N°7 (CRÉTEIL-1)

Bureau n° 1 – Hôtel de Ville (2^{ème} circonscription)
Place Salvador Allende - Salle des commissions n° 1

Bureau n° 2 - Hôtel de Ville (2^{ème} circonscription)
Place Salvador Allende - Salle des commissions n° 2

Bureau n° 3 – Ecole maternelle Pierre Mendès France (2^{ème} circonscription)
Place Pierre Mendès France

Bureau n° 4 - Ecole maternelle Gaston Defferre (2^{ème} circonscription)
5 rue Georges Ohm

Bureau n° 5 – Maison du quartier du Port (2^{ème} circonscription)
17 Mail Salzgitter

Bureau n° 6 – Ecole élémentaire de la Source (2^{ème} circonscription)
Square des Griffons

Bureau n° 7 – Salle Aimé Césaire (2^{ème} circonscription)
48 avenue Magellan

Bureau n° 8 – Ecole Alain Gerbault (2^{ème} circonscription)
1 rue Charles Gounod

Bureau n° 9 - Ecole maternelle Châteaubriand (2^{ème} circonscription)
Avenue Corvisart

Bureau n° 10 - Ecole maternelle Allezard (1^{ère} circonscription)
51 avenue du chemin de Mesly

Bureau n° 11 - Ecole élémentaire Allezard (1^{ère} circonscription)
51 avenue du chemin de Mesly

Bureau n° 12 - Ecole élémentaire José Maria de Heredia (2^{ème} circonscription)
4 allée Tristan Bernard

Bureau n° 13 - Ecole élémentaire Charles Péguy (2^{ème} circonscription)
4 boulevard Pablo Picasso

Bureau n° 14 - Ecole élémentaire Blaise Pascal (2^{ème} circonscription)
1 allée Nicolas Poussin

Bureau n° 15 - Ecole élémentaire Gaspard Monge (2^{ème} circonscription)
Boulevard du Montaigut

Bureau n° 16 - Ecole maternelle Gaspard Monge (2^{ème} circonscription)
Boulevard du Montaigut

Bureau n° 17 - Ecole élémentaire Léo Lagrange (2^{ème} circonscription)
Avenue du Maréchal Lyautey

Bureau n° 18 – Conservatoire de musique Marcel Dadi (1^{ère} circonscription)
2 rue Maurice Déménitroux

Bureau n° 19 - Ecole élémentaire Félix Eboué (2^{ème} circonscription)
12 rue Thomas Edison

Bureau n° 20 - Ecole maternelle Félix Eboué (2^{ème} circonscription)
4 rue Thomas Edison

Bureau n° 21 - Ecole maternelle Janine Le Cleac'h (2^{ème} circonscription)
20 place des Bouleaux

Bureau n° 22 - Ecole maternelle Charles Beuvin (2^{ème} circonscription)
Place Charles Beuvin

CANTON N°8 (CRÉTEIL-2)

Bureau n° 23 - R.P.A du Halage (1^{ère} circonscription)
55 quai du Halage

Bureau n° 24 - Ecole élémentaire Charles Beuvin (2^{ème} circonscription)
Rue Henri Koch

Bureau n° 25 – Locaux communs résidentiels (1^{ère} circonscription)
17 rue de Bonne

Bureau n° 26 – Gymnase des Buttes (1^{ère} circonscription)
45 avenue Sainte Marie

Bureau n° 27 - Collège Plaisance (1^{ère} circonscription)
97 avenue Laferrière

Bureau n° 28 - Ecole maternelle Victor Hugo (1^{ère} circonscription)
4 rue Paul François Avet

Bureau n° 29 – Maison du Combattant (1^{ère} circonscription)
Place Henri Dunant

Bureau n° 30 – Gymnase Victor Hugo (1^{ère} circonscription)
16 rue des Ecoles

Bureau n° 31 – Salle polyvalente René Renaud (1^{ère} circonscription)
9 rue des Ecoles

Bureau n° 32 - Ecole élémentaire Victor Hugo (1^{ère} circonscription)
7 avenue de la République

Bureau n° 33 - Ecole maternelle Albert Camus (1^{ère} circonscription)
137 rue de Brie

Bureau n° 34 – Ecole des Guiblets (2^{ème} circonscription)
80 boulevard John Fitzgerald Kennedy

Bureau n° 35 - Ecole élémentaire Paul Casalis (2^{ème} circonscription)
20 rue Henri Doucet

Bureau n° 36 – Ecole des Guiblets (2^{ème} circonscription)
80 boulevard John Fitzgerald Kennedy

Bureau n° 37 - Ecole maternelle Paul Casalis (2^{ème} circonscription)
20 rue Henri Doucet

Bureau n° 38 – Ecole du Jeu de Paume (2^{ème} circonscription)
63 boulevard John Fitzgerald Kennedy

Bureau n° 39 - Ecole du Jeu de Paume (2^{ème} circonscription)
63 boulevard John Fitzgerald Kennedy

Bureau n° 40 - Ecole maternelle Savignat (2^{ème} circonscription)
Allée de la Côte d'Or

Bureau n° 41 - Ecole élémentaire Savignat (2^{ème} circonscription)
Allée de la Côte d'Or

Bureau n° 42 - Ecole élémentaire de la Habette (2^{ème} circonscription)
12 rue du Docteur Ramon

Bureau n° 43 - Ecole élémentaire de la Habette (2^{ème} circonscription)
12 rue du Docteur Ramon

Bureau n° 44 – Centre socio-culturel Madeleine Rebérioux (2^{ème} circonscription)
27 avenue François Mitterrand

Bureau n° 45 – Ecole des Sarrazins (2^{ème} circonscription)
51-63 rue des Sarrazins

Article 3 - A compter du 1^{er} mars 2017, les bureaux centralisateurs de la commune sont désignés, ainsi qu'il suit, en fonction du ou des scrutin(s) considéré(s) :

Elections européennes, municipales, présidentielle, régionales et référendum :

Bureau n°1 - Hôtel de Ville - entresol salle des mariages, place Salvador Allende

Elections départementales :

- *canton 7* : Bureau n°1 - Hôtel de Ville - entresol salle des mariages, place Salvador Allende
- *canton 8* : Bureau n°29 - Maison du Combattant, place Henri Dunant

Elections législatives :

- *1^{ère} circonscription* : Bureau n°29 - Maison du Combattant, place Henri Dunant
- *2^{ème} circonscription* : Bureau n°1 - Hôtel de Ville - entresol salle des mariages, place Salvador Allende

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de CRETEIL et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 18 août 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général adjoint,
Sous-Préfet de la ville,
signé Fabien CHOLLET

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 1

**HOTEL DE VILLE
Place Salvador Allendé
Bureau centralisateur
Canton 7 (Créteil-1)**

AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (impair du 1 au 7)

AVENUE DE LA FRANCE LIBRE

ALLEE DE LA TOISON D'OR

RUE DU GENERAL DE LARMINAT (impair n°7 et n°9)



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 2

HOTEL DE VILLE
Place Salvador Allendé
Canton 7 (Créteil -1)

PLACE SALVADOR ALLENDE

AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (impair n°21)

QUAI DE LA CROISSETTE

PASSAGE DES ARGONAUTES

AVENUE DES COMPAGNONS DE LA LIBERATION

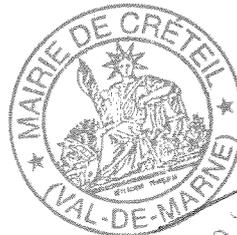
PLACE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE

RUE JEAN MOULIN

BOULEVARD JEAN-BAPTISTE OUDRY (impair du 1 au 59) (pair du 0 au 14)

ALLEE PIERRE D'OLIVET

RUE GEORGES OHM



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 3

ECOLE MATERNELLE PIERRE MENDES FRANCE

Place Pierre Mendès France

Canton 7 (Créteil -1)

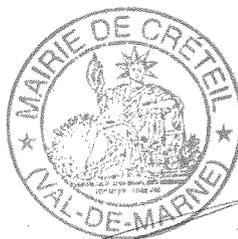
RUE ROLAND OUDOT

**AVENUE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE (impair du 1 au 11)
(pair du 2 au 10)**

ALLEE MAURICE D'OCAGNE

ALLEE MAX OPHULS (impair du 1 au 9) (pair du 2 au 8)

PLACE PIERRE MENDES FRANCE



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 4

ECOLE MATERNELLE GASTON DEFFERRE

5 rue Georges Ohm

Canton 7 (Créteil -1)

RUE BENJAMIN MOLOISE

SQUARE BENJAMIN MOLOISE

RUE FLORIS OSMOND

RUE KIRYAT YAM

**AVENUE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE (pair du 16 au 20)
(impair du 13 au 29)**

ESPLANADE DES ABYMES

MAIL SALZGITTER (côté impair)



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 5

**MAISON DE QUARTIER DU PORT
17 mail Salzgitter
Canton 7 (Créteil -1)**

**AVENUE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE (impair du 31 au 9999)
(pair du 22 au 9998)**

SQUARE NOVI BEOGRAD

RUE NOVI BEOGRAD

RUE FALKIRK (pair du 2 au 32) (impair du 1 au 43)

BOULEVARD JEAN-BAPTISTE OUDRY (impair du 61 au 79)



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL
BUREAU N° 6

27/06/2017

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA SOURCE
Square des griffons
Canton 7 (Créteil -1)

BOULEVARD JEAN-BAPTISTE OUDRY (impair du 81 au 95)

SQUARE DES GRIFFONS

RUE FALKIRK (pair du 40 au 70)

SQUARE DE L'EAU VIVE

RUE DU LAC

RUE DU CANAL (côté impair)

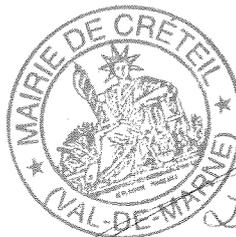
PLACE DES ALIZES

IMPASSE DES CASCADES

AVENUE FRANCOIS MITTERRAND (pair du 2 au 16) (impair du 3 au 9)

PLACE D'EAU

MAIL SALZGITTER (côté pair)



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 7

SALLE AIME CESAIRE
48 avenue Magellan
Canton 7 (Créteil -1)

RUE D'ARTIMON

AVENUE MAGELLAN

ROUTE DE LA POMPADOUR

AVENUE DU NOUVEAU MONDE

QUAI DE LA BRISE

MAIL SANTA MARIA

PLACE DU SEXTANT

RUE DU GALION

RUE DOMINIQUE DUCHAUVELLE

CHEMIN DE LA SAUSSAIE DU BAN

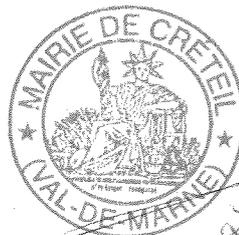
ALLEE DE LA SALAMANDRE

ALLEE DE LA SIRENE

MAIL DU SOURCIER

RUE DU CANAL (côté pair)

RUE DES BATILLAGES



Le Maire

Laurent Corbala

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 8

ECOLE ALAIN GERBAULT
1 Rue Charles Gounod
Canton 7 (Créteil -1)

RUE DU GENERAL LARMINAT (impair du 1 au 5 et du 11 au 13)

RUE EDMOND DE GONCOURT

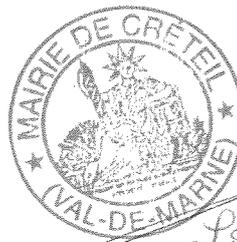
PLACE JEAN GIRAUDOUX

ROND POINT JEAN MOULIN

RUE CHARLES GOUNOD

RUE JEAN GABIN

ROUTE DE CHOISY



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 9

ECOLE MATERNELLE CHATEAUBRIAND

**Avenue Corvisart
Canton 7 (Créteil -1)**

RUE CHARPY

AVENUE CORVISART

RUE PIERRE ET MARIE CURIE

ALLEE CARPENTIER

PLACE DE LA CROIX DES MECHES

AVENUE COURTOIS

RUE CHARCOT

RUE CALMETTE

AVENUE FRANCOIS MAURIAC

RUE OLOF PALME

RUE DE LA GOUPILIERE

AVENUE DE LA BRECHE

RUE DES ARCHIVES



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 10

ECOLE MATERNELLE ALLEZARD
51 Avenue du chemin de mesly
Canton 7 (Créteil -1)

RUE DE MESLY (pair du 4 au 40)

RUE MAURICE DEMENITROUX (impair du 1 au 9999)

RUE DE BRETAGNE

AVENUE DU CHEMIN DE MESLY (pair du 2 au 9998)

IMPASSE DU PRE DIMANCHE

RUE DE L'ORME SAINT SIMEON



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 11

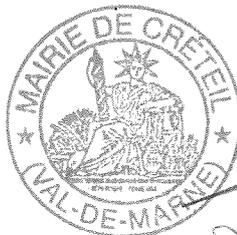
ECOLE ELEMENTAIRE ALLEZARD
51 Avenue du chemin de mesly
Canton 7 (Créteil -1)

RUE DES MECHEs (pair du 8 au 66) (impair du 15 au 25)

RUE D'ANJOU

VILLA DU PETIT PARC

RUE DE PARIS (impair du 1 au 35)



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 12

ECOLE ELEMENTAIRE JOSE MARIA DE HEREDIA
4 Allée Tristan Bernard

Canton 7 (Créteil -1)

RUE POETE ET SELLIER

RUE DE LA PORTE DES CHAMPS

PLACE DE LA PORTE DES CHAMPS

MAIL DU NOYER HABRU

RUE DU GRAND FOSSE

ALLEE BOURVIL

ALLEE TRISTAN BERNARD

ALLEE GEORGES BRAQUE

PLACE DU GRAND PAVOIS

RUE AMBROISE PARE

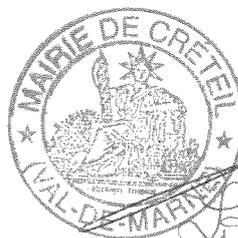
ALLEE MARCEL PAGNOL

RUE GABRIEL PIERNE

ALLEE PARMENTIER

ALLEE JAMES PRADIER

ALLEE PIERRE PUGET



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

BUREAU N° 13

27/06/2017

ECOLE ELEMENTAIRE CHARLES PEGUY
4 Boulevard Pablo Picasso

Canton 7 (Créteil -1)

BOULEVARD PABLO PICASSO (pair du 2 au 8) (impair du 1 au 11)

RUE CHARLES PEGUY

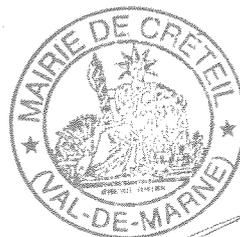
RUE JACQUES PREVERT

RUE BLAISE PASCAL

ALLEE JEAN PONCELET

ALLEE NICOLAS POUSSIN

ALLEE DENIS PAPIN



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

BUREAU N° 14

27/06/2017

ECOLE ELEMENTAIRE BLAISE PASCAL
1 Allée Nicolas Poussin

Canton 7 (Créteil -1)

RUE MARCEL PROUST

RUE PASTEUR VALLERY RADOT (pair du 12 au 64) (impair n°17)

RUE DES BOUVETS

AVENUE DU MARECHAL FOCH (pair du 70 au 114) (impair du 83 au 115)

RUE BERNARD PALISSY

RUE RAYMOND POINCARE

BOULEVARD PABLO PICASSO (pair n°10) (impair du 13 au 19)

RUE DE LA FONTAINE SAINT CHRISTOPHE

RUE DES MALFOURCHES

IMPASSE DES MARAIS

CHEMIN DES MARAIS

CHEMIN DE VILLENEUVE (côté impair)

CHEMIN DES BŒUFS

AVENUE DE LA POMPADOUR

RUE DE LA HAUTE QUINTE

RUE DE LA BASSE QUINTE



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL
BUREAU N° 15

27/06/2017

ECOLE ELEMENTAIRE GASPARD MONGE
Boulevard du Montaigut
Canton 7 (Créteil -1)

ALLEE WOLFGANG MOZART

RUE MOLIERE

RUE PASTEUR VALLERY RADOT (pair du 2 au 6) (impair du 5 au 9)

RUE JEAN LEMOINE

RUE DE VALENTON

RUE DU COMMANDANT PARISIS

AVENUE DU MARECHAL FOCH (pair du 120 au 150) (impair du 121 au 145)

CHEMIN DES MECHEs

RUE MARC SEGUIN

IMPASSE PASTEUR VALLERY RADOT

ALLEE DE L'UNIVERSITE

AVENUE DES PETITES HAIES

MAIL DES MECHEs

AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (impair n°55 et n°61)

RUE ANDRE MAUROIS

.../...

.../...

(suite bureau 15)

RUE FRANCOIS MANSART

RUE GASPARD MONGE

RUE PIERRE MARIVAUX

ALLEE MICHEL ANGE

RUE JEAN HEMARD



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 16

ECOLE MATERNELLE GASPARD MONGE
Boulevard du Montaigut

Canton 7 (Créteil -1)

AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (n°287)

RUE JULES MICHELET

BOULEVARD DU MONTAIGUT



Le Maire

Laurent BATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 17

ECOLE ELEMENTAIRE LEO LAGRANGE
Avenue du Maréchal Lyautey

Canton 7 (Créteil -1)

AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY

PLACE DE LA LEVRIERE

ALLEE JOSEPH LALANDE

ALLEE ALPHONSE DE LAMARTINE

RUE FERDINAND DE LESSEPS

RUE ANTOINE LAVOISIER

ALLEE JEAN DE LA BRUYERE

ALLEE JEAN FRANCOIS DE LAPEROUSE



Le Maire
Laurent CATHALA

**BUREAU N° 18
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE MARCEL DADI
2 RUE MAURICE DEMENITROUX**

Canton 7 (créteil-1)

AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY (impair du 1 au 51)

RUE SAINT CHRISTOPHE

RUE JEAN JAURES

PLACE DU MARECHAL JOFFRE

RUE DE NORMANDIE

RUE SAINT SIMON (pair du 2 au 42)

RUE DE BORDEAUX

RUE DU CHATEAU

AVENUE JEAN BAPTISTE CHAMPEVAL

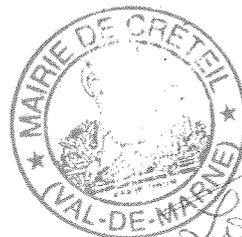
RUE GUSTAVE EIFFEL (côté impair)

RUE DU GENERAL SARRAIL

RUE DU PARC

RUE ALFRED THOMEREAU

RUE DE BOURGOGNE



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL
BUREAU N° 19
ECOLE ELEMENTAIRE FELIX EBOUE
12 rue Thomas Edison

27/06/2017

Canton 7 (Créteil -1)

RUE SAINT SIMON (pair du 44 au 9998) (impair du 1 au 9999)

VILLA SAINT SIMON

RUE DE GOURCUFF

RUE ERNEST MALLET

PLACE NEUFLIZE

RUE DE COURCY

RUE DU LIEUTENANT LAFFORGUE

RUE DENFERT ROCHEREAU

RUE TIRARD

VOIE JACQUARD

RUE GUSTAVE EIFFEL (côté pair)

VOIE FELIX EBOUE

RUE ALBERT EINSTEIN

RUE LEONARD EULER

.../...

.../...

(suite bureau 19)

SQUARE PAUL ELUARD

RUE SEBASTIEN ERARD

**AVE DU GENERAL DE GAULLE (pair du 70 au 96)
(impair du 89 au 115bis)**

RUE ANTOINE ETEX

SQUARE ANTOINE ETEX

VOIE ANDRE BOULLE

PLACE DE L'EUROPE



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 20

ECOLE MATERNELLE FELIX EBOUE
4 rue Thomas Edison

Canton 7 (Créteil -1)

RUE DE L'ECHAT

RUE JEAN ESQUIROL

RUE JEAN DAVY

RUE THOMAS EDISON

RUE GEORGES ENESCO

SQUARE JEAN ESQUIROL

SQUARE THOMAS EDISON

CHEMIN VERT DES MECHEES

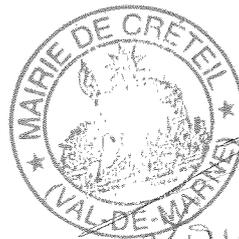
RUE MAURICE DEMENITROUX (pair du 2 au 16)

ROUTE DE CHOISY (impair du 7 au 13)

RUE DES SABLIERES

ALLEE DES ARTS

IMPASSE GERARD PUENTES



Le Maire

Laurent BATHALA

**BUREAU N° 21
ECOLE MATERNELLE JANINE LE CLEAC'H
20 Place des bouleaux**

Canton 7 (créteil-1)

**AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY (pair du 74 au 112)
(impair n°79)**

RUE NEUVE

COUR DE LA BADIANE

PLACE DES BOUTONS D'ARGENT

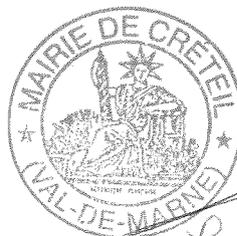
ALLEE DES BOUTONS D'OR

RUE DES BORDIERES

AVENUE LAFERRIERE (pair du 112 au 140)

ALLEE DES BOURGEONS

RUE CHARLES BEUVIN (côté pair)



Le Maire

Laurent Cottalot

**BUREAU N° 22
ECOLE MATERNELLE CHARLES BEUVIN
Place Charles Beuvin**

Canton 7 (créteil-1)

AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY (pair du 116 au 120)

RUE DES BLEUETS (pair du 2 au 56 et du 72 au 86) (impair du 1 au 97)

RUE HENRI KOCH (pair du 2 au 4)

RUE DES PINSONS

ALLEE DES PINSONS

RUE DIDEROT

RUE ALEXANDRE

RUE DU RENARD

PLACE DES BOULEAUX

PLACE DES BOLETS

RUE CHERET (impair de 103 à 153)

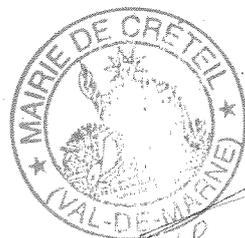
RUE DES GALETS (impair du 3 au 23)

RUE DES MOELLONS (pair du 4 au 20) (impair du 21 au 23)

PLACE DES BORDIERES

RUE VIET

RUE DE LA RAMPE



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N° 23
R.P.A DU HALAGE
55 QUAI DU HALAGE
CANTON 8 (Créteil -2)

QUAI DU HALAGE (impair du 33 au 55)

RUE CHERET (pair du 72 au 110)

AVENUE LAFERRIERE (pair du 2 au 80)

RUE DE BONNE (impair du 33 au 9999) (pair du 30 au 9998)

RUE DE MAYENNE

RUE LATERALE

RUE SAINT-GEORGES

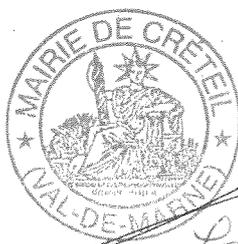
RUE VIRGINIE

RUE PIERRON

VILLA HELENE

IMPASSE CHERET

RUE HENRI



Le Maire
Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°24

ECOLE ELEMENTAIRE CHARLES BEUVIN

RUE HENRI KOCH

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE DES GALETS (pair du 2 au 9998)

RUE DES MOELLONS (impair du 1 au 19)

PLACE DES MOELLONS

RUE HENRI KOCH (impair du 1 au 7)

RUE CHARLES BEUVIN (impair du 1 au 9999)

PLACE CHARLES BEUVIN

AVENUE LAFERRIERE (pair du 92 au 110)

RUE DES BLEUETS (pair du 58 au 70)

ALLEE DES JONQUILLES

PLACE DES JONQUILLES

RUE LEOPOLD SURVAGE

RUE LOUIS MARCOUSSIS

ALLEE HENRI LE SIDANER

ALLEE DES PRIMEVERES

RUE DES PRIMEVERES

RUE DU CASTEL

RUE DU CLIQUART

.../...

.../...

(suite bureau 24)

ALLEE MAXIMILIEN LUCE
RUE ANTOINE BOURDELLE
RUE DU VIEUX CHEMIN
ALLEE DES MYOSOTIS
RUE DES VIOLETTES
RUE FRANCIS PICABIA
RUE ARMAND GUILLAUMIN
RUE DES PIVOINES
RUE CHERET (côté impair du 63 au 9999)



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°25

LOCAUX COMMUNS RESIDENTIELS

17 RUE DE BONNE

CANTON 8 (Créteil -2)

AVENUE LAFERRIERE (impair du 3 au 65 bis)

QUAI DU HALAGE (impair du 1 au 31)

PASSAGE DE L'ESPERANCE

RUE DE L'ESPERANCE

IMPASSE DES TILLEULS

RUE DU CAP

RUE DE BONNE (pair du 6 au 28) (impair du 1 au 31)

RUE ALLARY

VILLA GENEVIEVE

VILLA DEMONT

AVENUE DU VIEUX MOULIN

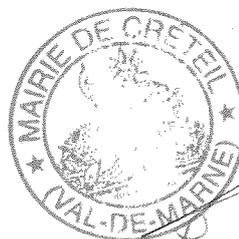
ALLEE CENTRALE (pair du 88 au 106)

AVENUE DE VERDUN (impair du 103 au 123)

RUE POIVEZ

RUE DU PORT

RUE CHERET (pair du 2 au 70)



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°26

GYMNASE DES BUTTES

45 AVENUE SAINTE MARIE

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE CHERET (impair du 1 au 61 bis)

AVENUE LAFERRIERE (impair du 67 au 79)

AVENUE DE CEINTURE (pair du 40 au 56) (impair du 55 au 75)

AVENUE SAINTE-MARIE

AVENUE DE LA MARNE

AVENUE PAULINE

RUE DU BUISSON

AVENUE DE LA REINE BLANCHE

AVENUE MARIE-AMELIE

RUE DU BEAU SITE

RUE DE L'AVERSE

AVENUE CHARLOT

AVENUE JOSEPHINE

AVENUE DE VERDUN (impair du 1 au 97)

ALLEE MAURICE ANGOT

RUE ANATOLE FRANCE

.../...

.../...

(suite bureau 26)

RUE DE PARIS (pair du 4 au 10)

RUE FELIX MAIRE

RUE OCTAVE DU MESNIL



Le Maire
Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°27

COLLEGE PLAISANCE

97 AVENUE LAFERRIERE

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE MICHEL

AVENUE LAFERRIERE (impair du 81 au 97)

AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY(pair du 4 au 72)

AVENUE DE CEINTURE (pair du 2 au 38) (impair du 1 au 53)

RUE DE PLAISANCE

RUE ALPHONSE DAUDET

AVENUE DE MAISONS

ALLEE SAINT LOUIS

RUE FRANCOIS VILLON

RUE JEAN DE LA FONTAINE

RUE FREDERIC MISTRAL

RUE ALFRED DE MUSSET

VILLA JULIETTE

RUE GRANDJEAN

AVENUE DU GENERAL GALLIENI

RUE DES BUTTES



Le Maire
Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°28

ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO

4 RUE PAUL FRANCOIS AVET

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE MONFRAY (pair du 20 au 44) (impair du 19 au 35)

AVENUE DU BEAU RIVAGE

IMPASSE DE LA GUYERE

AVENUE DE LA FERME

AVENUE DES UZELLES

CHEMIN DU BRAS DU CHAPITRE (pair du 2 au 20)(impair du 1 au 19)

ALLEE CENTRALE (pair du 2 au 78) (impair du 1 au 93)

RUE DE L'ECLUSE

ECLUSE DE L'ILE BRISE PAIN

RUE DE LA PRAIRIE

RUE DU MOULIN

IMPASSE CHARLES FREDERIC

RUE PAUL FRANCOIS AVET (pair du 26 au 34) (impair du 27 au 49)

RUE DES ECOLES (pair du 2 au 14) (impair du 1 au 9 bis)

RUE DU PUIITS GEORGET

RUE ROBERT LEGEAY

RUE DE LA TERRASSE

RUE DU BOURG

.../...

.../...

(suite bureau 28)

PASSAGE DES CHEVALIERS DE L'ARC

PASSAGE DES ANCILLES

IMPASSE DU PARADIS

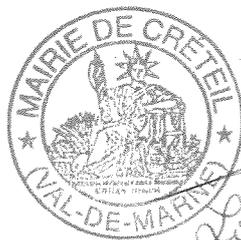
ALLEE DES COUCOUS

AVENUE DE LA REPUBLIQUE (pair du 32 au 50) (impair du 23 au 45)

PASSAGE DES UZELLES

IMPASSE MONFRAY

AVENUE DE VERDUN (pair du 40 au 62)



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°29
MAISON DU COMBATTANT
PLACE HENRI DUNANT
Bureau Centralisateur
CANTON 8 (Créteil -2)

AVENUE DE VERDUN (pair du 22 au 32)

RUE DE MESLY (impair du 1 au 51)

AVENUE PIERRE BROSSOLETTE(pair du 2 au 30)(impair du 1 au 45)

RUE PAUL FRANCOIS AVET (pair n°4) (impair du 1 au 11)

RUE DU GENERAL LECLERC (pair du 2 au 56) (impair du 5 au 57)

ALLEE DES ACACIAS

ALLEE DES MARRONNIERS

ALLEE DU DOCTEUR DUPEYROUX

RUE D'ESTIENNE D'ORVES

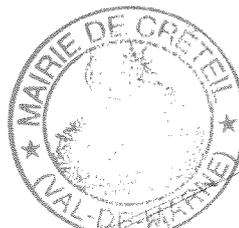
RUE DE LA CROIX DES CRAIES

RUE DE LA FOSSE AUX MOINES

RUE DU DOCTEUR PLICHON

PLACE HENRI DUNANT

RUE DES MECHEs (impair du 1 au 13)



Le Maire

Laurent BATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°30
GYMNASE VICTOR HUGO
16 RUE DES ECOLES
CANTON 8 (Créteil -2)

RUE DE JOLY

AVENUE DE LA REPUBLIQUE (pair du 2 au 26) (impair du 1 au 7)

RUE DES ECOLES (pair du 16 au 88) (impair du 11 au 91 bis)

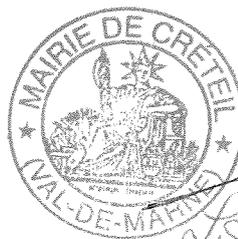
RUE DE LA PORTE DE BRIE

RUE MONFRAY (pair du 2 au 16) (impair du 3 au 17)

RUE DU GAL LECLERC (pair du 60 au 124) (impair du 61 au 143)

AVENUE PIERRE BROSSOLETTE (pair du 38 au 82) (impair du 47 au 75)

COUR LAPLAINE



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°31

SALLE POLYVALENTE RENE RENAUD

9 RUE DES ECOLES

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE DE MESLY (impair du 53 au 79)

VILLA PASTEUR

VILLA SEBASTIEN

RUE DU DEPART

RUE JULIETTE SAVAR (pair du 2 au 38) (impair du 1 au 39)

RUE GABRIEL PERI

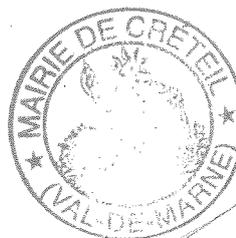
RUE DU GAL LACHARRIERE (pair du 4 au 34) (impair du 5 au 45)

VILLA PRINTEMPS

RUE HENRI MATISSE (côté pair)

AVENUE DU CHEMIN DE MESLY (impair du 1 au 9999)

SQUARE DES MARGUERITES



Le Maire

Laurent BATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°32

ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO

7 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE DU GENERAL LECLERC (impair du 145 au 273)

RUE LOUISE

RUE DU MORBRAS

ALLEE DU MORBRAS

RUE DE LA POMME

RUE DE BELLEVUE

RUE DU PETIT VALLON

RUE DES ECOLES (pair du 90 à 9998) (impair du 93 au 9999)

RUE DU MOULIN BERSON

IMPASSE DU MOULIN BERSON

RUE DU BARRAGE

CHEMIN DU MORBRAS

RUE DU BEL AIR

RUE DU GENERAL DE MARBOT

RUE DE REIMS

AVENUE DES PLATANES

AVENUE DES PEUPLIERS

.../...

.../...

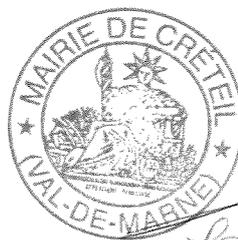
(suite bureau 32)

CHEMIN DU BRAS DU CHAPITRE (pair du 22 au 58) (impair du 21 au 59)

RUE DU SERGENT BOBILLOT

VILLA DU SERGENT BOBILLOT

AVENUE DU CHAPITRE



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°33

ECOLE MATERNELLE ALBERT CAMUS

137 RUE DE BRIE

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE DU GENERAL LECLERC (pair du 130 au 9998)

VILLA GABRIELLE

RUE DE BRIE (pair du 12 au 114) (impair du 7 au 179)

RUE CHARRIER (impair du 1 au 9999)

PASSAGE SAILLENFAIT

RUE DES FONTENELLES

RUE DU GAL LACHARRIERE (pair du 36 au 9998) (impair du 47 au 9999)

IMPASSE DE L'ORME AUX CHATS

RUE JULIETTE SAVAR (pair du 40 au 86) (impair du 41 au 109)

PASSAGE LECOQ

AVENUE DU DOCTEUR PAUL CASALIS (pair du 2 au 18)

RUE JEAN JAGUIN

RUE EDMOND FOUINAT

BOULEVARD DE LA GAJETE

RUE DU PETIT BOIS (côté impair du 1 au 39)



Le Maire
Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°34

ECOLE DES GUIBLETS

80 BOULEVARD J.F KENNEDY

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE DU PORTE DINER (pair du 0 au 50)(impair du 7 au 51)

RUE DU COMMANDANT JOYEN BOULARD (n° 11 AREPA)

ALLEE DU MARCHE

RUE JULIETTE SAVAR (pair du 88 au 96) (impair n°113)

RUE AUGUSTE RENOIR

RUE HENRI MATISSE (côté impair)

RUE MAURICE UTRILLO

RUE EDOUARD MANET

RUE DU DOCTEUR PINEL

RUE BERTHE MORISOT

RUE GEORGES SEURAT

RUE CLAUDE MONET

.../...

.../...

(suite bureau 34)

IMPASSE EUGENE DELACROIX

BD J.F KENNEDY (pair du 62 au 86)

(impair du 5 au 19 et du 81 au 87)

RUE CAMILLE PISSARO

RUE PAUL GAUGUIN



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°35

ECOLE ELEMENTAIRE PAUL CASALIS

20 RUE HENRI DOUCET

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE DE BRIE (pair du 116 au 230)

RUE HENRI CARDINAUD

IMPASSE BLANCHARD

RUE HENRI MARTRET

RUE DU PETIT BOIS (pair du 2 au 9998)

PLACE DU PETIT BOIS

RUE SAINT-EXUPERY

IMPASSE HENRI GEOFFROY

RUE DES MIMOSAS

RUE DU MUGUET

RUE DES EGLANTIERS

ROND POINT NOTRE AVENIR

.../...

.../...

(suite bureau 35)

RUE DU COMMANDANT JOYEN BOULARD (pair n°2) (impair du 1 au 5)

RUE ELOI ALDEBERT

RUE DES CLAVISIS

RUE GABRIEL DE RONNE

RUE HENRI BARBUSSE

RUE AMEDEE LAPLACE

IMPASSE GEORGES MEDERIC

RUE PAUL DANDOIS

IMPASSE CHARLES QUESNOY

IMPASSE VEUVE ERNEST MERCIER

RUE HENRI THIRIET

RUE MADELEINE PINGOT (côté impair du 1 au 9999)

RUE DES PAQUERETTES



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

**BUREAU N°36
ECOLE DES GUILLETS
80 BOULEVARD J.F KENNEDY
CANTON 8 (Créteil -2)**

AVE DU DR PAUL CASALIS (pair du 60 au 90) (impair du 83 au 95)

RUE PAUL CEZANNE

RUE GABRIEL FAURE

PLACE GABRIEL FAURE

RUE ROSA BONHEUR

RUE DU 8 MAI 1945

RUE MAURICE RAVEL

RUE JULES MASSENET

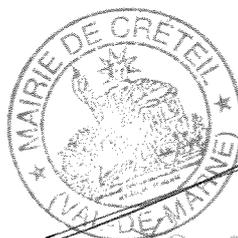
RUE VINCENT VAN GOGH

RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

RUE CLAUDE PERRAULT

IMPASSE LOUIS LE VAU

RUE EDGARD DEGAS



Le Maire

Laurent

CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°37

ECOLE MATERNELLE PAUL CASALIS

20 RUE HENRI DOUCET

CANTON 8 (Créteil -2)

AVENUE DU DOCTEUR PAUL CASALIS (impair du 1 au 75)

RUE JULIETTE SAVAR (pair n° 98)

IMPASSE DES MONTEILLEUX

IMPASSE DES PLANTES

RUE BERTHOLD MAHN

RUE RENE ARCOS (pair du 2 au 4)

RUE DU DOCTEUR METIVET

IMPASSE DES NOYERS

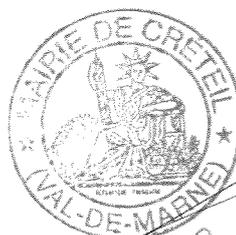
RUE ALBERT GLEIZES

RUE ALBERT DOYEN

IMPASSE ANTOINE LOUIS BARYE

RUE HENRI DOUCET

IMPASSE CHARLES VILDRAC



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°38

ECOLE DU JEU DE PAUME

63 BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE CAMILLE DARTOIS

AVENUE GEORGES DUHAMEL (impair du 23 au 33)

RUE JULIETTE SAVAR (pair du 102 au 104)

IMPASSE DES GENETS

RUE DAVID D'ANGERS

RUE VINCENT D'INDY

RUE CESAR FRANCK

IMPASSE FERNAND LEGER

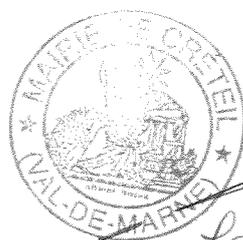
IMPASSE ANDRE LENOTRE

RUE ROBERT DELAUNAY

RUE ARISTIDE MAILLOL (pair n° 4)

RUE LOUIS BLERIOT

RUE EDOUARD VUILLARD



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°39
ECOLE DU JEU DE PAUME
63 BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY
CANTON 8 (Créteil -2)

AVENUE DE LA HABETTE (pair du 2 au 2 bis) (impair du 1 au 13)

RUE GUSTAVE CHARPENTIER

RUE CLAUDE DEBUSSY

BOULEVARD J.F KENNEDY (pair du 46 au 60) (impair du 29 au 63)

RUE EMMANUEL CHABRIER

RUE CHARLES DESPIAU

IMPASSE JULES DALOU

RUE DU JEU DE PAUME

IMPASSE JEAN BAPTISTE CARPEAUX

IMPASSE AUGUSTE RODIN

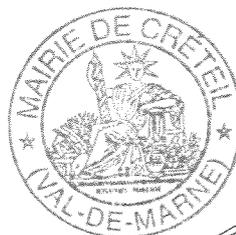
IMPASSE ALBERT BARTHOLDI

RUE FALGUIERE

IMPASSE FRANCOIS RUDE

RUE PIERRE LESCOT

ALLEE DES SORBIERS



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°40

ECOLE MATERNELLE SAVIGNAT

ALLEE DE LA COTE D'OR

CANTON 8 (Créteil -2)

IMPASSE DES TIMONS

RUE JULIETTE SAVAR (pair n°100)

RUE RENE ARCOS (impair du 1 au 3)

PLACE DE L'ABBAYE

RUE CAMILLE ROBERT

RUE KARL XAVIER ROUSSEL

RUE DAGOBERT

ALLEE DU COMMERCE

AVENUE GEORGES DUHAMEL (pair n° 10) (impair du 3 au 21)

RUE DE BRIE (pair du 232 au 236) (impair n° 181)

PASSAGE DES COUDRIERS

PASSAGE LEMOINE

IMPASSE SAVIGNAT

RUE SAVIGNAT

ALLEE DE LA COTE D'OR

.../...

.../...

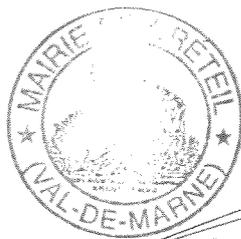
(suite bureau 40)

RUE SAINT ELOI

ALLEE DES TAMARIS

RUE DES BAUDRIEUX

RUE DES EMOULEUSES (pair du 2 au 8)



Le Maire

Laurent

CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°41

ECOLE ELEMENTAIRE SAVIGNAT

ALLEE DE LA COTE D'OR

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE DES EMOULEUSES (pair du 14 au 44) (impair du 5 au 13)

RUE DES PLATRIERES

RUE JULIETTE SAVAR (pair du 112 au 120) (impair de 119 à 121)

RUE NUNGESSER ET COLI

RUE DE LA PLUMERETTE

RUE DES VIGNES

RUE JEAN MERMOZ

RUE DES CAILLOTINS

RUE ALBERT THOMAS

ALLEE DES GUIBLETS

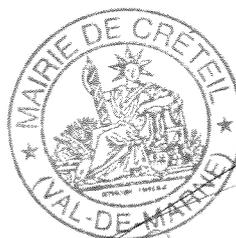
RUE GUYNEMER

ALLEE DES TROENES

RUE PAUL CODOS

ALLEE DE LA BUTTE BLANCHE

RUE MARIN LA MESLEE



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°42
ECOLE ELEMENTAIRE DE LA HABETTE
12 RUE DU DOCTEUR RAMON
CANTON 8 (Créteil -2)

VOIE GEORGES VALLERAY

RUE LIONEL TERRAY

RUE DU DOCTEUR RAMON

PLACE DE LA HABETTE

AVENUE DE LA HABETTE (pair du 4 au 9998)

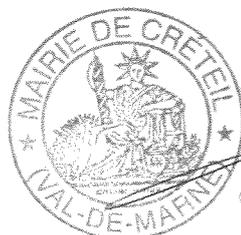
RUE GEORGES SAND

RUE DES REFUGNIKS

RUE ROBERT SCHUMANN

RUE ERIK SATIE

RUE HENRI OREILLER



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°43

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA HABETTE

12 RUE DU DOCTEUR RAMON

CANTON 8 (Créteil -2)

SQUARE JEAN-PIERRE MARTINEZ

PLACE DU CLOS DES VERGERS

RUE DU CLOS FOURTET

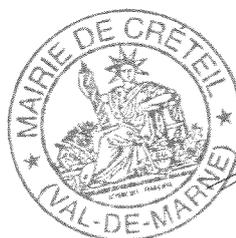
RUE DU CLOS VOUGEOT

RUE DU CLOS SAINT DENIS

RUE GUY CURAT (pair du 2 au 10) (impair du 1 au 17)

RUE DES CORBIERES

RUE SAUSSURE (pair du 2 au 40) (impair du 1 au 41)



Le Maire
Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°44
CENTRE SOCIO CULTUREL MADELEINE REBERIOUX
27 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND
CANTON 8 (Créteil -2)

RUE MADAME DE SEVIGNE

RUE DES COTEAUX

SENTIER DES COTEAUX

RUE ROGER SALENGRO

RUE JEAN-PAUL SARTRE

RUE DU SAMARITAIN

RUE VICTOR SCHOELCHER

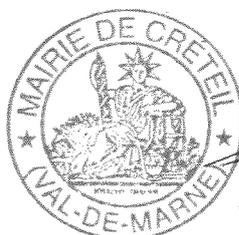
AVE FRANCOIS MITTERRAND (pair du 26 au 64)(impair du 41 au 63)

PASSAGE DES SORBIERS

RUE JEAN ROSTAND

CHEMIN DE LA COULEE VERTE

RUE DU SENTIER DES ATTRIPES (pair du 2 au 9998)



Le Maire

Laurent CATHALA

CRETEIL

27/06/2017

BUREAU N°45

ECOLE ELEMENTAIRE DES SARRAZINS

51/63 RUE DES SARRAZINS

CANTON 8 (Créteil -2)

RUE EUGENE FREYSSINET

IMPASSE CHARLES GARNIER

RUE AUGUSTE PERRET

ALLEE DES ERABLES

RUE EUGENE DUPUIS

ALLEE DES CERISIERS

RUE LE CORBUSIER

AVENUE FERNAND POUILLON

RUE CHARLES GUSTAVE STOSKOPF

RUE CLAUDE VASCONI

RUE PAUL SEJOURNE

MAIL SAUSSURE

ALLEE DES CARRIERES

ALLEE DES ROCHERS

RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX

RUE DES VIEUX BASSINS

RUE DE COTONOU

MAIL FRANCOIS MITTERRAND

.../...

.../...

(suite bureau 45)

RUE SULLY

RUE GUY CURAT (pair n° 16) (impair du 21 au 29)

SENTIER DES CERCIS

RUE SINCLAIR

RUE SIRE FREDERIC SODDY

ALLEE DES SAULES

CHEMIN DES BASSINS

CHEMIN DE LA POMPADOUR

AVE FRANCOIS MITTERRAND (pair du 66 au 68) (impair du 65 au 85)

RUE DES SARRAZINS

RUE DU SENTIER DES ATTRIPES (impair du 1 au 9999)

PLACE DU CLOS SAINT JACQUES

RUE DU CLOS DU TART

RUE DE SAUSSURE (pair du 42 au 9998) (impair du 43 au 9999)



Le Maire

Laurent CATHALA



PRÉFET DU VAL DE MARNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS

SECTION DES ÉLECTIONS

A R R Ê T É N° 2017 / 3082

instituant les bureaux de vote dans la commune de VILLECRESNES

à compter du 1^{er} mars 2018

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté DRCT/4 n° 2016/2193 du 8 juillet 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de VILLECRESNES à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu l'avis du Maire en date du 28 août 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté DRCT/4 n° 2016/2193 du 8 juillet 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de VILLECRESNES est abrogé à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2018, les électeurs de la commune de VILLECRESNES sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

Canton n° 16 (Plateau Briard)

- Bureau n° 1 - Ecole de la Mairie – Réfectoire - 4 rue d'Yerres
- Bureau n° 2 - Ecole de la Mairie – Réfectoire - 4 rue d'Yerres
- Bureau n° 3 - FIEF – 49 rue du Lieutenant Dagorno
- Bureau n° 4 - Ecole maternelle du Réveillon – rue du Réveillon
- Bureau n° 5 - Château (Cercay) – 40 rue de Cerçay
- Bureau n° 6 – Château (Bois) – 40 rue de Cerçay
- Bureau n° 7 - Maison des Associations – 44 bis rue de Brunoy
- Bureau n° 8 - Ecole Mélanie Bonis – 9 rue du Bois d'Auteuil

Article 3 - A compter du 1^{er} mars 2018, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Ecole de la Mairie - Réfectoire - 4 rue d'Yerres

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de VILLECRESNES et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L. 15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 30 août 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,
Sous-Préfet à la ville,
Signé Fabien CHOLLET.

17/06/2017

BV1

Ecole de la Mairie - Réfectoire 4, rue d'Yerres

ALLEE DE LA JUSTICE
ALLEE DES CAMELIAS
ALLEE DES CHATAIGNIERS
ALLEE DES EGLANTIERS
ALLEE DES HETRES
ALLEE DES LILAS
ALLEE DES SABLONS
ALLEE DES TILLEULS
ALLEE DU RENARD
ALLEE VERTE
CHEMIN DE LA FEUILLEE
IMPASSE DE LA BOURGOGNE
IMPASSE DE LA GARENNE
IMPASSE DE LA SABLIERE
IMPASSE VERTE
PLACE CHARLES DE GAULLE
ROUTE DE LA GRANGE
RUE DE LA BOURGOGNE
RUE DE LA GARENNE
RUE DE LA ROSERAIE
RUE DE LA STATION
RUE DE VALENTON
RUE DES CHARMES
RUE DES GENETS
RUE DU BOIS PRIE-DIEU
RUE DU CHEMIN DE FER
RUE DU FER A CHEVAL
RUE JEAN CAVAILLES
RUE TRAVERSIERE
SENTIER DE LA BOURGOGNE

Le Maire




Gérard GUILLE

17/06/2017

BV2

Ecole de la Mairie - Réfectoire 4, rue d'Yerres

ALLEE CIRCULAIRE
ALLEE DE L'ESPERANCE
ALLEE DES ACACIAS
ALLEE DES BOULEAUX
ALLEE DES CHENES
ALLEE DES FRENES
ALLEE DU BOIS MOREAU
ALLEE DU MUGUET
ALLEE FOSSE AUX BICHES
ALLEE ROYALE
ALLEE SAINT HUBERT
ALLEE VINCENT CAMPENON
IMPASSE DES BOUVREUILS
IMPASSE DU VILLAGE
RUE DE L'EGLISE
RUE DES JUBENNES
RUE DES MERLES
RUE DU LIEUTENANT DAGORNO (à partir du 57)
RUE DU LIEUTENANT DAGORNO (à partir du 68)
RUE D'YERRES
VILLA DES BICHES

Le Maire



Gérard GUILLE

17/06/2017

BV3

FIEF - 49, rue du Lieutenant Dagorno

ALLEE DES BLEUETS
ALLEE DES PRIMEVERES
ALLEE DES TAMARIS
ALLEE DU RELAIS
AVE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY
AVENUE D'ATTILLY
AVENUE DE LA GARE
AVENUE DE LA MAIRIE
AVENUE FOREAU
BOULEVARD RICHERAND
IMPASSE DE LA FERME AUX PUCES
IMPASSE RICHERAND
RUE DU DOCTEUR JP BERTRAND
RUE DU GENERAL LECLERC
RUE DU LIEUTENANT DAGORNO (1 à 55)
RUE DU LIEUTENANT DAGORNO (2 à 66)
RUE GUYNEMER
SENTIER DE LA GARE
VILLA DES AUBEPINES
VILLA DES BOUGAINVILLEES

Le Maire



Gérad GUILLE

17/06/2017

BV4

Ecole maternelle du Réveillon - rue du Réveillon

ALLEE DES SYCOMORES
IMPASSE DU MONT EZARD
PASSAGE A NIVEAU 16 MONT EZARD
RUE DE LA MUTUALITE
RUE DE L'ARCHE
RUE DE L'AVENIR
RUE DE L'HERMINE
RUE DE MONDEFAIRE
RUE DES ECUREUILS
RUE DES JONQUILLES
RUE DES MAHONIAS
RUE DES PERVENCHES
RUE DES ROSES
RUE DES VIOLETTES
RUE DU GUE
RUE DU MARECHAL FOCH
RUE DU REVEILLON
RUE FELIX FAURE
RUE JEAN MOULIN
RUE PASTEUR



Le Maire

Gérard GUILLE

17/06/2017

BV5
Château (Cerçay) 40, rue de Cerçay

ALLEE GALILEE
ALLEE PIERRE DE RONSARD
CHEMIN DES CANARDS
CITE DES FLEURS
IMPASSE DES DEMOISELLES
IMPASSE DU COTEAU
PASSAGE JULES VERNE
PLACE LEONARD DE VINCI
RUE BLAISE PASCAL
RUE DE CERCAY
RUE DE LA TOURNELLE
RUE DE L'ETOILE
RUE DES PLANTES
RUE DU CLOS SAINT PIERRE
RUE JULES VERNE
SENTIER DE LA TOURNELLE
SENTIER DES PLANTES

Le Maire



Gérard GUILLE

17/06/2017

BV6

Château (Bois) 40, rue de Cerçay

ALLEE DES MESANGES
ALLEE DES ROSEAUX
ALLEE DES SAULES
CHEMIN DE LA VALLEE
CHEMIN DES BEAUMONTS
CHEMIN DES POUTILS
CLAIRIERE DU PARC
IMPASSE CHARDONNIERE
PLACE DES PEUPLIERS
RUE DE LA FONTAINE DU MAI
RUE DE MANDRES
RUE DES ERABLES
RUE DES PERREUX
RUE DU MAI
RUE DU PARC
SENTIER DE LA FONTAINE DU MAI
SENTIER DES ALOUETTES
SENTIER DES JOLIVETTES
SENTIER DES JUBENNES

Le Maire



Gérard GUILLE

17/06/2017

BV7

Maison des Associations 44bis, rue de Brunoy

ALLEE DES AZALEES
ALLEE DES CYCLAMENS
ALLEE DES JACINTHES
ALLEE DU CULBUTO
ALLEE DU DONJON
AVENUE DU CHÂTEAU (1 à 47)
AVENUE DU CHÂTEAU (2 à 50)
CHEMIN DE BRIE
CHEMIN DE VAUX
CHEMIN DES CLOSEAUX
CHEMIN DU PONT DE PARIS
IMPASSE DE LA FERME
RUE CALMETTE
RUE DE BRUNOY
RUE DE LA SOURCE
RUE DE L'ORANGERIE
RUE DES GROTTES
RUE DES MARDELLES
RUE DU CEDRE
RUE DU PIGEONNIER
RUE DU QUARTIER
RUE EDOUARD BRANLY
RUE HENRI DUNANT
RUE PAUL DOUMER
SENTIER DES MAÇONS

Le Maire



Gérard GUILLE

17/06/2017

BV8

Ecole Mélanie Bonis 9, rue du Bois d'Auteuil

ALLEE BARBARA STROZZI
AVENUE DU CHÂTEAU (à partir du 49)
AVENUE DU CHÂTEAU (à partir du 52)
CHEMIN D'AUBRAY
CHEMIN DE LA LISIERE
CHEMIN DE LA MOLIERE
CHEMIN DES LORRAINS
CHEMIN DES MEUNIERES
CHEMIN DES ROSSIGNOLS
CHEMIN HECTOR BERLIOZ
CHEMIN VERT
IMPASSE DU BOIS D'AUTEUIL
PLACE DES MUSICIENS
RUE ANTONIO VIVALDI
RUE CLARA SCHUMANN
RUE DE LA CHASSE
RUE DE LA PRAIRIE
RUE DE LA RADIO
RUE DES LIEVRES
RUE DES PERDRIX
RUE DU BOIS D'AUTEUIL
RUE DU CHEVREUIL
RUE DU POIRIER DE FER
RUE GABRIEL FAURÉ

Le Maire



Gérard GUILLE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS

SECTION DES ÉLECTIONS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

A R R Ê T É N° 2017 / 2951

**portant abrogation de l'arrêté n° 2017/1857 du 10 mai 2017
à compter du 1^{er} mars 2018**

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté DRCT/4 n° 2014/4018 du 30 janvier 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de L'HAY-LES-ROSES à compter du 1^{er} mars 2014 ;

Vu l'arrêté DCL/3 n° 2017/1857 du 10 mai 2017 portant modification de l'arrêté DRCT/4 n° 2014/4018 du 30 janvier 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de L'HAY-LES-ROSES à compter du 1^{er} mars 2014 ;

Vu le courrier du Maire en date du 7 juillet 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Afin de tenir compte du rétablissement de l'implantation du bureau de vote n° 18 à son adresse initiale au sein du groupe scolaire de Lallier – rue Paul Hochart, signalé par le maire de L'Haÿ-les-Roses dans son courrier du 7 juillet 2017, les dispositions de l'arrêté modificatif DCL/ n° 2017/1857 du 10 mai 2017 sont abrogées à compter du 1^{er} mars 2018.

.../...

Article 2 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture, la Sous-préfète de L'Hay-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Fait à Créteil, le 18 août 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général adjoint,
Sous-Préfet de la ville,
signé Fabien CHOLLET.**

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS

SECTION DES ÉLECTIONS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

A R R Ê T É N° 2017/3088

**Instituant la commission de propagande
et fixant les date et heure limites de dépôt des documents de propagande
pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment les articles L.308 et R.155 à R.160 ;

Vu le décret n° 2017/1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2017 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression de propagande électorale officielle pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 et les élections sénatoriales partielles ayant lieu jusqu'au prochain renouvellement des sénateurs en 2020 ;

VU l'ordonnance de la Première Présidente de la Cour d'appel de Paris ;

VU la lettre de désignation de l'adjoint de la directrice des services Courrier Colis du Val de Marne en date du 23 août 2017 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1 : En application de l'article R.157 du code électoral, il est institué une commission de propagande chargée d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale pour le département du Val-de-Marne.

.../...

Article 2 : En application de l'article R.158 du code électoral, la composition de cette commission est fixée comme suit :

Président :

M. Stéphane NOEL, président du tribunal de grande instance de Créteil, suppléé en cas d'absence par Mme Pascale PÉRARD, Vice-Présidente chargée du secrétariat général du Tribunal de grande instance de Créteil

Membres :

M. Philippe MOËLO, directeur de la citoyenneté et de la légalité, désigné par le Préfet, suppléé en cas d'absence par M. Michel DUPUY, chef du bureau de la réglementation générale et des élections.

M. Hamed MAHDJOUR, chef de projet du schéma territorial, désigné par la directrice des Services Courrier Colis de La Poste, suppléé en cas d'absence par M. Christian BOUSSARD, directeur de l'environnement, des risques, de l'audit et de la qualité.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Mme Catherine LIM, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, désignée par le Préfet.

Article 3 : La commission ainsi constituée se réunira le **mardi 12 septembre 2017 à 10 heures** à la Préfecture du Val de Marne (bureau 253, 2^{ème} étage).

Article 4 : Les listes de candidats devront remettre à la commission de propagande, leurs circulaires et bulletins de vote, **au plus tard le lundi 18 septembre 2017 à 18 heures**.

La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des circulaires qui ne sont pas conformes aux articles R.27 (interdiction de la combinaison des trois couleurs bleu-blanc-rouge) et R.155 (taille et grammage) et des bulletins de vote qui ne sont pas conformes aux prescriptions de l'article R.155 (taille, grammage et mentions) et des documents remis postérieurement à la date et heure précitées.

Article 5 : La commission adressera, à tous les électeurs figurant sur la liste électorale, les bulletins de vote et circulaires des listes de candidats **au plus tard le mercredi 20 septembre 2017**.

Article 6 : Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne et le président de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 1^{er} septembre 2017

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,
Sous-Préfet à la ville,
Signé Fabien CHOLLET.**

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE
ET DES ÉLECTIONS

SECTION DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ N° 2017/3102

fixant les dates, heures et lieux des opérations de dépouillement et de recensement des votes des premier et second tours de scrutin de l'élection des juges du Tribunal de commerce de Créteil des 4 et 17 octobre 2017

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de commerce et notamment ses articles R.723-5 et R.723-7 ;

VU le code électoral ;

VU la liste électorale arrêtée le 12 juillet 2017 ;

VU les lettres de la Présidente du Tribunal de commerce de Créteil en date des 11 et 25 juillet 2017 précisant le nombre de sièges à pourvoir ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er.- Afin de pourvoir à la vacance de 20 sièges, les opérations de dépouillement et de recensement des votes pour l'élection des juges du Tribunal de commerce de Créteil se dérouleront les mercredi 4 octobre 2017 et en cas de second tour, mardi 17 octobre 2017.

Article 2.- La commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats se réunira en Préfecture, 21/29 avenue du Général de Gaulle à Créteil le mercredi 4 octobre 2017 à 11 heures en salle Germaine Tillion (3^{ème} étage) et en cas de second tour, le mardi 17 octobre 2017 à 11 heures en salle 253 (2^{ème} étage).

Article 3.- 20 sièges sont à pourvoir en raison de fin de mandat soumis à réélection (9), de démission (3), de décès (1), de fin de judicature (3) et d'atteinte de la limite d'âge (4).

Article 4.- Les candidatures enregistrées en préfecture du vendredi 8 septembre 2017 au jeudi 14 septembre 2017 à 18 heures seront affichées le vendredi 15 septembre 2017 dans les locaux de la préfecture et portées à la connaissance du Procureur général près la Cour d'Appel de Paris.

../...

Article 5.- Le vote a lieu uniquement par correspondance.

Article 6.- Conformément aux dispositions de l'article L.723-10 du code de commerce, l'élection aura lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Seront déclarés élus au premier tour de scrutin, les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits. En cas de second tour, l'élection est acquise à la majorité relative des suffrages exprimés.

Article 7.- Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 8.- Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque électeur et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Fait à Créteil, le 4 septembre 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,
Sous-Préfet à la ville,
Signé Fabien CHOLLET**

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS
SECTION DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ N° 2017/3103

instituant la commission d'organisation de l'élection des juges du Tribunal de Commerce des 4 et 17 octobre 2017

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017/3102 du 4 septembre 2017 fixant les dates, heures et lieux des opérations de dépouillement et de recensement des votes des premier et second tours de scrutin de l'élection des juges du Tribunal de commerce de Créteil des 4 et 17 octobre 2017 ;

VU l'ordonnance de la Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris en date du 31 août 2017 portant désignation de magistrats ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er. - Conformément aux dispositions des articles L.723-13 et R.723-8 du code de commerce, il est institué une commission, pour chacun des deux tours de scrutin, composée comme suit et chargée de veiller à la régularité du scrutin de l'élection des juges du Tribunal de commerce de Créteil et d'en proclamer les résultats :

Scrutin du 4 octobre 2017 (1^{er} tour)

Présidente :

Madame Pascale PÉRARD, vice-présidente au tribunal de grande instance de Créteil

Membres :

Madame Isabelle HUET, vice-présidente au tribunal d'instance de Charenton le Pont

Monsieur Christophe BOUVOT, juge au tribunal d'instance d'Ivry sur Seine.

Scrutin du 17 octobre 2017 (2nd tour)

Présidente :

Madame Pascale PÉRARD, vice-présidente au tribunal de grande instance de Créteil

Membres :

Madame Laurence MENGIN, vice-présidente au tribunal d'instance d'Ivry sur Seine

Madame Marie-Laure KESSLER, juge au tribunal d'instance de Charenton le Pont

Le secrétariat sera assuré par Maître Jean-Jacques MEY, Greffier en chef du tribunal de commerce de Créteil.

Article 2. - Les commissions ainsi constituées siégeront à la préfecture de Créteil, Salle Germaine Tillion (3^{ème} étage) le 4 octobre 2017 à 11 heures pour le 1^{er} tour de scrutin et le 17 octobre 2017 à 11 heures, Salle 253 (2^{ème} étage), en cas de 2nd tour de scrutin.

Article 3. - La commission d'organisation des élections procédera au recensement des votes. Les résultats seront proclamés publiquement par la présidente de la commission et la liste des candidats élus sera établie dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chacun d'entre eux, et immédiatement affichée au greffe du tribunal de commerce.

Article 4. - Le procès-verbal des opérations électorales sera dressé en trois exemplaires revêtus de la signature de la présidente et des membres de chacune des commissions. Les premier et troisième exemplaires seront respectivement adressés au Procureur général près la Cour d'appel de Paris et au greffe du tribunal de commerce de Créteil. Le second sera conservé au service des élections de la préfecture.

Article 5. - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 6. - Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la présidente, aux membres ainsi qu'au secrétaire de chacune des commissions et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Fait à Créteil, le 4 septembre 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,
Sous-Préfet à la ville,
Signé Fabien CHOLLET**

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE
ET DES ÉLECTIONS

SECTION DES ÉLECTIONS



PRÉFET DU VAL DE MARNE

A R R Ê T É N° 2017/3211

**fixant la liste des candidats pour les élections sénatoriales
du 24 septembre 2017**

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 298, L. 300 à L.O. 304, R. 149, R. 151 et R. 152 ;

Vu le décret n° 2017/1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en préfecture ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1.- En application des articles L. 298, L. 300 à L.O. 304 du code électoral, ont été déposées et enregistrées les déclarations des listes de candidat(e)s dont l'intitulé et la composition figurent ci-après :

I. - Liste « Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements »

1. M. François PARADOL ;
2. Mme Marie-Agnès HOUCK ;
3. M. Jérôme AUVRAY ;
4. Mme Gorete DE FREITAS ;
5. M. Claude LEDION ;
6. Mme Nina SMARANDI ;
7. M. Jean-Marie ROUGIER ;
8. Mme Jocelyne LAVOCAT.

.../...

II. - Liste « Val-de-Marne Avenir »

1. M. Bernard CHAPPELLIER ;
2. Mme Sandrine RECCHIA ;
3. M. Jean CHAGNY ;
4. Mme Mariette PORCHE ;
5. M. David DORNBUSCH ;
6. Mme Johanna KECHTA ;
7. M. Soufiane LAHRIM ;
8. Mme Claudette FYOT.

III. - Liste « UNION POUR LE VAL-DE-MARNE »

1. M. Christian CAMBON ;
2. Mme Catherine PROCACCIA ;
3. M. Didier GONZALES ;
4. Mme Aurélie PHILIPPE ;
5. M. Metin YAVUZ ;
6. Mme Valérie MAYER-BLIMONT ;
7. M. Jean-Paul FAURE-SOULET ;
8. Mme Camille DUBARRY-BARBE.

IV. - Liste « CENTRE, DÉMOCRATES ET INDÉPENDANTS »

1. M. Didier DOUSSET ;
2. Mme Marie-Christine DIRRINGER ;
3. M. Benoit WOSSMER ;
4. Mme Sarah GANNE-LEVY ;
5. M. Hervé BALLE ;
6. Mme Annie LE FRANC ;
7. M. Saïd HASSANI ;
8. Mme Isilda DE AMORIN.

V. - Liste « ALLONS DE L'AVANT ! Votre parole portée au Sénat »

1. Mme Maryse MICHEL ;
2. M. Aymeric BERGER ;
3. Mme Chantal GRATIET ;
4. M. Emmanuely GOUGOUNAN-ZADIGUE ;
5. Mme Marielle MARBACH ;
6. M. Rémy RAMASSAMY ;
7. Mme Martine HARBULOT ;
8. M. Christian LAFAILLE.

VI. - Liste « La relève ! »

1. M. Laurent LAFON ;
2. Mme Aurore THIROUX ;
3. M. Jean-Pierre BARNAUD ;
4. Mme Nathalie DELEPAULE ;
5. M. Arnaud WEBER-GUILLOUET ;
6. Mme Cécile DUBOILLE ;
7. M. Vincent BEDU ;
8. Mme Frédérique PRADIER.

VII. - Liste « Rassemblé-e-s pour porter l'espoir en Val-de-Marne »

1. Mme Laurence COHEN ;
2. M. Pascal SAVOLDELLI ;
3. Mme Sophie TAILLÉ-POLIAN ;
4. M. Daniel BREUILLER ;
5. Mme Sokona NIAKHATE ;
6. M. Bruno HÉLIN ;
7. Mme Christine JANODET ;
8. M. Christian FAVIER.

VIII. - Liste « MAJORITE PRESIDENTIELLE LA REPUBLIQUE EN MARCHE DANS LE VAL DE MARNE »

1. Mme Pascale LUCIANI ;
2. M. Christophe IPPOLITO ;
3. Mme Laurinda MOREIRA DA-SILVA ;
4. M. Marco PISANU ;
5. Mme Danielle MOLINIER VERCHERE ;
6. M. Vincent GIACOBBI ;
7. Mme Chrystel-Anne POMEL ;
8. M. Pierre MULAZZI.

IX. - Liste « Alliance Ecologiste Indépendante »

1. M. Tony RENAULT ;
2. Mme Nadia BELAALA ;
3. M. Rachid MOKRAN ;
4. Mme Amina BOUATLAOUI ;
5. M. Patrick LEISEING ;
6. Mme Céline MOUSSY ;
7. M. Frédéric LONGUET ;
8. Mme Virginie ROBERT.

Article 2.- Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 3.- Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du bureau du collège électoral et aux présidents de chaque section de vote et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 14 septembre 2017
Le Préfet du Val-de-Marne,
signé Laurent PREVOST



PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

**Projet de restructuration de la coque des Galeries Lafayette,
par création et extension de moyennes unités, pour une superficie totale de vente de 7 800 m²
au centre commercial Belle Epine à Thiais.**

DECISION N° 2017/3

- VU** le code de commerce ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU** la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2016/2040 du 27 juin 2016, désignant les membres de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2017/2471 du 28 juin 2017, fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Val de Marne pour l'examen de la demande susvisée ;
- VU** la demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée par la société KLEPIERRE MANAGEMENT pour le compte de la société SECAR, le 16 juin 2017, enregistrée le 19 juin 2017 sous le n° 2017/3 pour un projet de restructuration de la coque des Galeries Lafayette, par création et extension de moyennes unités, pour une superficie totale de vente de 7 800 m².
- VU** le rapport d'instruction présenté par l'Unité Territoriale de la Direction Départementale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-Marne ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission le 19 juillet 2017, présidée par Madame la Sous préfète de l'Hay-les-Roses, représentant le Préfet du Val-de-Marne, empêché ;

.../...

CONSIDERANT que le projet consiste à recommercialiser un espace laissé vacant après le départ des Galeries Lafayette en décembre 2015. Il porte sur une surface de vente de 7 800 m² correspondant à la création d'un magasin Primark (4 665 m²), d'une moyenne unité de prêt-à-porter (1 600 m²) et à l'extension de 1 535 m² du magasin ZARA, enseigne déjà implantée sur le site ;

CONSIDERANT que l'ouverture de ces enseignes prévue d'ici la fin de l'année 2018, soit dans les trois années suivant la fermeture des Galeries Lafayette, ne nécessite pas de passage en CDAC. Néanmoins dans l'hypothèse d'un décalage de calendrier prévisionnel sur 2019, le propriétaire et les futures exploitants souhaitent recueillir l'autorisation de la CDAC.

CONSIDERANT que les enseignes concernées par le projet devront intégrer et respecter les ambitions environnementales de KLEPIERRE conformément au cahier des charges qui leur sera remis à la signature du bail ;

CONSIDERANT

- l'ambition d'une certification BREEAM In Use en 2018 pour le centre commercial Belle Epine ;
- l'ambition pour ZARA, que la totalité de ses magasins soient éco-efficaces à l'horizon 2020 ;
- que Primark a reçu la certification Carbon Trust Energy Standard ;

CONSIDERANT que ce projet s'insère au sein d'un ensemble commercial déjà existant :

- qu'il n'engendre pas de nouvelle surface de plancher ;
- qu'il n'entraîne pas de modification du parc de stationnement actuel ;
- qu'il ne remet pas en cause l'équilibre des territoires ;
- la faible évolution des flux journaliers de circulation ;
- qu'il sera sans impact sur la végétalisation du site ;
- qu'il n'y aura pas de nouvelles surfaces imperméabilisées ;
- qu'il ne modifie pas le système actuel concernant la gestion des eaux et des déchets ;

CONSIDERANT que ce site dispose d'un maillage autoroutier et routier (A86, RD7) desservant directement le centre commercial et qu'il est desservi par le TVM, le tramway et plusieurs lignes de bus ;

CONSIDERANT que ce projet va générer la création d'environ 200 emplois en équivalent temps plein, soit 320 à 350 embauches sur le site ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi, ce projet est compatible avec les dispositions de l'article L752-6 du code du commerce.

DECIDE

d'accorder, à l'unanimité des membres présents de la CDAC, soit 9 voix « POUR », à la société SECAR, située 26 Boulevard des Capucines, 75009 PARIS, l'autorisation de procéder à la restructuration de la coque des Galeries Lafayette, par création et extension de moyennes unités, pour une superficie totale de vente de 7 800 m², au centre commercial Belle Epine à Thiais, répartis comme suit :

- création d'un magasin Primark de 4 665 m²
- création d'une moyenne unité de prêt-à-porter de 1 600 m²
- extension de 1 535 m² d'un magasin Zara, portant sa surface totale à 3 035 m².

Ont voté favorablement :

- M. DELL'AGNOLA, Maire de Thiais ;
- M. BELL-LLOCH, Vice-président représentant le Président du Conseil départemental ;
- Mme BARJOU, Conseillère régionale, représentant le Conseil Régional d'Île-de-France ;
- Mme CAMARA, maire adjoint de Saint-Maur-des-Fossés représentant l'association des maires au niveau départemental ;
- M. JAUGEAS, maire adjoint représentant le maire de Savigny-sur-Orge ;
- M. BILLAUDAZ, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection du consommateur ;
- M. BONNET, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection du consommateur ;
- Mme GRIGY, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- Mme CLAIRET-ERTEL PAU, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection du consommateur de l'Essonne.

Cette décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Créteil, le 21 juillet 2017
La Sous-préfète de l'Hay les Roses,
Présidente de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial,
Martine LAQUIEZE

Conformément à l'article R.752-30 du Code du Commerce, une décision ou un avis rendu par la commission départementale, peut dans un délai d'un mois faire l'objet d'un recours auprès du Président de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial.

Secrétariat - Bâtiment Sieyès – TELEDOC121- 61, bd Vincent Auriol – 75703 Paris cedex 13

Ce délai court :

1° Pour le demandeur, à compter de la notification de la décision ou de l'avis ;

2° Pour le Préfet et les membres de la commission départementale, à compter de la réunion de la commission ou, en cas de décision ou d'avis tacite, à compter de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée ;

3° Pour toute autre personne mentionnée à l'article L.752-17, à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux 3^{ème} et 5^{ème} de l'article R.752-19.



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement
et des procédures d'utilité publique

ARRETE INTER-PREFECTORAL

N° 2017-2645 du 13 septembre 2017

**CREATION DE LA LIGNE 15 EST / ORANGE DU RESEAU COMPLEMENTAIRE DU
RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS ENTRE « SAINT-DENIS
PLEYEL » (GARE EXCLUE) ET « CHAMPIGNY CENTRE » DECLAREE D'UTILITE
PUBLIQUE PAR ARRETE INTER-PREFECTORAL N°2017-0325 DU 13 FEVRIER 2017**

MODIFICATIONS APPORTEES AU PROJET INITIAL

Communes de Bobigny, Bondy, Rosny-sous-Bois et Villemomble (93)
concernées par la modification du périmètre d'intervention potentielle

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique regroupant l'enquête préalable
à la déclaration d'utilité publique modificative et l'enquête pour la mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois

-- == --

Le préfet de la Seine-Saint-Denis,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Le préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code des transports ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris, notamment son article 20-2 ;

Vu la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017, notamment son article 17 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la Société du Grand Paris (SGP) ;

Vu le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ;

Vu le décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics, en application de l'article 17 de la loi n°2012-1558 du 31 décembre 2012, de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

Vu le bilan du débat public sur le réseau de transport public du Grand Paris qui s'est déroulé du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011, dressé par le président de la Commission nationale du débat public (CNDP) le 31 mars 2011 ;

Vu le bilan du débat public du projet Arc Express qui s'est déroulé du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011, dressé par le président de la CNDP le 31 mars 2011 ;

Vu la décision de la CNDP du 5 décembre 2012 recommandant l'ouverture d'une concertation sur ce projet, menée sous l'égide d'une personnalité indépendante désignée par la commission et qui en sera le garant ;

Vu la décision de la CNDP du 9 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Michel GAILLARD, garant de la concertation publique ;

Vu la concertation publique qui s'est déroulée du 11 février au 30 mars 2013 sous l'égide de Monsieur Michel GAILLARD, garant chargé de veiller à la mise en œuvre de ses modalités ;

Vu le rapport de Monsieur Michel GAILLARD, garant de la concertation publique, en date du 16 mai 2013 ;

Vu l'approbation du bilan du débat public par le conseil du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) le 11 décembre 2013 ;

Vu la décision de la CNDP en date du 8 janvier 2014 donnant acte au STIF du bilan de la concertation et du rapport du garant ;

Vu la délibération du 11 février 2015 par laquelle le conseil du STIF a désigné la Société du Grand Paris maître d'ouvrage de la ligne 15 Est (orange) qui correspond au réseau complémentaire structurant du réseau de transport public du Grand Paris ;

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage conclue le 28 avril 2015 entre le STIF et la Société du Grand Paris ;

Vu l'avis 2016-n° 37 rendu le 19 février 2016 par le commissaire général à l'investissement (CGI) et le rapport de contre-expertise sur le dossier d'évaluation socio-économique du tronçon de la ligne 15 Est du réseau complémentaire structurant du réseau de transport public du Grand Paris ;

Vu l'enquête publique unique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête datés du 15 septembre 2016, en particulier son avis favorable sans réserve relatif au projet de création de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris, assorti de neuf recommandations adressées à la Société du Grand Paris et d'une recommandation adressée au STIF, et ses avis favorables sans réserve relatifs à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois et Le Perreux-sur-Marne ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-0325 du 13 février 2017 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny centre » et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois et Le Perreux-sur-Marne

Vu la lettre du 11 avril 2017 par laquelle le préfet de la Seine-Saint-Denis informe le préfet du Val-de-Marne du dépôt prochain, par la Société du Grand Paris, d'un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative, et lui propose, conformément aux dispositions de l'article R.123-3 du code de l'environnement, de coordonner l'enquête publique unique ;

Vu la lettre du 21 avril 2017 par laquelle le préfet du Val-de-Marne accepte que l'enquête publique unique soit coordonnée par le préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Vu les lettres du président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), adressées au préfet de la Seine-Saint-Denis et au préfet du Val-de-Marne, le 27 avril 2017, relatives à la transmission du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le tronçon de la ligne 15 Est « Saint-Denis Pleyel » - « Champigny centre » (ligne orange), modifiant le projet déclaré d'utilité publique par l'arrêté in-préfectoral n°2017-0325 du 13 février 2017 du réseau de métro automatique du Grand Paris Express ;

Vu la délibération n°2017/419 du 28 juin 2017 du conseil du STIF portant approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative ;

Vu la synthèse des avis reçus au titre de la concertation inter-administrative réalisée, conformément à la circulaire du Premier ministre du 5 octobre 2004 relative à la concertation applicable aux projets de travaux, d'aménagements et d'ouvrages de l'État et des collectivités territoriales, dans le cadre du dossier de déclaration d'utilité publique modificative de la ligne 15 Est du Grand Paris Express, objet de la réunion du 5 juillet 2017 et adressée le 21 juillet 2017 aux services, organismes et établissements consultés ;

Vu le procès-verbal de la réunion départementale des personnes publiques associées, qui s'est déroulée à la préfecture de la Seine-Saint-Denis le 25 juillet 2017, en vue d'examiner conjointement le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois, nécessaire à la déclaration d'utilité publique modificative ;

Vu l'avis délibéré n° 2017-33 du 26 juillet 2017 de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae du CGEDD) sur la modification de la déclaration d'utilité publique de la ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris ;

Vu l'avis délibéré n° 2017-47 du 1^{er} août 2017 de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France sur le projet de mise en compatibilité par déclaration d'utilité publique du plan local d'urbanisme de Rosny-sous-Bois pour permettre la réalisation du Grand Paris Express (ligne 15 Est) ;

Vu la décision de la présidente du tribunal administratif de Montreuil n° E17000025/93 du 12 juillet 2017 nommant, en vue de l'enquête publique unique, la commission d'enquête composée des membres ci-après :

- Madame Marie-Claire EUSTACHE, en qualité de présidente ;
- Madame Brigitte BELLACICCO ;
- Madame Mariama LESCURE.

Vu, au terme de la procédure d'instruction préalable à l'enquête, le dossier d'enquête publique unique définitif, tel que modifié et complété pour tenir compte des avis et décisions susvisés, et comprenant l'ensemble des pièces requises par la réglementation, dont notamment l'étude d'impact du projet et le dossier de mise en compatibilité, rendue nécessaire par le projet, du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois ;

Vu l'arrêté n° 2016-2894 du 19 septembre 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, et publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis du 19 septembre 2016 (édition *bis*) ;

Vu l'arrêté n° 2017-2208 du 9 juin 2017 modifiant l'arrêté n° 2017-788 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, publié le même jour au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne ;

Considérant qu'il peut être, en l'espèce, procédé à une enquête unique ;

Considérant la consultation des membres de la commission d'enquête ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne :

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Il sera procédé **du jeudi 19 octobre 2017 au jeudi 23 novembre 2017 inclus**, soit 36 jours consécutifs, à une enquête publique unique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I^{er} du code de l'environnement et regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative concernant la ligne 15 Est/orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » et « Champigny centre », menée sur les communes de Bobigny, Bondy, Rosny-sous-Bois et Villemomble, concernées par la modification du périmètre d'intervention potentielle en raison :

- d'une nouvelle implantation du site de maintenance et de remisage du matériel roulant (SMR) et de maintenance des infrastructures (SMI). Initialement prévu sur le site de la Garenne à Rosny-sous-Bois, le SMI-SMR est localisé, dans le dossier soumis à l'enquête publique ouverte par le présent arrêté, sur le site de Montgolfier, sur la même commune. Cette modification implique le déplacement du tunnel de raccordement (qui concerne la commune de Rosny-sous-Bois, ainsi que, à la marge, la commune de Villemomble) et l'implantation d'un seul ouvrage annexe (au lieu de deux dans le cas du tunnel de raccordement au site de la Garenne) ;
 - de l'élargissement de l'emprise de chantier au niveau de l'ouvrage annexe n° 671, sur la commune de Bobigny, entre le faisceau ferroviaire, la RN186 et l'avenue Henri Barbusse ;
 - de l'élargissement de l'emprise chantier au sud-ouest de la gare de Bondy, sur la commune de Bondy.
- une enquête pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois, rendue nécessaire par la localisation, au niveau du parking du stade Armand Girodit, de l'ouvrage annexe du nouveau tunnel de raccordement au SMI-SMR implanté sur le site de Montgolfier.

Article 2 : Cette enquête est conduite par une commission d'enquête composée des membres suivants :

- Madame Marie-Claire EUSTACHE, architecte urbaniste programmatrice, en qualité de présidente ;
- Madame Brigitte BELLACICCO, attachée territoriale retraitée ;
- Madame Mariama LESCURE, ergonomiste.

La Société du Grand Paris (SGP) assure la maîtrise d'ouvrage du projet en application de l'article 20-2 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 et de la convention conclue le 28 avril 2015 avec le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF).

Les préfets de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont les autorités compétentes pour signer l'arrêté inter-préfectoral de déclaration d'utilité publique modificative, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois.

Conformément aux dispositions de l'article R.153-14 du code de l'urbanisme, à l'issue de l'enquête publique, le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rosny-sous-Bois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint seront soumis pour avis par le préfet au conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est. Si celui-ci ne s'est pas prononcé dans un délai de deux mois, il sera réputé avoir donné un avis favorable.

Article 3 : Le siège de l'enquête publique est fixé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis (direction du développement durable et des collectivités locales, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières) - 1, Esplanade Jean Moulin - 93007 BOBIGNY Cedex.

L'enquête publique s'ouvrira le jeudi 19 octobre 2017 à 8h30 et se terminera le jeudi 23 novembre 2017 à 18h00.

Article 4 : Le public est informé de l'ouverture de l'enquête par un avis comprenant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement, publié en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Cet avis est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé ensuite dans les huit premiers jours de celle-ci. L'avis d'enquête sera également publié dans deux journaux à diffusion nationale quinze jours au moins avant le début de l'enquête. Ces formalités sont réalisées, à ses frais, par la Société du Grand Paris.

Dans les mêmes conditions de délai et pour toute la durée de l'enquête, et dans le respect des dispositions de l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé :

- l'avis est rendu public par voie d'affiches à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie et sur les panneaux administratifs municipaux des quatre communes concernées. Cette mesure d'affichage incombe au préfet et aux maires concernés, qui en certifient la réalisation.
- le maître d'ouvrage procède à l'affichage de l'avis sur les lieux situés au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux se rapportant aux zones concernées par les modifications du périmètre d'intervention potentielle du projet, de telle sorte qu'il soit visible depuis la voie publique.

En outre, le présent arrêté est publié sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis www.seine-saint-denis.gouv.fr (rubrique Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques) et de la préfecture du Val-de-Marne (<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-publiques>).

Article 5 : Le dossier soumis à l'enquête se compose notamment, au titre de l'évaluation environnementale du projet, d'une étude d'impact actualisée et d'un avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae du CGEDD) en date du 26 juillet 2017 (Avis délibéré n° 2017-33), ainsi que d'un mémoire de la Société du Grand Paris en réponse à cet avis.

Il comprend également, au titre de l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rosny-sous-Bois, un rapport de présentation et un avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 1^{er} août 2017.

Les avis de l'autorité environnementale sont consultables, outre les lieux mentionnés à l'article 6 du présent arrêté, sur le site Internet de l'Ae du CGEDD : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-de-l-autorite-environnementale-a331.html> (avis sur l'étude d'impact) ou de la MRAe : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r97.html> (avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rosny-sous-Bois), ainsi que sur le site dédié à l'enquête : <http://www.enquetepubliqueligne15est.fr/>.

Article 6 : Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire sur support papier du dossier soumis à l'enquête unique, comprenant les pièces relatives à la déclaration d'utilité publique modificative et à la mise en compatibilité du PLU de Rosny-sous-Bois, ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sont déposés dans les lieux définis dans le tableau suivant afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public des lieux listés ci-dessous, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations, propositions ou contre-propositions.

LIEU	ADRESSE
Préfecture de la Seine-Saint-Denis	1, esplanade Jean Moulin 93007 Bobigny
Mairie de Bobigny	Accueil de l'hôtel de ville central - 31, avenue du Président Salvador Allende - 93000 Bobigny
Mairie de Bondy	Accueil de la mairie (rez-de-chaussée) - Hôtel de ville - esplanade Claude Fuzier - 93143 Bondy Cedex
Mairie de Rosny-sous-Bois	Annexe de l'hôtel de ville – 22, rue Claude Pernès - 93110 Rosny-sous-Bois
Mairie de Villemomble	Service Urbanisme – 13 bis rue d'Avron – 93350 Villemomble

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique dans le lieu défini dans le tableau ci-dessus, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Chacun peut également adresser ses observations à la présidente de la commission d'enquête au siège de l'enquête défini à l'article 3 du présent arrêté, par courrier libellé comme suit :

Mme la présidente de la commission d'enquête relative à la demande de déclaration d'utilité publique modificative de la ligne 15 Est
Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Direction du développement durable et des collectivités locales
Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières
1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex.

Elles sont annexées sans délai au registre d'enquête du siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Une version numérique du dossier est également consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.enquetepublicueligne15est.fr/>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées, du jeudi 19 octobre 2017 à partir de 8h30 jusqu'au jeudi 23 novembre 2017 à 18h00, sur un registre dématérialisé et sécurisé accessible sur internet à l'adresse suivante : <http://www.enquetepublicueligne15est.fr/>

Chacun peut également adresser ses observations à la présidente de la commission d'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : ligne15est@enquetepublique.net. Seuls les courriers électroniques reçus entre le jeudi 19 octobre 2017 à 8h30 et le jeudi 23 novembre 2017 à 18h00 seront pris en compte.

Ces observations, propositions et contre-propositions électroniques seront consultables par le public sur le registre dématérialisé disponible en ligne sur internet, pendant toute la durée de l'enquête. Une version imprimée sera également mise à disposition du public au siège de l'enquête, à la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de :

Société du Grand Paris (SGP)
Madame Nathalie SYNDIQUE
Direction juridique
Société du Grand Paris – immeuble « Le Cézanne »
30, avenue des Fruitiers
93200 Saint-Denis

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (direction du développement durable et des collectivités locales, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières, 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex).

Article 7 : Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

Lieux de permanence	Dates et horaires
Mairie de Bobigny – Hôtel de ville - 31 avenue du Président Salvador Allende - 93000 Bobigny	Le 8 novembre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30
	Le 20 novembre 2017 de 8 h 45 à 11 h 45
	Le 23 novembre 2017 de 14 h à 17 h
Mairie de Bondy – Bureau du guichet unique (rez-de-chaussée) - Hôtel de ville - Esplanade Claude-Fuzier 93143 Bondy Cedex	Le 6 novembre 2017 de 9 h à 12 h
	Le 14 novembre 2017 de 16 h à 19 h
	Le 23 novembre 2017 de 14 h 15 à 17 h 15
Mairie de Rosny-sous-Bois - Annexe de l'hôtel de ville – 22 rue Claude Pernès 93110 Rosny-sous-Bois	Le 25 octobre 2017 de 9 h à 12 h
	Le 15 novembre 2017 de 14 h à 17 h
	Le 18 novembre 2017 de 9 h à 12 h
	Le 23 novembre 2017 de 14 h à 17 h
Mairie de Villemomble - Hôtel de Ville, - 93350 Villemomble Cedex	Le 10 novembre 2017 de 9 h à 12 h
	Le 22 novembre 2017 de 17 h à 20 h

Article 8 : Une réunion d'information et d'échange avec le public portant sur l'objet défini à l'article 1^{er} du présent arrêté sera organisée dans le lieu et aux dates et horaires suivants :

COMMUNE	LIEU	ADRESSE	DATE	HORAIRE
Rosny-sous-Bois	Espace Georges Simenon	Place Carnot, 93110 Rosny-sous-Bois	14 novembre 2017	20h

A l'issue de cette réunion, un compte rendu sera établi par la présidente de la commission d'enquête. Le compte rendu sera adressé au président du directoire de la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage, et au préfet de la Seine-Saint-Denis, et annexé au rapport d'enquête publique.

Aux fins d'établissement de ce compte rendu, il peut être procédé à un enregistrement audio. Le public présent est averti du début et de la fin de cet enregistrement.

Article 9 : Pendant la durée de l'enquête, la commission d'enquête peut auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique.

Article 10 : A l'expiration du délai d'enquête, les registres et les documents annexés sont transmis sans délai à la présidente de la commission d'enquête et clos par elle.

Dès réception des registres et des documents annexés, la présidente de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 11 : La commission d'enquête établit un rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant si les conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

La commission d'enquête transmet au préfet de la Seine-Saint-Denis l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Elle transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Montreuil.

Si, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

Article 12 : Le préfet de la Seine-Saint-Denis adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions à la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage.

Copie du rapport et des conclusions est également adressée par le préfet de la Seine-Saint-Denis aux communes concernées et au préfet du Val-de-Marne pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

De même, ces documents sont consultables pendant un an sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis www.seine-saint-denis.gouv.fr (rubrique Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques) et du Val-de-Marne (<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-publiques>), ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête : <http://www.enquetepubliqueligne15est.fr/>

Article 13 : Le présent arrêté est publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne. Une copie est adressée aux membres de la commission d'enquête, au président du directoire de la Société du Grand Paris, aux maires des communes de Bobigny, Bondy, Rosny-sous-Bois et Villemomble, au directeur départemental de la Seine-Saint-Denis de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement et à la présidente du tribunal administratif de Montreuil.

Article 14 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, les sous-préfets des arrondissements concernés, les maires des communes concernées, les membres de la commission d'enquête et le président du directoire de la Société du Grand Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 septembre 2017

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Le préfet du Val-de-Marne

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture

Signé

Signé

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Christian ROCK



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Créteil, le 1^{er} septembre 2017
PREFET DU VAL-DE-MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Arrêté n° 2017/3096

**portant ouverture d'une enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique et
parcellaire, relative à l'expropriation de la parcelle cadastrée section S n°183 située
113-115 avenue de Verdun sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine.**



**Le préfet du Val de Marne,
chevalier de la Légion d'Honneur
chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.1 et suivants, L.110-1 et suivants, R.111-1 et suivants, R.112-1 et suivants et R.131-1 et suivants ;
- **VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;
- **VU** le code de l'urbanisme ;
- **VU** la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, modifiée ;
- **VU** le décret n° INTA1704115D du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent Prévost, en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

- **VU** le décret du 27 juin 2017 nommant Monsieur Fabien CHOLLET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du Préfet du Val- de Marne ;
- **VU** l'arrêté n° 2017/2208 du 9 juin 2017 modifiant l'arrêté n° 2017/788 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié au recueil des actes administratifs ;
- **VU** l'arrêté n° 2017/2932 du 16 août 2017 portant délégation de signature du 16 août au 8 septembre 2017 inclus à Monsieur Fabien CHOLLET, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Val-de-Marne ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de la commune d'Ivry-sur-Seine en date du 22 juin 2017 demandant au préfet du Val-de-Marne l'ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative à la parcelle cadastrée section S n°183 située 113-115 avenue de Verdun ;
- **VU** la demande formulée par le maire de la commune d'Ivry-sur-Seine en date du 13 juillet 2017 et le dossier présenté à cet effet ;
- **VU** la décision n° E17000082/94 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Melun en date du 3 août 2017 portant désignation du commissaire enquêteur ;
- **VU** les dossiers de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire présentés à cet effet ;
- **SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE :

- **Article 1^{er}**: Conformément aux dispositions des articles R.112-1 et suivants et R.131-1 et suivants du code de l'expropriation, il sera procédé du **mercredi 18 octobre 2017 au samedi 18 novembre 2017 inclus** sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine, pendant 32 jours consécutifs, à une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative à l'acquisition par voie d'expropriation de la parcelle cadastrée section S n°183 située 113-115 avenue de Verdun ;

- **Article 2** : Monsieur Yves LE PAUTREMAT cadre bancaire en retraite, exercera les fonctions de commissaire enquêteur titulaire.

Le siège de l'enquête est fixé à l'adresse suivante :

Mairie d'Ivry-sur-Seine
Hôtel de ville
esplanade Georges Marrane
94 205 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

- **Article 3** : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis sera publié par voie d'affiches sur le territoire de la commune. D'autres procédés d'information seront utilement mis en œuvre, tels que le site internet de la ville, la revue municipale, les panneaux d'information électronique à messages variables. Ces mesures de publicité incombent au maire, qui en certifiera l'accomplissement à l'issue de ces enquêtes.

Cet avis sera en outre publié en caractères apparents quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département du Val-de-Marne (« Le Parisien, édition du Val-de-Marne » et « l'Humanité »).

Le présent arrêté ainsi que le dossier seront également consultables en ligne sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- **Article 4** : La déclaration d'utilité publique est susceptible d'être prononcée au profit de la commune d'Ivry-sur-Seine ;

- **Article 5** : Les pièces du dossier de l'enquête publique unique seront tenues à la disposition du public du **mercredi 18 octobre 2017 au samedi 18 novembre 2017 inclus** à la mairie d'Ivry-sur-Seine – Esplanade Georges Marrane - aux jours et heures habituels d'ouverture.

Deux registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, y seront également déposés.

Article 6 : Pendant la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter les dossiers et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur l'opération, soit en les consignant sur les registres d'enquête, soit en les adressant par écrit à l'adresse suivante :

Mairie d'Ivry-sur-Seine
Direction du développement urbain – Esplanade Georges Marrane

A l'attention de M. le commissaire enquêteur

94 205 Ivry-sur-Seine cedex

Le commissaire enquêteur les annexera aux registres d'enquête. Il en sera de même pour les observations qui seraient présentées par la Chambre d'Agriculture, par la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriales et par la Chambre des Métiers et de l'artisanat de la région.

Il recevra le public à la mairie d'Ivry-sur-Seine - Esplanade Georges Marrane (salle n°1- 4^{ème} étage) aux dates suivantes :

- **Mercredi 18 octobre 2017 de 9h à 12h**
- **Mardi 24 octobre 2017 de 14h à 17h**
- **Lundi 6 novembre 2017 de 14h à 17h**
- **Samedi 18 novembre 2017 de 9h à 12h**

- **Article 7:** Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique à la préfecture du Val-de-Marne à Créteil, (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial- bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 3^{ème} étage - pièce 348), aux jours et heures habituels d'ouverture.

- **Article 8 :** Dans le cadre de l'enquête parcellaire, la notification individuelle du dépôt du dossier en mairie sera faite par le maître d'ouvrage sous pli recommandé avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur la liste établie dans les conditions prévues par l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndicats. En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire qui en fera afficher une, et, le cas échéant, au locataire.

Cette notification devra être achevée avant le dépôt du dossier en mairie. Les envois devront être faits au moins quinze jours avant la date d'ouverture de l'enquête, pour tenir compte du délai de retrait des plis recommandés.

- **Article 9 :** Les propriétaires auxquels la notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, portant réforme de la publicité foncière :

- en ce qui concerne les personnes physiques, les nom, prénoms dans l'ordre de l'état-civil, domicile, date et lieu de naissance et profession des parties, ainsi que le nom de leur conjoint avec, éventuellement, la mention « veuf ou veuve de... »
- en ce qui concerne les sociétés, les associations, syndicats et autres personnes morales, leur dénomination et, pour toutes les sociétés, leur forme juridique, leur siège social et la date de leur constitution définitive

- pour les sociétés commerciales, leur numéro d'immatriculation au registre du commerce,
- pour les associations, leur siège, la date et le lieu de leur déclaration,
- pour les syndicats, leur siège, la date et lieu de dépôt de leurs statuts

A défaut de ces indications, les intéressés auxquels la notification est adressée seront tenus de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

- **Article 10** : Pendant toute la durée de l'enquête parcellaire, les observations sur les limites des biens à exproprier seront faites par les personnes visées à l'article précédent et par toutes celles qui revendiquent un droit sur les propriétés intéressées par l'enquête :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête parcellaire joint au dossier,
- soit en les adressant au maire, qui devra les annexer aux registres.
- Soit sur la boîte mail fonctionnelle de la préfecture du Val-de-Marne à l'adresse suivante : prefecture@val-de-marne.gouv.fr

- **Article 11** : A la fin de l'enquête, le dossier ainsi que les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine le porteur de projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le porteur de projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter. Il établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération et à l'expropriation des emprises nécessaires aux aménagements projetés.

Le commissaire enquêteur adressera ensuite, dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête, les pièces du dossier au préfet du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique) accompagnées de son rapport et avis en deux exemplaires.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Melun.

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, à la mairie d'Ivry-sur-Seine, à la préfecture du Val-de-Marne, (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique) et sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne :

- **Article 12** : Si le commissaire enquêteur propose, en accord avec l'expropriant, un changement au projet et si le changement rend nécessaire l'expropriation de nouvelles surfaces de terrain bâties ou non bâties, avertissement en sera donné collectivement et individuellement, dans les conditions fixées aux articles 9 et 10 du présent arrêté, aux propriétaires, qui seront tenus de se conformer aux dispositions de l'article 10 ci-dessus.

Pendant un délai de huit jours à dater de cet avertissement, le procès-verbal et le dossier resteront déposés à la mairie, les intéressés pouvant formuler leurs observations comme il est dit à l'article 10 du présent arrêté.

A l'expiration de ce délai de huit jours, le commissaire enquêteur fera connaître à nouveau dans un délai maximum de huit jours ses conclusions, et transmettra le dossier au préfet du Val-de-Marne (DCPPAT/BEPUP).

- **Article 13** : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la préfecture du Val-de-Marne (DCPPAT/BEPUP), dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

Toute personne morale ou physique concernée peut demander communication des conclusions du commissaire enquêteur, qui seront mises en ligne sur le portail internet de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- **Article 14** : Le secrétaire général adjoint de la préfecture du Val-de-Marne et le maire de la commune d'Ivry-sur-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,
Sous Préfet à la ville

Fabien CHOLLET



PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

PREFET DU VAL DE MARNE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Créteil, le 7 septembre 2017

Arrêté n° 2017 / 3155

portant ouverture d'une enquête publique sur la délimitation du secteur de renouvellement urbain « Pasteur » en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- **VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.112 -1 et suivants et R.112-1 et suivants ;
- **VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;
- **VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- **VU** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 166 ;
- **VU** le décret n° 2002-1341 du 5 novembre 2002 relatif à la désignation et l'indemnisation des commissaires enquêteurs ;
- **VU** la décision ministérielle du 4 avril 1968 relative à l'instauration d'un couvre-feu entre 23h30 et 06h00 pour l'aéroport d'Orly ;



- **VU** l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 relatif au plafonnement du nombre de créneaux horaires attribuables annuellement à 250 000 pour l'aéroport d'Orly ;
- **VU** l'arrêté interpréfectoral n° 2012/4640 du 21 décembre 2012 portant approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome Paris-Orly ;
- **VU** le décret n° INTA1704115D du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent Prévost, en qualité de préfet du Val-de-Marne ;
- **VU** le décret du 27 juin 2017 nommant Monsieur Fabien CHOLLET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du Préfet du Val- de Marne ;
- **VU** l'arrêté n° 2017/2208 du 9 juin 2017 modifiant l'arrêté n° 2017/788 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié au recueil des actes administratifs ;
- **VU** l'arrêté n° 2017/2932 du 16 août 2017 portant délégation de signature du 16 août au 8 septembre 2017 inclus à Monsieur Fabien CHOLLET, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Val-de-Marne ;
- **VU** la demande du 12 octobre 2016 du le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial « Grand Orly - Seine Bièvre » pour l'ouverture d'une enquête sur le secteur de renouvellement urbain « Pasteur » situé dans la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges.
- **VU** la délibération du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial « Grand Orly - Seine Bièvre » en date du 28 juin 2016 demandant au préfet du Val-de-Marne de délimiter, dans la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly, un périmètre de renouvellement urbain secteur « Pasteur » où sera autorisée la construction de 125 logements supplémentaires ;
- **VU** le courrier du Président de l'Etablissement Public Territorial « Grand Orly - Seine Bièvre » en date du 2 mai 2017 ;
- **VU** la décision n° E17000084/94 en date du 10 août 2017 du tribunal administratif de Melun portant désignation du commissaire enquêteur ;

- **VU** le dossier présenté à cet effet ;

Considérant l'intérêt général que présente le projet d'aménagement du secteur de renouvellement urbain « Pasteur », en zone C du PEB de l'aéroport d'Orly, consistant en la construction de 125 logements et impliquant une augmentation de population d'environ 305 habitants ;

Considérant l'obligation préalable d'organiser une enquête publique ;

- **SUR** proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture du Val-de-Marne :

ARRETE :

- **Article 1^{er}** : Conformément aux dispositions des articles L.147-5 et suivants du code de l'urbanisme, il sera procédé **du lundi 9 octobre 2017 au vendredi 10 novembre 2017 inclus** dans la commune de Villeneuve-Saint-Georges, pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique sur le projet de délimitation du secteur de renouvellement urbain « Pasteur », en zone C du PEB de l'aéroport d'Orly :

L'augmentation attendue de la population est d'environ 305 habitants.

- **Article 2** : Madame Nicole Soilly, cadre supérieur à la Poste, en retraite a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Melun. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges - direction de l'aménagement, de l'urbanisme et du patrimoine (DAUP), 22 rue de Balzac- 94 190 Villeneuve-Saint-Georges.

- **Article 3** : Un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête sera publié par voie d'affiches, sur le site internet, la revue municipale et les panneaux d'information électronique à messages variables de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Le dossier et l'avis d'enquête seront également mis en ligne sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques> ;

L'affichage devra respecter les caractéristiques fixées dans l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement, être effectué 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et maintenu durant toute la durée de celle-ci. Cette mesure de publicité

incombe au maire, qui en certifiera l'accomplissement à l'issue de l'enquête. L'impression des affiches est prise en charge par l'Etablissement Public Territorial « Grand Orly - Seine Bièvre ».

Cet avis sera en outre publié en caractères apparents 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les publications suivantes :

- « **Le Parisien** » - Edition du Val-de-Marne
- « **L'Humanité** »

L'insertion de l'avis sera justifiée par la production d'un exemplaire de ces journaux. Les frais correspondants seront à la charge de l'Etablissement Public Territorial « Grand Orly - Seine Bièvre ».

- **Article 4** : Le dossier visé ci-dessus sera déposé à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges - direction de l'aménagement, de l'urbanisme et du patrimoine (DAUP), 22 rue de Balzac- 94 190 Villeneuve-Saint-Georges et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie du lundi 9 octobre 2017 au vendredi 10 novembre 2017 inclus.

Il y sera également déposé un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

- **Article 5** : Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur l'opération :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête ;
- soit en les adressant par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges ;
- soit en les adressant au maire qui les annexera au registre d'enquête ; il en sera de même pour les observations qui seraient présentées par la Chambre d'Agriculture, par la Chambre de Commerce et d'Industrie et par la Chambre des Métiers ;

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête, sur la boîte mail fonctionnelle de la préfecture du Val-de-Marne à l'adresse suivante : pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates suivantes :

- Lundi 9 octobre 2017 de 9h à 12h
- Samedi 21 octobre 2017 de 9h à 12h
- Mercredi 25 octobre 2017 de 14h à 17h
- Vendredi 10 novembre 2017 de 14h à 17h

- **Article 6:** Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique en préfecture du Val-de-Marne à Créteil (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial- bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 3^{ème} étage - pièce 348), aux jours et heures habituels d'ouverture.

- **Article 7 :** A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le maire. Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre et entendra toutes les personnes qu'il lui paraîtra utile de consulter. Il rencontrera également dans les huit jours après la clôture de l'enquête le porteur du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse.

Le porteur de projet (l'Etablissement Public Territorial « Grand Orly - Seine Bièvre ») disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dressera le procès-verbal de ces opérations. Il rédigera son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables. Ces éléments devront être transmis au préfet du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique) au plus tard un mois après la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Melun.

- **Article 8 :** Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables aux heures ouvrables en préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique) et à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges ; toute personne morale ou physique peut en demander communication pendant un an.

Ces documents seront également mis en ligne sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques> ;

- **Article 9** : Le secrétaire général adjoint de la préfecture, le président du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial « Grand Orly - Seine Bièvre » et le maire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint,
Sous-Préfet à la Ville

Fabien CHOLLET



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

ARRETE N° 2017 / 3187
Modifiant l'arrêté n° 2014/5578 du 26 mai 2014 modifié, portant
renouvellement triennal du conseil départemental
de l'Éducation nationale

Le Préfet du Val de Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les Collectivités Locales ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2014/5578 du 26 mai 2014 modifié, portant renouvellement triennal du conseil départemental de l'Éducation nationale,
- VU** les propositions des représentants des personnels titulaires de l'Etat et des représentants des usagers transmises par la directrice académique, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2014/5578 du 26 mai 2014 modifié, portant renouvellement triennal du Conseil départemental de l'Éducation nationale, est modifié comme suit :

2 - Représentants des personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés situés dans le département :

TITULAIRES

M. Pascal CHAMBONNET, FNEC-FP-FO
M. Luc BENIZEAU, FNEC-FP-FO
M. Thierry HENIQUE, FNEC-FP-FO
M. Bruno CHICHE, FNEC-FP-FO
Mme Julie COCHAIN, SNES-FSU
Mme Isabelle TRUFFINET, SNES-FSU
Mme Francine KETFI, SNEP-FSU
M. Sébastien VOLPOET, UNSA Éducation
M. Florian MÉRIAIS, UNSA Éducation
Mme Ana MACEDO, CGT

SUPPLEANTS

M. Olivier LEGARDEUR, FNEC-FP-FO
Mme Sarah CHASTEL, FNEC-FP-FO
M. Dominique CHARPIAT, FNEC-FP-FO
Mme Perrine DANTHEZ, FNEC-FP-FO
Mme Hélène HOUGUER, SNUIPP-FSU
Mme Cécile QUINSON, SNUIPP-FSU
Mme Catherine BON, SNUIPP-FSU
M. David LELONG, UNSA Éducation
M. Clément PEYROTTE, UNSA Éducation
M. Matthieu GAZEAU, CGT

.....

ARTICLE 2 : La composition du CDEN est désormais fixée selon l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté précité demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice académique des services de l'Education nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont copie sera notifiée au président du Conseil départemental.

Fait à Créteil, le 12 septembre 2017

Le Préfet du Val-de-Marne

Signé

Laurent PREVOST

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2017/ 3187

1. Représentants des collectivités locales**1.1 Membres désignés par le Conseil Départemental du Val-de-Marne****TITULAIRES :**

Mme Fatiha AGGOUNE
 Mme Brigitte JEANVOINE
 Mme Isabelle SANTIAGO
 M. Christian MÉTAIRIE
 M. Jean-François LE HELLOCO

SUPPLEANTS :

Mme Corinne BARRE
 Mme Marie KENNEDY
 M. Daniel GUERIN
 M. Bruno HELIN
 Mme Marie-France PARRAIN

1.2 Membres désignés par le Conseil Régional d'Ile-de-France

Mme Catherine PRIMEVERT

Mme Christel ROYER

1.3 Membres désignés par les associations départementales des maires

M. Jean-Yves LÉBOUILLONNEC
 Mme Françoise BAUD
 M. Georges URLACHER
 M. Gérard GUILLE

M. Jean-Jacques BRIDEY
 Mme Sylvie ALTMAN
 M. Jacques-Alain BENISTI
 M. Didier GONZALES

2. Représentants des personnels titulaires de l'Etat

M. Pascal CHAMBONNET, FNEC-FP-FO
 M. Luc BENIZEAU, FNEC-FP-FO
 M. Thierry HENIQUE, FNEC-FP-FO
 M. Bruno CHICHE, FNEC-FP-FO
 Mme Julie COCHAIN, SNES-FSU
 Mme Isabelle TRUFFINET, SNES-FSU
 Mme Francine KETFI, SNEP-FSU
 M. Sébastien VOLPOET, UNSA Éducation
 M. Florian MÉRIAIS, UNSA Éducation
 Mme Ana MACEDO, CGT

M. Olivier LEGARDEUR, FNEC-FP-FO
 Mme Sarah CHASTEL, FNEC-FP-FO
 M. Dominique CHARPIAT, FNEC-FP-FO
 Mme Perrine DANTHEZ, FNEC-FP-FO
 Mme Hélène HOUGUER, SNUIPP-FSU
 Mme Cécile QUINSON, SNUIPP-FSU
 Mme Catherine BON, SNUIPP-FSU
 M. David LELONG, UNSA Éducation
 M. Clément PEYROTTE, UNSA Éducation
 M. Matthieu GAZEAU, CGT

3. Représentants des usagers**3.1 Représentants des parents d'élèves**

Mme Valérie LEROY PRAT
 M. Emmanuel CHAREIX
 Mme Sophie TOTI-LUTET
 M. Philippe NOUVIER
 M. Frédéric ERARD
 M. Gilles POLETTI
 Mme Myriam MENEZ

M. Ali AIT SALAH
 Mme Lise MARCHAND
 M. Philippe MAINGAULT
 Mme Nageate BELHACEN
 Mme Anne ROUAUT
 Mme Laure HAMON VIGREUX
 M. David de la PASTELLIÈRE

3.2 Représentants des associations complémentaires

La ligue de l'enseignement 94:

M. Vincent GUILLEMIN

M. Gérard PRIGENT

3.3 Personnalités compétentes dans le domaine économique, social ou culturel

3.3.1 Personnalités désignées par le Préfet :

U.D.A.F. Education – Formation:

Mme Evelyne GITIAUX

Mme Monique VERMEERSCH

3.3.2 Personnalités désignées par le Président du Conseil Départemental :

Mme Valérie BROUSSELLE

Directrice générale adjointe des services
départementaux chargée du pôle éducation
et culture

Mme Béatrice DUHEN

Directrice de l'Education et des Collèges

DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DESIGNE A TITRE CONSULTATIF

Mme Mylène ROSSIGNOL

M. Christian SOPEL



Liberté • Égalité • Fraternité

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

PREFET DU VAL DE MARNE

Créteil, le 13 septembre 2017

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

ARRETE PREFECTORAL n° 2017/3205

**déclarant d'utilité publique le projet de la Zone d'Aménagement Concerté « ARAGON »
sur le territoire de la commune de Villejuif**



**Le préfet du Val-de-Marne,
chevalier de la Légion d'Honneur ;
chevalier de l'Ordre National du Mérite ;**

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code général de la propriété des personnes publiques
- **VU** le code de l'urbanisme ;
- **VU** le code de l'environnement ;
- **VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **VU** l'ordonnance n° 2014-1345 du 6 novembre 2014 relative à la partie législative du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **VU** la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée, fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;
- **VU** le décret n° INTA1704115D du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent Prévost, en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

- **VU** l'arrêté préfectoral n°2016/3832 du 16 décembre 2016 portant ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative au projet de la Zone d'Aménagement Concerté « Aragon » sur le territoire de la commune de Villejuif ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017/2208 du 9 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christian Rock, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié le même jour au recueil des actes administratifs ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Villejuif du 20 octobre 2011 décidant de la création de la ZAC « Aragon », approuvant le dossier de création afférent, arrêtant son périmètre, son régime au regard de la taxe d'aménagement ainsi que son programme prévisionnel global des constructions ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Villejuif du 15 décembre 2011 décidant de concéder l'aménagement de la ZAC « Aragon » à la société d'aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94),
- **VU** la délibération du conseil municipal de Villejuif du 1^{er} juillet 2016 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC « Aragon » ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Villejuif en date du 1^{er} juillet 2016 approuvant les dossiers d'enquête publique conjointe et demandant au Préfet du Val-de-Marne l'ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative au projet d'aménagement de la ZAC « Aragon » ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Villejuif en date du 10 juillet 2016 déclarant d'intérêt général le projet de la ZAC « Aragon » et demandant au préfet du Val-de-Marne de déclarer d'utilité publique ce projet au profit de la société d'aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94) ;
- **VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 26 avril 2017 et formulant notamment un avis favorable et sans réserve à la déclaration d'utilité publique relative au projet de la ZAC « Aragon » ;
- **VU** le courrier du maire de la commune de Villejuif en date du 11 août 2017 exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération et

demandant au préfet du Val-de-Marne de déclarer d'utilité publique le projet de la ZAC « Aragon » ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : est déclarée d'utilité publique, au profit de la société d'aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94), le projet de la ZAC « Aragon » sur le territoire de la commune de Villejuif ;

Conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, un document qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération est annexé au présent arrêté ;

ARTICLE 2 : Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un délai de 5 ans à compter de la date du présent arrêté par la société d'aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94) ;

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villejuif pendant un mois ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale ;

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, la sous-préfète de l'Hay-les-Roses, le maire de la commune de Villejuif et le directeur général de la société d'aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune et publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Christian ROCK



Liberté • Égalité • Fraternité

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

PREFET DU VAL DE MARNE

Créteil, le 13 septembre 2017

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

ARRETE PREFECTORAL n° 2017/3206

déclarant d'utilité publique l'acquisition de la parcelle cadastrée B n° 323

située 43 avenue du Château et 83 rue de Fontenay

sur le territoire de la commune de Vincennes



**Le préfet du Val-de-Marne,
chevalier de la Légion d'Honneur ;
chevalier de l'Ordre National du Mérite ;**

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- **VU** le code de l'urbanisme ;
- **VU** le code de l'environnement ;
- **VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **VU** l'ordonnance n° 2014-1345 du 6 novembre 2014 relative à la partie législative du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **VU** la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée, fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;

- **VU** le décret n° INTA1704115D du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent Prévost, en qualité de préfet du Val-de-Marne ;
 - **VU** l'arrêté préfectoral n°2017/2208 du 9 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christian Rock, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié le même jour au recueil des actes administratifs ;
 - **VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Vincennes en date du 14 décembre 2016 demandant au préfet du Val-de-Marne l'ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative à l'expropriation de la parcelle n° B 323 sise 43 avenue du Château et 83 rue de Fontenay ;
 - **VU** l'arrêté préfectoral n°2017/1420 du 20 avril 2017 portant ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative à l'expropriation de la parcelle cadastrée n° B 323 sise 43 avenue du château et 83 rue de Fontenay sur le territoire de la commune de Vincennes ;
 - **VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 17 juillet 2017 et notamment son avis favorable, sans réserve et avec recommandations, à la déclaration d'utilité publique ;
 - **VU** le courrier en date du 4 août 2017 du maire de la commune de Vincennes, exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération et demandant au préfet du Val-de-Marne de déclarer l'opération d'utilité publique au profit de l'établissement public foncier Ile de France (EPFIF) ;
 - **VU** le dossier d'enquête ;
- SUR** proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : est déclarée d'utilité p ublique, au profit de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), l'acquisition de la parcelle cadastrée n° B 323 sise 43 avenue du Château et 83 rue de Fontenay à Vincennes ;

ARTICLE 2 : L'expropriation devra être réalisée dans un délai de 5 ans à compter de la date du présent arrêté par l'établissement public foncier Ile-de-France (EPFIF) ;

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Vincennes pendant un mois ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale ;

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, le maire de la commune de Vincennes et le directeur général de l'établissement public foncier Ile-de-France (EPFIF), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune et publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Christian ROCK

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

DOSSIER N° : 2011/0755 94 21 185
COMMUNE : BONNEUIL-SUR-MARNE

ARRÊTÉ n°2017/3213 du 14 septembre 2017

portant réglementation complémentaire d'exploitation d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par la société TAÏS S.A.S sise à Bonneuil-sur-Marne, 59 route de l'Île Saint Julien.

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code de l'environnement, et notamment l'article R. 181-45 ;

VU l'arrêté n°95/4800 du 30 novembre 1995 portant réglementation d'installations classées pour la protection de l'environnement exploitées par la Société Anonyme Recyclage Matière au 59, route de l'île saint Julien à Bonneuil-sur-Marne ;

VU l'arrêté n°2001/1057 du 2 avril 2001 portant réglementation complémentaire d'installations classées pour la protection de l'environnement exploitées par la Société Anonyme Recyclage Matière au 59, route de l'île saint Julien à Bonneuil-sur-Marne ;

VU la demande d'autorisation au titre de la législation ICPE présentée le 5 janvier 2016, complétée le 11 août 2016, le 30 novembre 2016 puis les 2 et 8 décembre 2016, par Monsieur Didier COURBOILLET, Président de la société VEOLIA PROPRETÉ Île-de-France S.A.S., dont le siège social est situé 28, boulevard de Pesaro – TSA 67779 – 92 739 Nanterre Cedex, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de tri mécanisé de déchets de chantier et une déchèterie professionnelle à Bonneuil-sur-Marne au 48-64, route de l'Île Saint-Julien ;

VU la lettre d'engagement en date du 18 juillet 2017 de M. Didier Courboillet, en qualité de Président des sociétés VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France S.A.S. et TAÏS S.A.S., de cesser l'exploitation des installations assujetties à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement du site TAÏS (Bonneuil 1), situé au 59 route de l'Île Saint Julien, dès la mise en service du centre de tri mécanisé de déchets de chantier et déchèterie professionnelle, VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France (Bonneuil 2), situé au 48-64 route de l'île Saint Julien à Bonneuil-sur-Marne ;

VU le courrier de la préfecture du Val-de-Marne du 3 août 2017 transmettant le présent projet d'arrêté préfectoral complémentaire à l'exploitant ;

VU le courrier de réponse de TAÏS du 17 août 2017 transmettant ses observations ;

CONSIDÉRANT que la page 1 de la présentation de la demande et que les pages 1, 124, 128-129, 130 et 166 de l'étude d'impact de la demande d'autorisation précitée proposent le transfert des activités de TAÏS (Bonneuil 1), vers le nouveau site VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France (Bonneuil 2);

CONSIDÉRANT que l'étude d'impact de la demande d'autorisation précitée présente une estimation des impacts de l'installation projetée, fondée sur l'hypothèse d'un transfert total des activités existantes sur le site projeté ;

CONSIDÉRANT que l'hypothèse du transfert total des activités existantes doit être respectée dès la mise en service des nouvelles installations projetées, sous peine de remettre en cause la validité des conclusions de l'étude d'impact de la demande d'autorisation présentée par VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France;

CONSIDÉRANT dès lors qu'il convient d'imposer la cessation des activités exploitées par TAÏS (Bonneuil 1), dès la mise en service des installations projetées au 48-64, route de l'île Saint Julien à Bonneuil-sur-Marne ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Les activités exploitées par la société TAÏS (Bonneuil 1), sise 59, route de l'Île Saint Julien, et assujetties à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, cesseront dès la mise en service du centre de tri mécanisé de déchets de chantier et déchèterie professionnelle, VEOLIA PROPRETÉ Ile-de-France (Bonneuil 2), situé au 48-64, route de l'Île Saint Julien à Bonneuil-sur-Marne.

ARTICLE 2 – L'exploitant déposera, 3 mois avant la mise à l'arrêt définitif, un dossier de cessation d'activités conforme aux dispositions de l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 - DELAIS et VOIES de RECOURS

La présente décision, en application de l'article R181-50, est soumise à un contentieux de pleine juridiction, et peut être déférée au Tribunal administratif de MELUN :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article [L. 181-3](#), dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage dudit arrêté.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le maire de Bonneuil-sur-Marne, le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'île de France – Unité Départementale du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société TAÏS S.A.S., publié au recueil des actes administratifs et mis en ligne sur le site internet national de l'inspection des installations classées.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne

SIGNÉ

Michel MOSIMANN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Créteil, le 15 septembre 2017
PREFET DU VAL-DE-MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Arrêté n° 2017/ 3224

portant ouverture d'une enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à l'expropriation de la parcelle cadastrée section U n°40 sise 8 place Bérault sur le territoire de la commune de Vincennes



**Le préfet du Val de Marne,
chevalier de la Légion d'Honneur
chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2123-5 et L.2123-6 ;
- **VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.110-1, L.121-1 et suivants, L.131-1, R.111-1, R.111-2, R.112-1 et suivants, R.121-1 et suivants, R.131-1 et suivants ;
- **VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;
- **VU** le code de l'urbanisme ;
- **VU** la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, modifiée ;
- **VU** le décret n° INTA1704115D du 21 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent Prévost en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

- **VU** l'arrêté n° 2017/2208 du 9 juin 2017 modifiant l'arrêté n° 2017/788 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié au recueil des actes administratifs ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Vincennes en date du 29 mars 2017 demandant au préfet du Val-de-Marne l'ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative à l'expropriation de la parcelle cadastrée section U n°40 sise 8 place Bérault ;
- **VU** la demande formulée par le maire de la commune de Vincennes en date du 16 mai 2017 et le dossier présenté à cet effet ;
- **VU** la décision n° E17000087/94 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Melun en date du 22 août 2017 portant désignation du commissaire enquêteur ;
- **VU** les dossiers de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire présentés à cet effet ;
- **SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE :

- Article 1^{er}: Il sera procédé, dans la commune de Vincennes, à une enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à l'expropriation de la parcelle cadastrée section U n°40 sise 8 place Bérault ;

- Article 2 : L'expropriation de la parcelle cadastrée section U n°40 sise 8 place Bérault sur le territoire de la commune de Vincennes, est susceptible, au terme de la procédure, de faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté préfectoral après que la commune de Vincennes, pétitionnaire de la présente enquête, se soit prononcée sur l'intérêt général du projet par l'adoption d'une déclaration de projet. Un arrêté préfectoral de cessibilité pourra ensuite être signé ;

- Article 3 : Madame Nicole Soilly, cadre supérieur à la Poste, en retraite, exercera les fonctions de commissaire enquêteur titulaire. Le siège de l'enquête est fixé à l'adresse suivante :

Mairie de Vincennes
53 bis, rue de Fontenay
94 300 VINCENNES

- **Article 4** : L'enquête publique unique se déroulera **du lundi 20 novembre 2017 au vendredi 22 décembre 2017 inclus** pendant 33 jours consécutifs ;

Les pièces du dossier de l'enquête publique unique seront tenues à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis sera publié par voie d'affiches (format A2) sur le territoire de la commune. D'autres procédés d'information seront utilement mis en œuvre, tels que le site internet de la ville, la revue municipale, les panneaux d'information électronique à messages variables. Ces mesures de publicité incombent au maire qui en certifiera l'accomplissement à l'issue de ces enquêtes.

Cet avis sera en outre publié en caractères apparents quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département du Val-de-Marne.

- **Article 5** : Le dossier d'enquête, l'arrêté, ainsi que l'avis d'enquête seront également consultables en ligne sur le site internet de la ville de Vincennes et sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- **Article 6** : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'hôtel de ville de Vincennes – 53 bis rue de Fontenay aux dates suivantes :

- **lundi 20 novembre 2017 de 9h à 12h**
- **mercredi 29 novembre 2017 de 14h à 17h**
- **samedi 9 décembre 2017 de 9h à 12h**
- **vendredi 22 décembre 2017 de 14 à 17h**

Deux registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur y seront également déposés.

- **Article 7** : Le dossier d'enquête sera consultable sur un poste informatique à la préfecture du Val-de-Marne, (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 3^{ème} étage - pièce 357) aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Article 8 : Pendant la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter les dossiers et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur l'opération, soit en les consignant sur les registres d'enquête, soit en les adressant par écrit à la mairie de Vincennes à l'attention du commissaire enquêteur (hôtel de ville - direction de la réglementation - service des affaires juridiques- 53 bis rue de Fontenay- 94300 Vincennes) qui les annexera aux registres d'enquête ; il en sera de même pour les observations qui seraient présentées par la Chambre d'agriculture, par la Chambre de commerce et d'industrie territoriales et par la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région.

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête, sur la boîte fonctionnelle de la préfecture du Val-de-Marne à l'adresse suivante : prefecture@val-de-marne.gouv.fr

- Article 9 : Notification individuelle du dépôt du dossier en mairie sera faite par le maître d'ouvrage sous pli recommandé avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur la liste établie dans les conditions prévues par l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire qui en fera afficher une et, le cas échéant, au locataire ou preneur de bail rural.

Cette notification devra être achevée avant le dépôt du dossier en mairie. Les envois devront être faits au moins quinze jours avant la date d'ouverture de l'enquête, pour tenir compte du délai de retrait des plis recommandés.

- Article 10: Les propriétaires auxquels la notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, portant réforme de la publicité foncière :

- en ce qui concerne les personnes physiques, les noms, prénoms dans l'ordre de l'état-civil, domicile, date et lieu de naissance et profession des parties, ainsi que le nom de leur conjoint avec, éventuellement, la mention « veuf ou veuve de... »
- en ce qui concerne les sociétés, les associations, syndicats et autres personnes morales, leur dénomination et, pour toutes les sociétés, leur forme juridique, leur siège social et la date de leur constitution définitive,
- pour les sociétés commerciales, leur numéro d'immatriculation au registre du commerce,
- pour les associations, leur siège, la date et le lieu de leur déclaration,
- pour les syndicats, leur siège, la date et lieu de dépôt de leurs statuts

A défaut de ces indications, les intéressés auxquels la notification est adressée seront tenus de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Conformément aux articles R 311-1 et R 311-2 du code de l'expropriation : « les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnité ».

- **Article 11**: Pendant toute la durée de l'enquête parcellaire, les observations sur les limites des biens à exproprier seront faites par les personnes visées à l'article précédent et par toutes celles qui revendiquent un droit sur les propriétés intéressées par l'enquête :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête parcellaire joint au dossier,
- soit en les adressant au maire qui devra les annexer aux registres,
- soit en les adressant par écrit à la mairie de Vincennes, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur
- soit en les formulant sur la boîte fonctionnelle de la préfecture du Val-de-Marne à l'adresse suivante : prefecture@val-de-marne.gouv.fr

- **Article 12** : A la fin de la période de l'enquête unique, le dossier ainsi que les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dès réception des registres et des documents annexés, il rencontrera dans la huitaine le porteur de projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le porteur de projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête, et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter, ainsi que l'expropriant, s'il le demandait. Il établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération et à l'expropriation des emprises nécessaires aux aménagements projetés.

Le commissaire enquêteur adressera ensuite, dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête, les pièces du dossier à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique) accompagnées de ses rapports sur l'enquête DUP et sur l'enquête parcellaire et ses avis sur la DUP et l'enquête parcellaire.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Melun.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la préfecture du Val-de-Marne (DCPPAT/BEPUP) dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

Toute personne morale ou physique concernée peut demander communication des conclusions du commissaire enquêteur. Ces documents seront mis en ligne sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- **Article 13** : Si le commissaire enquêteur propose, en accord avec l'expropriant, un changement au projet et si le changement rend nécessaire l'expropriation de nouvelles surfaces de terrain bâties ou non bâties, avertissement en sera donné collectivement et individuellement dans les conditions fixées aux articles 9 et 10 du présent arrêté, aux propriétaires qui seront tenus de se conformer aux dispositions de l'article 10 ci-dessus.

Pendant un délai de huit jours à dater de cet avertissement, le procès-verbal et le dossier resteront déposés à la mairie, les intéressés pouvant formuler leurs observations comme il est dit à l'article 10 du présent arrêté.

A l'expiration de ce délai de huit jours, le commissaire enquêteur fera connaître à nouveau dans un délai maximum de huit jours ses conclusions et transmettra le dossier avec ces dernières au préfet du Val-de-Marne (DCPPAT/BEPUP).

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, à la mairie de Vincennes et à la préfecture du Val-de-Marne, (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique).

- **Article 14** : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de la commune de Vincennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Christian ROCK



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Réunion du 26 septembre 2017

ORDRE DU JOUR

Examen du dossier inchangé : Projet de création d'un magasin LIDL de 1 421 m² de surface de vente, situé avenue de la Butte Gayen à Santeny.

Cet ordre du jour sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

**Créteil, le 6 septembre 2017
Signé pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général adjoint,
Fabien CHOLLET**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Réunion du 22 septembre 2017

ORDRE DU JOUR

Examen du dossier : Extension de 731 m² d'un supermarché Market dans le cadre de la requalification de l'ensemble commercial « Via Bella », situé 5 allée Pierre Lamouroux à Vitry-sur-Seine.

Cet ordre du jour sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

**Créteil, le 6 septembre 2017
signé pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général adjoint,
Fabien CHOLLET**

PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017-3188
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Bry-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017-790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-2472 du 10 août 2015 instituant les bureaux de vote dans la commune de Bry-sur-Marne à compter du 1er décembre 2015 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Bry-sur-Marne au titre de l'année 2017-2018.

10 bureaux

Liste générale **Madame** **Marie-Ange VAN CORTENBOSCH** **19, Quai Louis Ferber**

Bureau n°1 :

Titulaire : Monsieur Christian WANEGFFLELEN – 52 bis, rue de la République

Suppléante : Monsieur Jacques PETEL – 09, rue des Tournanfis

Bureau n°2 :

Titulaire : Monsieur Jacques PETEL – 09, rue des Tournanfis

Suppléante : Madame Marie-Ange Evelyne VAN CORTENBOSCH – 19, quai Louis Ferber

Bureau n°3 :

Titulaire : Madame Marie-Ange Evelyne VAN CORTENBOSCH – 19, quai Louis Ferber

Suppléant : Monsieur Eric COUTURIER – 101, boulevard Foch au Perreux-sur-Marne

Bureau n°4 :

Titulaire : Monsieur Eric COUTURIER – 101, boulevard Foch au Perreux-sur-Marne

Suppléant : Monsieur René MANGIN – « Les Mélèzes » 8, passage Paillot

Bureau n°5 :

Titulaire : Monsieur René MANGIN – « Les Mélèzes » 8, passage Paillot

Suppléant : Monsieur Eric COUTURIER – 101, boulevard Foch au Perreux-sur-Marne

Bureau n°6 :

Titulaire : Monsieur Jean CHATARD – 3, place du Rond point

Suppléante : Madame Marie-Ange Evelyne VAN CORTENBOSCH – 19, quai Louis Ferber

Bureau n°7 :

Titulaire : Monsieur Jean CHATARD – 3, place du Rond point

Suppléant : Monsieur Michel TASSE – 52 bis, rue de la République

Bureau n°8 :

Titulaire : Monsieur Michel TASSE – 52 bis, rue de la République

Suppléant : Monsieur André MICHEL – 43 bis, quai Louis Ferber

Bureau n°9 :

Titulaire : Monsieur André MICHEL – 43 bis, quai Louis Ferber

Suppléant : Monsieur Christian WANEGFFLELEN – 52 bis, rue de la République

Bureau n°10 :

Titulaire : Madame Marie-Ange Evelyne VAN CORTENBOSCH – 19, quai Louis Ferber

Suppléant : Monsieur Christian WANEGFFLELEN – 52 bis, rue de la République

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote indiqué(s) pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet,

Signé

Michel MOSIMANN

PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017-3189
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Champigny-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017-790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-6621 du 27 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Champigny-sur-Marne à compter du 1^{er} mars 2015 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}: Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans les commissions chargées de la révision des listes électorales de la commune de Champigny-sur-Marne, au titre de l'année 2017-2018.

43 bureaux

Liste générale Monsieur Jacky LELARGE – 8 bis rue Théodorine

Bureaux n°1, 2 et 3 :

Titulaire : Madame Gilberte GILBERT – 6 rue Maurice Denis

Suppléante : Madame Catherine EVEN – 4 rue Faidherbe

Bureaux n°4, 5 et 6 :

Titulaire : Madame Sylviane FLOURY – 60 bis rue de l'égalité (chez Madame BREQUEL)

Suppléante : Madame Dany OUZOULIAS née TORCHY – 13 Hameau des Perroquets

Bureaux n° 7, 8 et 9 :

Titulaire : Madame Arlette POTIER – 2 Square Jean Moulin

Suppléant : Monsieur Jacky LELARGE – 8 bis, Rue Théodorine

Bureaux n° 10, 11 et 12 :

Titulaire : Madame Dany OUZOULIAS née TORCHY – 13 Hameau des Perroquets

Suppléante : Madame Arlette POTIER – 2 Square Jean Moulin

Bureaux n° 13,14 et 15 :

Titulaire : Madame Chantal BOUCHER née LE MAZURIER – 48 rue Francis de Pressensé

Suppléante : Madame Evelyne JOSEPH – 34 rue Charles Fourier

Bureaux n° 16 et 17 :

Titulaire : Madame Agostinha VESTIGO – 39 rue des Bas Clayaux

Suppléante : Madame Chantal BOUCHER née LE MAZURIER – 48 rue Francis de Pressensé

Bureaux n° 18 et 19 :

Titulaire : Madame Evelyne JOSEPH – 34 rue Charles Fourier

Suppléant : Monsieur Jacques PLESSIS – 61 Sentier des Glaissières

Bureaux n° 20 et 21 :

Titulaire : Monsieur Jacques PLESSIS – 61 Sentier des Glaissières

Suppléante : Madame Agostinha VESTIGO – 39 rue des Bas Clayaux

Bureaux n° 22 et 23 :

Titulaire : Madame Martine SANS – 7 rue Romain Rolland

Suppléante : Madame Sylviane FLOURY – 60 bis rue de l'égalité (chez Madame BREQUEL)

Bureaux n° 24 et 25 :

Titulaire : Monsieur Pierre TAUPIN – 7 rue Eugène Brun

Suppléant : Monsieur Claude GAURAT – 14 rue Mattéoti

Bureaux n° 26 et 27 :

Titulaire : Monsieur Claude GAURAT – 14 rue Mattéoti

Suppléante : Madame Marianne CAUDE – 34 Impasse des Vergers

Bureaux n° 28 et 29 :

Titulaire : Madame Marianne CAUDE – 34 Impasse des Vergers

Suppléant : Monsieur Christian CHAUVE – 135 Boulevard Aristide Briand

Bureaux n° 30 et 31 :

Titulaire : Madame Marie-Claire GOURIOU – 13 rue Guittard

Suppléante : Madame Yolande CHAULET – 142 bis avenue Roger Salengro

Bureaux n° 32 et 33 :

Titulaire : Madame Patricia BESSIERE – 29 Clos des Perroquets

Suppléante : Madame Marie-Claire GOURIOU – 13 rue Guittard

Bureaux n° 34 et 35 :

Titulaire : Monsieur Jacky LELARGE – 8 bis, Rue Théodorine

Suppléante : Madame Patricia BESSIERE – 29 Clos des Perroquets

Bureaux n° 36 et 37 :

Titulaire : Madame Catherine EVEN – 4 rue Faidherbe

Suppléant : Monsieur Pierre TAUPIN – 7 rue Eugène Brun

Bureaux n° 38 et 39 :

Titulaire : Madame Yolande CHAULET – 142 bis avenue Roger Salengro

Suppléant : Monsieur Jacky LELARGE – 8 bis, Rue Théodorine

Bureaux n° 40 et 41 :

Titulaire : Madame Nicole DARVES – 83 Quai Galliéni

Suppléante : Madame Martine SANS – 7 rue Romain Rolland

Bureaux n° 42 et 43 :

Titulaire : Monsieur Christian CHAUVE – 135 Boulevard Aristide Briand

Suppléante : Madame Gilberte GILBERT – 6 rue Maurice Denis

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période de 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote, indiqué(s), pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet,

Signé

Michel MOSIMANN



PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017-3190
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Chennevières-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017-790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-6285 du 21 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Chennevières-sur-Marne à compter du 1^{er} mars 2015 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E ;

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Chennevières-sur-Marne au titre de l'année 2017-2018.

12 bureaux

Liste générale Monsieur Claude ROUVET – 33, Allée des Battues

Bureau n° 1

Titulaire : Monsieur Didier TREMOUREUX – 5, impasse Prévost

Suppléant : Monsieur Jean-Michel BARTHELEMY – 10, rue Pierre et Marie Curie

Bureau n° 2

Titulaire : Monsieur Jean-Michel BARTHELEMY – 10, rue Pierre et Marie Curie

Suppléante : Madame Jacqueline HUGUET - 123 bis, rue Gabriel Péri

Bureau n° 3

Titulaire : Madame Michèle DION – 34, avenue Georges

Suppléant : Monsieur Didier TREMOUREUX – 5, impasse Prévost

Bureau n° 4

Titulaire : Madame Jacqueline HUGUET - 123 bis, rue Gabriel Péri

Suppléante : Madame Michèle DION – 34, avenue Georges

Bureau n° 5

Titulaire : Monsieur Serge MARCHAT – 77, rue Aristide Briand

Suppléante : Madame HOUANGNE Owo Nina - 13, voie Jean Angèle

Bureau n° 6

Titulaire : Madame HOUANGNE Owo Nina - 13, voie Jean Angèle

Suppléant : Monsieur Serge MARCHAT – 77, rue Aristide Briand

Bureau n° 7

Titulaire : Monsieur Yvon DRILLET – 1, allée de la Frégate

Suppléant : Monsieur Jean-Claude ALIZON – 9, allée des Battues

Bureau n° 8

Titulaire : Monsieur Claude ROUVET – 33, allée des Battues

Suppléant : Monsieur Stéphane DUBOIS – 1, rue de Bry

Bureau n° 9

Titulaire : Madame Irène GUTMAN – 9, villa Provence

Suppléante : Madame Bineta DUBUISSON – 1, villa Champagne

Bureau n° 10

Titulaire : Madame Bineta DUBUISSON – 1, villa Champagne

Suppléante : Madame Irène GUTMAN – 9, villa Provence

Bureau n° 11

Titulaire : Monsieur Jean-Claude ALIZON – 9, allée des Battues

Suppléant : Monsieur Claude ROUVET – 33, allée des Battues

Bureau n° 12

Titulaire : Monsieur Stéphane DUBOIS – 1, rue de Bry

Suppléant : Monsieur Yvon DRILLET – 1, allée de la Frégate

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du bureau de vote indiqué pour lequel leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet,

Signé

Michel MOSIMANN



PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017-3192
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Joinville-le-Pont

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017-790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-6287 du 21 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Joinville-le-Pont à compter du 1^{er} mars 2015 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Joinville-le-Pont au titre de l'année 2017-2018.

12 bureaux

Liste générale **Madame Micheline CAPDEVIEILLE – 14, rue Jean Mermoz**
Suppléant : **Monsieur Maurice LAMANDA – 4bis, avenue du Président Wilson**

Bureau n°1 :

Titulaire : Monsieur Jean-Claude LAMBOLEY – 13, avenue Racine
Suppléante : Madame Geneviève FRYDMAN – 21, rue Jean Mermoz

Bureau n°2 :

Titulaire : Madame Marie-Lucie LOMBES – 49, avenue Guy Moquet
Suppléante : Madame Micheline CAPDEVIEILLE – 14, rue Jean Mermoz

Bureau n°3 :

Titulaire : Madame Micheline CAPDEVIEILLE – 14, rue Jean Mermoz
Suppléante : Madame Marie-Lucie LOMBES – 49, avenue Guy Moquet

Bureau n°4 :

Titulaire : Madame Geneviève FRYDMAN – 21, rue Jean Mermoz
Suppléant : Monsieur Jean-Claude LAMBOLEY – 13, avenue Racine

Bureau n°5 :

Titulaire : Monsieur Thierry CUVELIER – 2, avenue Coursault

Suppléant : Monsieur Maurice LAMANDA – 4, bis avenue du Président Wilson

Bureau n°6 :

Titulaire : Madame Alexandra DUVAUCHELLE – 3, Villa Hélène

Suppléant : Monsieur Kamel MOUHEB – 49 Ter, rue du 42^{ème} de Ligne

Bureau n°7 :

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre LAVOINNE – 36, avenue Jamin

Suppléant : Monsieur Thierry CUVELIER – 2, avenue Coursault

Bureau n°8 :

Titulaire : Monsieur Kamel MOUHEB – 49 Ter, rue du 42^{ème} de Ligne

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre LAVOINNE – 36, avenue Jamin

Bureau n°9 :

Titulaire : Madame Ratiba DJABRI – 7, rue Eugène Voisin

Suppléante : Madame Jacqueline TORDJMAN – 8, avenue Joyeuse

Bureau n°10 :

Titulaire : Madame Jacqueline TORDJMAN – 8, avenue Joyeuse

Suppléante : Madame Ratiba DJABRI – 7, rue Eugène Voisin

Bureau n°11 :

Titulaire : Monsieur Maurice LAMANDA – 4, bis avenue du Président Wilson

Suppléant : Monsieur Christian KRANZ – 5, avenue Coursault

Bureau n°12 :

Titulaire : Monsieur Christian KRANZ – 5, avenue Coursault

Suppléante : Madame Alexandra DUVAUCHELLE – 3, Villa Hélène

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote indiqué(s) pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet

Signé

Michel MOSIMANN



PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017-3193
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de La Queue-en-Brie

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017-790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-6136 du 7 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de La Queue-en-Brie à compter du 1^{er} mars 2015 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er}: Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de La Queue-en-Brie au titre de l'année 2017-2018.

8 bureaux

Liste générale Madame Myriam ROLET épouse LAMBERT – 24 rue Henri Rouart

Bureau n°1 :

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre DOISNE – 10 rue Pedro

Suppléante : Madame Françoise BAYLE épouse DEROIN – 26 allée Pascal

Bureau n°2 :

Titulaire : Madame Françoise BAYLE épouse DEROIN – 26 allée Pascal

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre DOISNE – 10 rue Pedro

Bureau n°3 :

Titulaire : Madame Myriam ROLET épouse LAMBERT – 24 rue Henri Rouart

Suppléante : Madame Barbara DENECKE épouse RAMPONI – 10 allée Paul Verlaine

Bureau n°4 :

Titulaire : Madame Barbara DENECKE épouse RAMPONI – 10 allée Paul Verlaine

Suppléante : Madame Myriam ROLET épouse LAMBERT – 24 rue Henri Rouart

Bureau n°5 :

Titulaire : Monsieur Alain ZANON – 23 chemin de la montagne

Suppléant : Monsieur Roland DESLOGES – 5 rue Pierre Mendès France

Bureau n°6 :

Titulaire : Monsieur Roland DESLOGES – 5 rue Pierre Mendès France

Suppléant : Monsieur Alain ZANON – 23 chemin de la montagne

Bureau n°7 :

Titulaire : Madame Corinne CHARLES – 48, avenue du Docteur Schweitzer

Suppléant : Monsieur Brahim BOIHY – 6, rue de Bruxelles

Bureau n°8 :

Titulaire : Monsieur Brahim BOIHY – 6, rue de Bruxelles

Suppléante : Madame Corinne CHARLES – 48, avenue du Docteur Schweitzer

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote indiqué(s) pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet

Michel MOSIMANN

PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017–3194
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune du Perreux-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017—790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009–3318 du 27 août 2009 instituant les bureaux de vote dans la commune du Perreux-sur-Marne à compter du 1^{er} mars 2010 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune du Perreux-sur-Marne au titre de l'année 2017-2018.

20 bureaux

Liste générale Monsieur Alain Le CLECH – 8, villa des Lierres

Bureaux n°1, 2 et 3 :

Titulaire : Monsieur Alain LE CLECH – 8, villa des Lierres

Suppléant : Monsieur M. Jean CUVILLIER – 7, avenue de l'Île d'Amour

Bureaux n°4, 5 et 6 :

Titulaire : Monsieur M. Jean CUVILLIER – 7, avenue de l'Île d'Amour

Suppléant : Monsieur Alain LE CLECH – 8, villa des Lierres

Bureaux n°7, 8 et 9 :

Titulaire : Monsieur Daniel PALLOT – 4, allée de l'Alma

Suppléant : Monsieur Gilbert BERNARDI – 154bis, avenue Pierre Brossolette

Bureaux n°10, 11 et 12 :

Titulaire : Monsieur Gilbert BERNARDI – 154bis, avenue Pierre Brossolette

Suppléant : Monsieur Daniel PALLOT – 4, allée de l'Alma

Bureaux n°13 et 14 :

Titulaire : Monsieur Patrick PALSKY – 25, rue de l'Yser

Suppléante : Madame Monique DAVERSIN – 48, Claude Jean Romain

Bureaux n°15 et 16 :

Titulaire : Madame Monique DAVERSIN – 48, Claude Jean Romain

Suppléant : Monsieur Patrick PALSKY – 25, rue de l'Yser

Bureau n°17 et 18 :

Titulaire : Monsieur Gilbert FAUVEL – 69 rue de la Paix

Suppléant : Monsieur Franck MANET – 20 avenue Jeanne d'Arc

Bureau n°19 et 20 :

Titulaire : Monsieur Franck MANET – 20 avenue Jeanne d'Arc

Suppléant : Monsieur Gilbert FAUVEL – 69 rue de la Paix

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote indiqué(s) pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet

Michel MOSIMANN

PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017-3195
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune du Plessis-Trévisé

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017-790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-6131 du 7 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune du Plessis-Trévisé à compter du 1er mars 2015 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune du Plessis-Trévisé au titre de l'année 2017-2018.

11 bureaux

Liste générale Monsieur Jean-Marc DONETTI – 136, bis avenue de la Maréchale
Suppléante : Madame Françoise LACOMBE – 1, allée Orly Parc

Bureaux n°1 et 2 :

Titulaire : Monsieur Bernard TOUVET – 44, avenue Ardouin
Suppléante : Madame Dominique TESTUZ – 223, avenue de la Maréchale

Bureaux n°3, 4 et 5 :

Titulaire : Monsieur Jean-Marc DONETTI – 136, bis avenue de la Maréchale
Suppléante : Madame Françoise LACOMBE – 1, allée Orly Parc

Bureaux n°6 et 7 :

Titulaire : Madame Michelle CHEVREUX – 50/52, avenue Ardouin
Suppléant : Monsieur Jean-Marc DONETTI – 136, bis avenue de la Maréchale

Bureaux n°8 et 9 :

Titulaire : Madame Dominique TESTUZ – 223, avenue de la Maréchale

Suppléante : Madame Michelle CHEVREUX – 50/52, avenue Ardouin

Bureaux n°10 et 11 :

Titulaire : Madame Françoise LACOMBE – 1, allée Orly Parc

Suppléant : Monsieur Bernard TOUVET – 44, avenue Ardouin

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote indiqué(s) pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet

Signé

Michel MOSIMANN



SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE

BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017–3196
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Nogent-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017–790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014–6646 du 29 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Nogent-sur-Marne à compter du 1^{er} mars 2015 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Nogent-sur-Marne au titre de l'année 2017-2018.

23 bureaux

Liste générale Madame Martine DESSAGNES 2, Carrefour Julien Roger

Bureaux n° 1 et 2 :

Titulaire : Madame Nicole RONDENAY – 20, rue Paul Bert

Suppléante : Madame Martine DESSAGNES – 2, Carrefour Julien Roger

Bureaux n°3 et 4 :

Titulaire : Madame Martine DESSAGNES – 2, Carrefour Julien Roger

Suppléante : Madame Nicole RONDENAY – 20, rue Paul Bert

Bureaux n° 5 et 6 :

Titulaire : Madame Sylviane DEHON – 7, avenue Victor Hugo

Suppléant : Monsieur Jean-Paul BOUVARD – 4, quai du Port

Bureaux n° 7 et 8 :

Titulaire : Monsieur Jean-Paul BOUVARD – 4, quai du Port

Suppléante : Madame Sylviane DEHON – 7, avenue Victor Hugo

Bureaux n° 9 et 10 :

Titulaire : Monsieur Michel BRETON – 8 rue Marcelle

Suppléante : Madame Michèle HAMMAMI – 49, avenue du Val de Beauté

Bureaux n° 11 et 12 :

Titulaire : Madame Michèle HAMMAMI – 49, avenue du Val de Beauté

Suppléant : Monsieur Michel BRETON – 8 rue Marcelle

Bureaux n° 13 et 14 :

Titulaire : Madame Anne GOYENECHÉ – 43, rue de Fontenay

Suppléant : Monsieur Gérard DUROSIER – 42, rue Manessier

Bureaux n° 15 et 16 :

Titulaire : Monsieur Gérard DUROSIER – 42, rue Manessier

Suppléante : Madame Anne GOYENECHÉ – 43, rue de Fontenay

Bureaux n° 17 et 18 :

Titulaire : Madame Valérie LEBRIS – 6 bis, rue Hoche

Suppléante : Madame Gaële NICOLAS – 39 ter, rue Jacques Kablé

Bureau n° 19 et 20 :

Titulaire : Madame Gaële NICOLAS – 39 ter, rue Jacques Kablé

Suppléante : Madame Valérie LEBRIS – 6 bis, rue Hoche

Bureau n° 21 :

Titulaire : Madame Marlène PLACIDE – 123, Boulevard de Strasbourg

Suppléant : Madame Martine GUYON (née POIS) – 3 Bis avenue Kléber

Bureau n°22

Titulaire : Madame Martine GUYON (née POIS) – 3 Bis avenue Kléber

Suppléante : Madame Marlène PLACIDE – 123, Boulevard de Strasbourg

Bureau n°23

Titulaire : Monsieur Denis TRAVERT – 105, Boulevard de Strasbourg

Suppléante : Madame Martine DESSAGNES – 2, Carrefour Julien Roger

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote indiqué(s) pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet,
Signé

Michel MOSIMANN



PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017-3198
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune d'Ormesson-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017-790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2540 du 04 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune d'Ormesson-sur-Marne à compter du 1^{er} mars 2017 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E ;

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune d'Ormesson-sur-Marne au titre de l'année 2017-2018.

7 bureaux

Liste générale Monsieur Yves BROUSSEAU 6 square Raymond Radiguet

Bureaux n°1 et 2 :

Titulaire : Monsieur Patrick FRANCOMME – 110 rue de Noiseau

Suppléant : Monsieur Yves BROUSSEAU – 6, square Raymond Radiguet

Bureaux n°3 et 4 :

Titulaire : Monsieur Anastade SEVASTOS – 99 rue de Noiseau

Suppléant : Monsieur Patrick FRANCOMME – 110 rue de Noiseau

Bureaux n°5, 6 et 7 :

Titulaire : Monsieur Yves BROUSSEAU – 6, square Raymond Radiguet

Suppléant : Monsieur Anastade SEVASTOS – 99 rue de Noiseau

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote indiqué(s) pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet

Signé

Michel MOSIMANN

PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017–3199
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Saint-Mandé

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017–790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016–2083 du 29 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Saint-Mandé à compter du 1^{er} mars 2017 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Saint-Mandé au titre de l'année 2017-2018.

16 bureaux

Liste générale Monsieur Rémi LONGETTI – 90 avenue du Général de Gaulle

Bureaux n°1, 2 et 3 :

Titulaire : Monsieur Rémi LONGETTI – 90 avenue du Général de Gaulle

Suppléant : Monsieur Jean BOGGIO – 4 rue Cart

Bureaux n°4, 5 et 6 :

Titulaire : Monsieur Jean BOGGIO – 4 rue Cart

Suppléant : Monsieur Rémi LONGETTI – 90 avenue du Général de Gaulle

Bureaux n°7, 8 et 9 :

Titulaire : Madame Claude DEBOUTIERE – 14 Chaussée de l'étang

Suppléante : Madame Françoise SCelles BRAND – 12 rue Renault

Bureaux n°10, 11 et 12 :

Titulaire : Madame Françoise SCELLES BRAND – 12 rue Renault

Suppléante : Madame Claude DEBOUTIERE – 14 Chaussée de l'étang

Bureaux n°13 et 14 :

Titulaire : Madame Muriel POULAILLON – 21 rue du Commandant Mouchotte

Suppléante : Madame Marie-Christine BOGGIO – 4 rue Cart

Bureaux n°15 et 16 :

Titulaire : Madame Marie-Christine BOGGIO – 4 rue Cart

Suppléante : Madame Muriel POULAILLON – 21 rue du Commandant Mouchotte

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote indiqué(s) pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet

Signé

Michel MOSIMANN

PREFET DU VAL DE MARNE

A R R E T E N° 2017-3200
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Villiers-sur-Marne

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017-790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2752 du 31 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Villiers-sur-Marne à compter du 1^{er} mars 2017 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Villiers-sur-Marne au titre de l'année 2017-2018.

18 bureaux

Liste générale Madame Muriel COURTY – 5, route de Bry

Bureaux n°1 et 2 :

Titulaire : Madame Elise INNOCENT – 10, allée Andrée Palladio

Suppléante : Madame Muriel COURTY – 5, route de Bry

Bureaux n°3 et 4 :

Titulaire : Madame Céline CHARDONNET – 1, rue de Noisy

Suppléante : Madame Elisabeth KLEIN – 3, boulevard de Strasbourg

Bureaux n°5 et 6 :

Titulaire : Madame Elisabeth KLEIN – 3, boulevard de Strasbourg

Suppléante : Madame Céline CHARDONNET – 1, rue de Noisy

Bureaux n°7 et 8 :

Titulaire : Madame Muriel COURTY – 5, route de Bry

Suppléante : Madame Gilberte ITTAH – 10, Chemin des Prunais

Bureaux n°9 et 10 :

Titulaire : Madame Gilberte ITTAH – 10, Chemin des Prunais

Suppléante : Madame Nadine BRUNEVAL – 16, rue du 11 novembre 1918

Bureaux n°11 et 12 :

Titulaire : Madame Sita DIARRASSOUBA – 10, allée Andréa Palladio

Suppléante : Monsieur Gérard DEVYNCK – 4, Allée des Sycomores

Bureaux n°13 et 14 :

Titulaire : Monsieur Gérard DEVYNCK – 4, Allée des Sycomores

Suppléante : Madame Sita DIARRASSOUBA – 10, allée Andréa Palladio

Bureaux n°15 et 16 :

Titulaire : Madame Nadine BRUNEVAL – 16, rue du 11 novembre 1918

Suppléante : Madame Elise INNOCENT – 10, allée Andrée Palladio

Bureaux n°17 et 18:

Titulaire : Madame Muriel COURTY – 5, route de Bry

Suppléante : Madame Nadine BRUNEVAL – 16, rue du 11 novembre 1918

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote indiqué(s) pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet,

Signé

Michel MOSIMANN



SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE PRÉFET DU VAL DE MARNE

BUREAU DE LA SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

A R R E T E N° 2017-3201
portant désignation des délégués de l'Administration
dans les commissions de révision des listes électorales
de la Commune de Vincennes

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.1 à L.43 et R.1 à R.25 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017-790 en date du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant délégation de signature à Monsieur Michel MOSIMANN, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-2539 du 14 août 2015 instituant les bureaux de vote dans la commune de Vincennes à compter du 1^{er} décembre 2015 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Sous-préfecture ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Les personnes désignées ci-après sont nommées pour représenter l'Administration dans la commission chargée de la révision des listes électorales de la commune de Vincennes au titre de l'année 2017-2018.

31 bureaux

Liste générale **Monsieur Alain FILLON – 28, rue de la Liberté**

Bureaux n°1 et 2 :

Titulaire : Madame Martine DARNAULT – 16, rue Joseph Gaillard

Suppléant : Monsieur Alain FILLON – 28, rue de la Liberté

Bureaux n°3 et 4 :

Titulaire : Madame Evelyne BOZON – 44, rue Diderot

Suppléant : Monsieur Jacques MAROT – 10, rue d'Italie

Bureaux n°5 et 6 :

Titulaire : Monsieur Alain FILLON – 28, rue de la Liberté

Suppléant : Monsieur Jean-Claude ANIZAN – 20, avenue du Petit Parc
Bureaux n°7 et 8 :

Titulaire : Monsieur Jean-Claude ANIZAN – 20, avenue du Petit Parc
Suppléant : Monsieur Alain FILLON – 28, rue de la Liberté

Bureaux n°9 et 10 :

Titulaire : Monsieur André ALFRED – 9, rue Guynemer
Suppléante : Madame Sylvie GIRAUD – 15 rue Georges Huchon

Bureaux n°11 et 12 :

Titulaire : Monsieur Christian RAOUL – 44, rue Diderot
Suppléant : Monsieur Gérard HUET – 139, avenue de la République

Bureaux n°13 et 14 :

Titulaire : Monsieur Gilles FERRÉ – Le Trianon de Vincennes. 8, rue Félix Faure
Suppléant : Monsieur Christian RAOUL – 44, rue Diderot

Bureaux n°15 et 16 :

Titulaire : Madame Sylvie GIRAUD – 15 rue Georges Huchon
Suppléante : Madame Anne MONIN – 44, avenue Aubert

Bureaux n°17 et 18 :

Titulaire : Monsieur Paul MEMBRE – 71, rue Joseph Gaillard
Suppléant : Monsieur Jacques MAROT – 10, rue d'Italie

Bureaux n°19 et 20 :

Titulaire : Madame Marianne Geneviève DUMEIGE épouse ISTIN – 14 rue Defrance à Vincennes
Suppléant : Monsieur Paul MEMBRE – 71, rue Joseph Gaillard

Bureaux n°21 et 22 :

Titulaire : Madame Jeanine BEN SOUSSAN – 118, avenue de Paris
Suppléant : Monsieur Michel PERROUX – 24, rue de Strasbourg

Bureaux n°23, 24 et 25 :

Titulaire : Monsieur Michel PERROUX – 24, rue de Strasbourg
Suppléante : Madame Jeanine BEN SOUSSAN – 118, avenue de Paris

Bureaux n°26, 27 et 28 :

Titulaire : Madame Anne MONIN – 44, avenue Aubert
Suppléant : Monsieur Guy BLANDIN – 4, rue de Belfort

Bureaux n°29, 30 et 31 :

Titulaire : Monsieur Jean-Luc MONIN – 44, avenue Aubert

Suppléant : Monsieur André ALFRED – 9, rue Guynemer

ARTICLE 2 : Elles siégeront en qualité de délégué(e) de l'Administration, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, au titre du ou des bureaux de vote indiqué(s) pour lesquels leur nom est cité.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Nogent sur Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 12 septembre 2017

Le sous-préfet

Signé

Michel MOSIMANN



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service nature, paysages et ressources

Pôle police de la nature, chasse et CITES

ARRETE n° 2017-DRIEE-111

**Portant dérogation à l'interdiction de récolter, transporter, utiliser et céder des spécimens
d'espèces végétales protégées accordée à Freie Universität Berlin (Université libre de Berlin)**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

- VU** Le code de l'environnement et notamment les articles L.411-1, L.411-2, L.415-3, R.411-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- VU** L'arrêté ministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France complétant la liste nationale ;
- VU** L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- VU** L'arrêté n° 2017/806 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2017-DRIEE IdF-239 du 15 mars 2017 accordant subdélégation de la signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;
- VU** La demande présentée en date du 26 juin 2017 par Freie Universität Berlin (Université libre de Berlin) représentée par Dr. Katja REICHEL, Docteur en biologie et agronomie ;
- VU** L'avis favorable en date du 31 août 2017 du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;

Considérant que la demande porte sur la récolte, le transport, l'utilisation et la cession de la scabieuse blanchâtre (*Scabiosa canescens*),

Considérant que la dérogation vise à reconstruire la biogéographie de l'espèce en Europe centrale afin de la préserver dans le cadre d'un programme de recherche,

Considérant qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes pour permettre l'acquisition de connaissances sur cette espèce,

Considérant que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de l'espèce protégée concernée par la demande dans son aire de répartition naturelle,

Sur proposition du Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Identité du bénéficiaire et objet de la dérogation

Dans le cadre d'une étude scientifique visant à reconstruire la biogéographie de l'espèce en Europe centrale et à contribuer aux plans de protection de l'espèce au-delà des frontières nationales, **Freie Universität Berlin** (Université libre de Berlin) en la personne de **M. Philippe BARDIN du Conservatoire botanique national du Bassin parisien** est autorisée à **RECOLTER, TRANSPORTER, UTILISER** et **CEDER** des spécimens de l'espèce végétale désignée à l'article 2, dans les conditions définies aux articles 3 à 10.

ARTICLE 2 : Espèces concernées et nombre

Espèce protégée :

- ***Scabiosa canescens*** (scabieuse blanchâtre)

Nombre :

- 10 échantillons de feuilles de plantes adultes de plus de 20mg de matière sèche (1 échantillon par individu, 10 individus différents par population).

ARTICLE 3 : Lieux d'intervention

Le département du Val-de-Marne.

ARTICLE 4 : Période d'intervention

Cette autorisation porte sur les opérations se déroulant pendant les mois d'été 2017.

ARTICLE 5 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les réglementations autres que celle relative aux espèces protégées.

ARTICLE 6 : Modalité d'intervention

Après collecte les échantillons de feuilles des plantes adultes seront séchés et envoyés à Berlin (Allemagne) pour l'extraction et l'analyse de leur ADN. Les échantillons voire leur ADN ainsi que leurs données de documentation (coordonnées de récolte, photo d'une plante fleurissante permettant la ré-identification de l'espèce) seront ensuite stockés en bio-banque au Musée botanique de Berlin, où ils resteront accessibles pour le prêt et la ré-analyse scientifique ultérieure. Les numéros d'identification bio-banque des échantillons seront transmis au CBN local à la demande.

ARTICLE 7 : Modalité de compte-rendu des interventions

Un rapport à la fin de l'opération devra être fourni à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France.

Par ailleurs, dans le cadre du Système d'Information Nature Paysages, le pétitionnaire participe à l'enrichissement de l'observatoire régional de la biodiversité et de programmes publics de connaissance et de conservation du patrimoine naturel par la saisie ou la transmission de données naturalistes. Il veillera à transmettre à la DRIEE les données d'observation des espèces végétales : données brutes, métadonnées et données de synthèse.

Les données d'observation devront répondre aux exigences du SINP : données géo-référencées au format numérique, avec une liste de champs obligatoires.

ARTICLE 8 : Publication

Le présent arrêté est notifié au bénéficiaire, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

ARTICLE 9 : Voie et délai de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, dans les conditions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) dans le même délai de deux mois, qui proroge

le délai de recours contentieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours administratif emporte décision implicite de rejet de cette demande, conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 10 : Exécution de l'arrêté

Le préfet du Val-de-Marne et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Paris, le 04/09/2017

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
La cheffe du pôle police de la nature, chasse et
CITES

Laetitia DE NERVO



PREFET DU VAL-DE-MARNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France**

Service nature, paysages et ressources

Pôle police de la nature, chasse et CITES

ARRETE n° DRIEE-2017-123

Portant dérogation à l'interdiction de capturer, perturber intentionnellement, relâcher sur place, transporter, détenir, utiliser et détruire des spécimens d'espèces animales protégées accordée à la Société nationale de Protection de la Nature

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** Le code de l'environnement et notamment les articles L.411-1, L.411-2, L.415-3, R.411-1 et suivants ;
- VU** L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- VU** L'arrêté ministériel du 22 juillet 1993 modifié relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale ;
- VU** L'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU** L'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU** L'arrêté n° 2017/806 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2017-DRIEE IdF 239 du 15 mars 2017 accordant subdélégation de la signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;
- VU** La demande présentée en date du 13 juin 2017 par la Société nationale de Protection de la Nature (S.N.P.N.) représentée par Mme Tatiana RHEYS, directrice générale ;
- VU** L'avis favorable en date du 31 août 2017 du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;

Considérant que la demande porte sur la capture avec relâcher sur place, la perturbation intentionnelle, le transport, la détention, l'utilisation et la destruction d'amphibiens, d'odonates,

Considérant que la dérogation s'inscrit dans le programme d'actions en faveur des zones humides,

Considérant qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes pour permettre l'acquisition de connaissances sur ces espèces,

Considérant que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces protégées concernées par la demande dans leur aire de répartition naturelle,

Sur proposition du Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Identité du bénéficiaire et objet de la dérogation

Dans le cadre du programme d'actions en faveur des zones humides d'Île-de-France, les personnes désignées ci-après sont autorisées à **CAPTURER, PERTURBER INTENTIONNELLEMENT, RELÂCHER SUR PLACE, TRANSPORTER, DETENIR, UTILISER** et **DETRUIRE** des spécimens d'espèces animales protégées les spécimens des espèces animales désignées à l'article 2, dans les conditions définies aux articles 3 à 11.

- Mme Amélie ROUX, chargée de mission scientifique
- Mme Stéphanie LONGA, chargée de mission scientifique
- Mme Élodie SEGUIN, responsable scientifique

ARTICLE 2 : Espèces concernées et nombre

Espèces protégées :

Toutes les espèces **d'odonates**, toutes les espèces **d'amphibiens**, présentes en Île-de-France à l'exclusion des espèces figurant à l'arrêté du 9 juillet 1999 modifié fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France.

Nombre :

- une centaine d'amphibiens répartis sur l'ensemble des départements prospectés.
- plusieurs dizaines d'odonates répartis sur l'ensemble des départements prospectés.

ARTICLE 3 : Lieux d'intervention

Département du Val-de-Marne.

ARTICLE 4 : Durée de validité

Cette autorisation est valable à compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2018.

ARTICLE 5 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les réglementations autres que celle relative aux espèces protégées.

ARTICLE 6 : Modalité d'intervention

Concernant les odonates, les captures temporaires s'effectueront au moyen de filets entomologiques d'un diamètre de 50 cm. Des exuvies des larves seront également collectées. Un quota maximal de 5 larves sera prélevé par site inventorié.

Concernant les amphibiens, les captures s'effectueront à l'aide d'épuisettes et de lampes torches pour le repérage et la capture des individus (toutes espèces confondues) ; ainsi qu'une balance et un pied à coulisse pour la prise des données biométriques sur les individus de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). Ces derniers seront utilisés avec la plus grande parcimonie.

ARTICLE 7 : Mesures d'accompagnement

Afin de réduire les risques de propagation de la chytridiomycose (champignon pouvant entraîner la mort des amphibiens), le matériel (bottes, waders, cuissardes...) sera désinfecté avant chaque sortie, selon le protocole de Miaud C*.

*Miaud C. 2014 - Protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens dans la nature à destination des opérateurs de terrain. Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Université de Savoie et Ecole Pratique des Hautes Etudes (eds), 7 p..

ARTICLE 8 : Modalité de compte-rendu des interventions

Un rapport à la fin de l'opération devra être fourni à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France.

Par ailleurs, dans le cadre du Système d'Information Nature Paysages, le pétitionnaire participe à l'enrichissement de l'observatoire régional de la biodiversité et de programmes publics de connaissance et de conservation du patrimoine naturel par la saisie et le transfert de données naturalistes. Il veillera à transmettre à la DRIEE les données d'observation des espèces animales et végétales : données brutes, métadonnées et données de synthèse. Les données comportant des points d'observation seront retournées au format numérique, géo-référencées en Lambert 93 et devront comprendre à minima le nom du taxon, la quantité, l'auteur et la localisation.

ARTICLE 9 : Publication

Le présent arrêté est notifié au bénéficiaire, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

ARTICLE 10 : Voie et délai de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, dans les conditions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) dans le même délai de deux mois, qui proroge le délai de recours contentieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours administratif emporte décision implicite de rejet de cette demande, conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 11 : Exécution de l'arrêté

Le préfet du Val-de-Marne et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Paris, le 07/09/2017

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
La cheffe du pôle police de la nature, chasse et
CITES

Laetitia DE NERVO

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD